

CONSEIL REGIONAL
ASSEMBLEE PLENIERE
JEUDI 7 JUILLET 2016

PROCES VERBAL

**CONSEIL REGIONAL
ASSEMBLEE PLENIERE DU 7 JUILLET 2016**

JEUDI 7 JUILLET 2016

MATIN

Ouverture de la séance, présentation des points à l'ordre du jour p. 006

**AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONE MOBILE
EN AUVERGNE RHONE-ALPES**

Rapport n° 564

- Intervention de l'exécutif p. 008
- Avis de la commission « numérique » p. 010
- Explication éventuelle du vote des groupes p. 013
- Vote de la partie délibérative du rapport 564 p. 022

DISPOSITIF NOUVELLE CARTE JEUNES AUVERGNE RHONE-ALPES

Rapport 565

p. 026

- Intervention de l'exécutif p. 026
- Avis de la commission « formation initiale et lycées » p. 029
- Explication éventuelle du vote des groupes p. 030
- Examen et vote des amendements p. 047
- Vote de la partie délibérative du rapport 565 p. 060

BILAN 2015 DES AIDES ET RÉGIMES D'AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES

Rapport 566 (non soumis au vote)

p. 064

- Intervention de l'exécutif p. 064
- Explication éventuelle du vote des groupes p. 066

**GESTION DU PERSONNEL DU SIEGE, DES ANTENNES LOCALES ET DES LYCÉES
INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE**

Rapport n° 567

- | | |
|---|--------|
| - Intervention de l'exécutif | p. 071 |
| - Avis de la commission « finances, administration générale » | p. 071 |
| - Examen et vote des amendements | p. 072 |
| - Intervention des groupes | p. 075 |
| - Vote de la partie délibérative du rapport 567 | p. 081 |

**RECOURS A L'AIDE DU FONDS DE SOUTIEN POUR LA SECURISATION DES EMPRUNTS
STRUCTURÉS A RISQUE SOUSCRITS PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapport n° 568

- | | |
|---|--------|
| - Intervention de l'exécutif | p. 082 |
| - Intervention des groupes | p. 083 |
| - Vote de la partie délibérative du rapport 568 | p. 093 |

MATÉRIEL FERROVIAIRE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapport n°569

- | | |
|--|--------|
| - Intervention de l'exécutif | p. 093 |
| - Avis de la commission « transports, aménagement du territoire et infrastructures » | p. 095 |
| - Intervention des groupes | p. 095 |
| - Examen et vote des amendements | p. 110 |
| - Vote de la partie délibérative du rapport 569 | p. 114 |

**LIAISONS ROUTIERES NATIONALES : FINANCEMENT DE L'AUTOROUTE A45
ENTRE SAINT-ÉTIENNE ET LYON**

Rapport n°570

- | | |
|--|--------|
| - Intervention de l'exécutif | p. 114 |
| - Avis de la commission « transports, aménagement du territoire et infrastructures » | p. 118 |
| - Intervention des groupes | p. 119 |
| - Examen et vote des amendements | p. 137 |
| - Vote de la partie délibérative du rapport 570 | p. 145 |

**PARCS NATURELS REGIONAUX : ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°15 1305
DU 23 NOVEMBRE 2015 DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL
D'Auvergne relative à l'approbation finale du parc naturel régional
des sources et gorges de l'Allier et lancement d'un contrat de territoire
pour le Haut-Allier**

Rapport n°571

- | | |
|--|--------|
| - Présentation avis du CESER par Mme DESCLOZEAUX | p. 145 |
| - Intervention de l'exécutif | p. 153 |
| - Intervention des groupes | p. 157 |
| - Vote de la partie délibérative du rapport 571 | p. 183 |

MISE A DISPOSITION DE VEHICULES

Rapport n°572

- Intervention de l'exécutif	p. 183
- Examen et vote des amendements	p. 184
- Intervention des groupes	p. 185
- Vote de la partie délibérative du rapport 572	p. 192

VŒUX QUESTIONS ET DIVERSES

n° 015 : LR-DVD-SC

Entrée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au capital de la Compagnie des Alpes	p. 193
---	--------

n° 016 : RCES

Soutenons les salariés d'ECOPLA	p. 198
---------------------------------	--------

n° 017: C&I

Pour un soutien de la Région aux agricultures du Rhône suite aux intempéries	p. 202
--	--------

n° 018: FN

Demande de transmission au Procureur de la République du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2008 à 2013 de l'Association Villa Gillet	p. 207
---	--------

TABLEAU DES VOTES	p. 209
-------------------	--------

AMENDEMENTS ET VŒUX	p. 210
---------------------	--------

FICHES D'EMARGEMENT	p. 249
---------------------	--------

RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE



Jeudi 7 juillet 2016

*(La séance est ouverte à 11 h 08 sous la présidence
de M. Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional).*

M. LE PRÉSIDENT.- J'ouvre cette séance.

1. Vérification du quorum (vote électronique)

M. LE PRÉSIDENT.- Le quorum est atteint.

2. Rappel des mesures de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez un rappel des mesures de sécurité dans le cadre du Plan Vigipirate.

3. Désignation des deux secrétaires de séance (un élu de la majorité et un élu de l'opposition)

M. LE PRÉSIDENT.- Les secrétaires de séance seront Mme PARRET et Mme VAGNIER.

Nous avons une délégation du Conseil municipal de Feurs dans la Loire. Nous l'applaudissons chaleureusement.

(Applaudissements).

Merci de votre présence.

Monsieur DEBAT demande la parole. Une assemblée plénière sans une intervention d'élus, on se sentirait tellement orphelin !

M. DEBAT.- Il est vrai que les assemblées plénières sont faites pour que les élus interviennent.

M. LE PRÉSIDENT.- Avant même que nous commencions à travailler !

M. DEBAT.- Lors de notre dernière séance, avant l'interruption du déjeuner vers 15 heures 30, vous avez décidé de retirer un rapport illégal et grotesque visant à interdire aux élus de communiquer sur ce qu'ils disaient en commission. Lors de cette prise à partie très violente, vous nous avez, nous élus de l'ancienne majorité, pris à partie à différentes reprises en indiquant que le règlement dont vous vouliez faire application était celui qui avait été voté dans la précédente mandature.

Vous avez, Monsieur le Président, menti en public, et vous l'avez fait sciemment. En effet, l'article 5.3 du règlement intérieur qui était applicable auparavant et qui est en discussion stipulait seulement que les séances de commission ne sont pas publiques.

La phrase en question : « La teneur des débats et des prises de position au sein des commissions ne peut être rendue publique » a été ajoutée par vous au début de cette mandature. Elle ne faisait donc pas partie, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises lors de cette intervention extrêmement agressive, de notre règlement intérieur, mais du règlement intérieur de notre assemblée que vous avez fait voter.

Monsieur le Président, je voulais seulement vous demander sur ce sujet, de reconnaître, soit que vous avez fait une erreur, soit que vous avez sciemment menti pour masquer une difficulté politique dans laquelle vous étiez sur cette délibération grotesque. Vous nous faites en permanence des leçons de morale en politique,

Monsieur le Président, il faut vous les appliquer à vous-même.

(Applaudissements de l'opposition).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur DEBAT pour cette intervention très intéressante ! Je vais pouvoir y répondre. La direction de l'assemblée qui se trouve derrière moi, qui ne peut pas être suspecte puisque c'est vous qui l'avez mise en place, me fait savoir à l'instant que ce que vous dites actuellement est faux et que le règlement intérieur a toujours été comme cela.

(Applaudissements de la majorité).

(Protestations de l'opposition).

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous transmettrai les éléments parce que j'en ai assez de ce comportement de votre

part, surtout sur des sujets aussi grotesques et lamentables. Vous avez un règlement intérieur, des propositions ont été faites.

Vous souhaitez me donner une image d'élus qui ne respecte pas le règlement intérieur. C'est votre choix, c'est une bonne image que vous donnez, celle d'élus qui n'appliquent pas leur propre règlement intérieur. Je vous félicite, Monsieur DEBAT, c'est une bonne image de la démocratie que vous donnez. Bravo !

(Réactions bruyantes dans les rangs de l'opposition).

(Applaudissements de la majorité).

M. LE PRÉSIDENT.- Ne vous inquiétez pas, nous vous communiquerons les éléments. Je pense que cela devrait vous inviter à un peu plus de tempérance et de modestie. Je vois, Monsieur DEBAT, que vous commencez en plaçant le niveau de dignité assez haut ! Vous avez choisi de ne pas intervenir sur l'emploi, de ne pas le faire sur la formation, ni sur les bacheliers mention très bien.

Vous intervenez sur un petit point de règlement intérieur qui concerne les élus. On sait ce qui vous intéresse, c'est assez clair. Je vous remercie.

(Applaudissements de la majorité et protestations dans les rangs de l'opposition).

M. LE PRÉSIDENT.- Après ce sujet passionnant que vous avez mis sur la table, nous allons nous occuper de ceux qui, nous, nous intéressent c'est-à-dire la couverture mobile de notre territoire. Je passe la parole à Mme JARRY.

AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Rapport n° 564

- Intervention de l'Exécutif (J. JARRY)

Mme JARRY.- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, ce rapport sur la téléphonie mobile que j'ai l'honneur de vous présenter est exemplaire à plus d'un titre. Tout d'abord parce qu'il s'agit d'une initiative tout à fait originale de la Région Auvergne Rhône-Alpes, première en France à proposer une telle convention saluée par bon nombre d'acteurs et d'organismes nationaux du numérique.

Ensuite parce que la co-construction de cette démarche avec l'État et onze des douze Départements, s'inscrit dans une logique de bon sens, d'efficacité et de pragmatisme. Exemplaire enfin parce qu'elle permet une avancée importante pour combler des déficits structurels sur lesquels les citoyens et les entreprises attendent des solutions.

Comme vous le savez, la Région, l'État et les Départements sont déjà engagés sur le déploiement du très haut débit. Toutefois, pour garantir l'attractivité de nos territoires, le développement de notre tourisme et de nos entreprises, la Région a souhaité également traiter la question de la téléphonie mobile, et le faire en initiant une démarche coordonnée. À ce jour, l'État, les Départements de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de la Haute-Loire, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône et de la Savoie, ainsi que les Syndicats d'énergie de la Loire et de la Haute-Savoie, ont accepté cette coordination qui respecte la visibilité de chacune des parties. Le Département de l'Ain devrait prochainement se prononcer.

Cette coopération permet, en s'appuyant sur l'expertise de proximité des Départements, en lien étroit avec

leurs EPCI, de recenser avec précision les zones pénalisées par l'absence de couverture.

Ensemble, pour ainsi proposer une liste pertinente et cohérente, dans le cadre de l'appel à projets des 800 sites stratégiques, touristiques et économiques publié par l'État le 7 avril dernier. Ce nouveau cadre autorise enfin une approche tout à fait innovante pour améliorer la couverture des zones grises selon un mode itératif et expérimental associant l'ensemble des acteurs concernés.

Cette convention initiale permet aux différentes parties de définir des modalités de gouvernance et les conditions financières relatives aux assistances à maîtrise d'ouvrage à désigner.

La Région estime, au stade de la convention initiale, le montant de ces AMO à 300 000 € (H.T.), hors mesures radio, pris en charge à parité par la Région et l'État, respectivement 25 % au titre du CPER, le restant étant à la charge des Départements.

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention « approche coordonnée d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile des territoires en Auvergne Rhône-Alpes, entre la Région, les Départements et l'État, selon le projet joint en annexe 1.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame JARRY.

Quel est l'avis de la commission numérique ?
Monsieur KEFI-JEROME.

- Avis de la commission « numérique »

M. KEFI-JEROME.- Madame la Vice-Présidente déléguée, mes chers collègues, la commission numérique tenue le 30 juin dernier, a statué sur ce rapport soumis à votre approbation. La présentation que vient de vous faire Juliette

JARRY, vous a, je pense, montré l'importance stratégique de ce dossier pour notre région : permettre à plus d'une centaine de sites économiques ou touristiques, à travers tout notre territoire, d'obtenir la 3G et la 4G dans les quatre ans qui viennent.

Auvergne Rhône-Alpes est déjà un acteur majeur de la couverture numérique en très haut débit et en déploiement de la fibre optique. La commission ne peut que saluer la volonté politique de l'exécutif dans ce domaine, traduit notamment par une augmentation significative du budget dédié.

Nous retrouvons, dans la convention soumise à votre approbation, le même esprit, à savoir : réactivité, lisibilité, équité. La réactivité, car la loi du 6 août 2015 sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a permis le lancement, il y a trois mois, en avril 2016, par France THD de cet appel à projets « 800 sites mobiles stratégiques ».

Force est de constater qu'en deux mois, la Région a réussi à fédérer les Départements pour se voir déléguer la qualité de porteur de projet et assurer ainsi ce co-pilotage régional avec l'État de la couverture 3G et 4G des sites mobiles. Il faut, à ce titre, saluer l'efficacité de la Vice-Présidente Juliette JARRY dans ce dossier et la qualité et la précision du travail produit par les services tant basés à Clermont-Ferrand qu'à Lyon.

Lisibilité, car une fois cette convention signée, la Région sera le droit d'entrée unique pour l'État et les quatre opérateurs, fluidifiant les relations et permettant de garantir aux collectivités signataires, un relais de poids pour défendre leur territoire dans ce domaine. La création d'un poste de chargé de mission dédié assure un suivi constant de ces

dossiers que le COPIL ou le COTEC que Monsieur le Président ou ses représentants présideront, va aussi dans ce sens. Lisibilité, car la volonté du Président de valoriser l'action de la Région se traduira par un rapport de communication spécifique afin que nos concitoyens soient informés du rôle de notre collectivité dans ce déploiement.

Équité, cette convention soumise à votre approbation permet à notre Région de jouer pleinement son rôle renforcé dans l'aménagement du territoire. Comme vous, Monsieur le Président, la commission a le souci constant de ne pas voir des territoires oubliés ou de voir les agglomérations systématiquement avantagées au détriment des zones reculées en matière numérique et de couverture mobile.

Équité car la fracture numérique est une réalité. Nous saluons votre volonté d'accompagner les communes les plus isolées. Le travail du Président de l'ANEM, que vous connaissez bien, a d'ailleurs été déterminant dans la prise en compte des problématiques des communes de montagne par le ministère de l'Économie dans ce dossier.

Dans cette lutte contre la fracture numérique, la commission a d'ailleurs invité ses membres à faire remonter les sites économiques et touristiques qu'ils jugent pertinent de voir couverts en 3G et 4G afin de s'assurer de l'exhaustivité des sites proposés par les Départements.

Avec les Vice-Présidentes de la commission, Charlotte BENOIT et Sandrine GENEST, nous assurerons un suivi de ces échanges en lien avec le comité de pilotage.

Pour toutes ces raisons, la commission émet un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur KEFI-JEROME et merci pour votre implication sur le dossier aux côtés de Juliette JARRY. Il faut rappeler l'importance,

notamment pour nos territoires qui sont autour de nos gros pôles métropolitains.

- Explication éventuelle du vote des groupes

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des demandes d'explication de vote au titre des groupes ?

Monsieur AMOS.

M. AMOS.- Monsieur le Président, chers collègues, ce projet de concertation et de partenariat entre les différents échelons administratifs est une très bonne chose. Il permettra, nous l'espérons, une meilleure analyse des besoins et la rationalisation des moyens mis en œuvre qui devrait se traduire par des économies d'échelle salutaires.

Le groupe Front National est positif et soutient ce rapport. Néanmoins, j'attire votre attention sur les articles 6 et 11 de ce rapport. Je note que l'appel d'offres à la maîtrise d'ouvrage sera européen, en dépit de vos nombreuses promesses de rétablir la préférence locale en matière de travaux publics régionaux. Ce lundi encore, comme vous l'évoquiez –sans jeu de mot !-, lors de votre visite de chantier à Lyon à l'École Centrale d'Écully, vous avez repris la demande légitime du Front National de lutter contre le travail détaché.

C'est une très bonne chose, nous ne pouvons que nous en réjouir, mais au-delà des effets d'annonce de campagne, nous constatons encore une fois qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Malheureusement, nos administrés ont soif de la concrétisation de ces promesses. Vous allez sans doute nous répondre –parce que vous avez toujours réponse à tout- que nous ne sommes pas sans savoir que le carcan européen nous impose...

M. LE PRÉSIDENT.- C'est gentil de dire cela.

M. AMOS.- Tout le monde le constate !

... au-delà du seuil d'appel d'offres des services. Si nous déplorons ce carcan, nous savons qu'il est possible de s'en affranchir par des subdivisions budgétaires ou autres arguties administratives qui à mon avis, ne vous auront pas échappé.

Nous vous demandons donc de mettre en application vos promesses et vos actes, pour que les entreprises de la région soient logiquement les premières bénéficiaires des impôts et des taxes de la Région. En effet, nos contribuables auvergnats et rhônalpins, -en attendant que l'on trouve un gentilé unifié-, sont sensibles à la destination de leurs contributions qui sont croissantes. Ils préfèrent, à n'en pas douter, qu'elles profitent aux travailleurs locaux, ceux-là étant d'ailleurs souvent les mêmes que ceux-ci.

Ma question est simple : Comment comptez-vous tenir vos promesses sur ce projet précis ?

(Applaudissements du FN).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur AMOS.

Monsieur FERLAY.

M. FERLAY.- Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, nous nous réjouissons nous aussi que notre Région se saisisse aux côtés des collectivités auvergnates et rhônalpines de l'appel à projets lancé par l'État qui vise à améliorer la couverture en téléphonie mobile des zones les plus rurales. Pour rappel, le gouvernement a initié ce dispositif suite au comité interministériel aux ruralités de mars 2015. Au-delà du travail sur les zones stratégiques, le développement économique, le développement touristique, l'État a également lancé un appel à projets pour assurer la couverture en téléphonie mobile des 268 communes qui n'en disposent pas actuellement.

Parallèlement à ces dispositifs, l'objectif du gouvernement est de parvenir à une couverture totale du pays en très haut débit, d'ici à 2022. Cela avance sur le front du numérique et de la téléphonie pour réduire la fracture numérique, et c'est une bonne chose. Les Régions Auvergne et Rhône-Alpes ont toujours été en avance et très ambitieuses sur ce sujet.

Nous sommes donc heureux de voir que le travail précédemment entamé est poursuivi aujourd'hui aux côtés des collectivités de notre territoire, comme le soutien aux réseaux d'initiative publique départementaux pour le déploiement du FTTH de la fibre à l'abonné, sur l'ensemble des zones non conventionnées c'est-à-dire qui ne sont pas desservies seules par les opérateurs privés.

Nous attendons que vous nous précisiez, s'il vous plaît, le partenariat innovant que vous entendez lancer sur l'amélioration des zones grises et l'accélération du déploiement de la 4G sur lequel le rapport n'apporte finalement qu'assez peu d'éléments. Nous voterons bien évidemment ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Monsieur VOIR.

M. VOIR.- Monsieur le Président, le numérique est aujourd'hui au cœur des enjeux de notre société et est devenu indispensable à nos vies. Si le développement de la couverture réseau est une nécessité sur l'ensemble du territoire régional, il faut faire attention à la mise en place de la couverture des zones géographiques cernées par le dispositif.

En créant des zones réservées pour les opérateurs, l'État décide de flécher l'investissement dans les zones rentables où le retour économique est largement positif sans

pour autant imposer une quelconque contrepartie aux opérateurs. C'est une politique du « réservez-vous des morceaux de territoire, partagez-vous les zones à très forte compétitivité, et on verra pour le reste » ! Cette politique ne peut plus durer.

Le rapport nous invite à nous interroger quant à la centralisation au niveau régional des attentes, en termes de développement de réseau, pour participer au plan national du développement « 800 sites » et la création d'un laboratoire pour l'étude des besoins en termes de zones grises c'est-à-dire de zones où l'offre existe déjà, est concurrentielle, mais où la densité de population a un service de moyenne qualité. L'investissement régional en propre ne reviendrait-il pas alors à arroser là où le sol est déjà mouillé ? Il apparaît effectivement clairement que l'enjeu du numérique n'est pas dans la ruralité là où le besoin est le plus fort, mais bien là où l'offre existe déjà, dans les territoires à forte concentration de population.

Il ne faut pas non plus faire l'erreur de dissocier la couverture en téléphonie et le développement du numérique par la fibre optique, l'un ne peut aller sans l'autre.

Monsieur le Président, nous soutenons ces efforts quant au développement du numérique. C'est pourquoi le groupe L'humain d'abord votera ce rapport.

Cependant nous tenons à vous alerter quant à l'égalité entre les territoires, notamment les territoires les plus nécessiteux en couverture réseau, ces zones blanches qui doivent devenir une priorité pour nous. Nous ne pouvons que nous inquiéter de cette gestion régionale d'un enjeu national. Demain, avec les nouvelles avancées technologiques, les collectivités locales seront-elles une fois encore sollicitées

pour supporter cet effort sans moyens de budget alloué à cet exercice ?

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Madame GREBERT.

Mme GREBERT.- Vous nous demandez de délibérer, Monsieur WAUQUIEZ pour l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile sur 800 sites stratégiques. Nous voterons pour cette délibération. Cet appel à projets peut contribuer à l'équité et l'accessibilité de tous au numérique et constituera peut-être un premier pas vers l'harmonisation des pratiques au plan régional, et permettra d'emboîter le pas à l'Auvergne qui fut l'une des seules Régions de France à élaborer un Schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

Le cofinancement de l'État ne doit pas pour autant être prétexte à des financements inopportuns. La tentation sera grande, Monsieur WAUQUIEZ, de présenter un grand nombre de projets pour récupérer un maximum de financements, et pour vous de tirer le bénéfice personnel de ces investissements dans chaque recoin du territoire, à grand renfort de discours et de visites à Monsieur le Maire, mais nous ne sommes pas dupes, Monsieur WAUQUIEZ. On ne peut pas à la fois, dire qu'il y a trop d'État, trop d'impôts, et à la fois traquer la subvention comme le rat taupier s'abat sur les cultures du Cantal.

J'aimerais bien que vous m'écoutez. On n'a pas l'impression que ce que je vous raconte vous intéresse.

M. LE PRÉSIDENT.- Ça me passionne, Madame GREBERT.

Mme GREBERT.- Le Département de l'Ain qui a choisi de faire cavalier seul pour cet appel à projets a considéré qu'un golf réservé à quelques happy fews est un

lieu stratégique. Allez-vous en faire de même, définir des critères pour le choix de ces sites ? Allez-vous prioriser pour des équipements ouverts au grand public ? Allez-vous enfin conditionner les aides accordées à des entreprises, à la création d'emplois comme vous l'aviez promis lors de l'assemblée plénière du 17 mars dernier ?

Vous auriez là l'occasion de renouveler vos pratiques politiques et d'éviter les tentations clientélistes qui ont marqué le début de votre mandat. Il est temps d'instaurer une nouvelle pratique de gouvernance dans le domaine de la téléphonie mobile. Un risque de conflit d'intérêts, de corruption, ces menaces agitent ce secteur d'activité...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame GREBERT.

Mme GREBERT.- ... et ce sont les usagers qui sont victimes de ces problèmes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame PIANTONI.

Mme PIANTONI.- Monsieur le Président, chers collègues, personne ne niera ici que la téléphonie mobile, malgré son développement constant, continue à générer des inégalités territoriales, en particulier dans certaines zones rurales, mais pas seulement.

Tout ce qui peut concourir à la disparition ou, dans un premier temps, à la réduction des zones blanches, mais aussi des zones grises, est donc bienvenu. L'idée d'une démarche conjointe pour améliorer la couverture sur l'ensemble d'Auvergne Rhône-Alpes a donc du sens, d'autant que la convention prévoit de faire appel aux compétences de chacun tout en garantissant une visibilité à chacune des parties prenantes.

Le fait que cette convention engage, outre l'État et la Région, tous les Départements d'Auvergne Rhône-Alpes, ou

les syndicats qui les représentent, témoigne à lui seul de son importance, ce qui nous conduit à constater qu'il est des domaines où l'intérêt général peut permettre de dépasser les clivages politiques. Nous ne saurions trop encourager l'exécutif à étendre cette démarche à d'autres secteurs.

Le groupe PRG votera donc ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, j'entends avec plaisir votre souhait réciproque.

Je passe la parole à Madame Sandrine GENEST.

Mme GENEST.- Monsieur le Président, chers collègues, la fracture numérique reste aujourd'hui encore une réalité pour bien trop d'habitants en Auvergne Rhône-Alpes. L'absence du très haut débit fixe dans plusieurs territoires ne doit pas nous faire oublier une deuxième facette de cette réalité. Nous savons tous que de nombreux territoires situés un peu partout dans notre région, dont 28 centres-bourgs recensés comme tels par l'État, sont des zones blanches mobiles. Cette réalité, en Ardèche, nous la vivons tous les jours.

Professionnellement, je suis amenée à me déplacer dans le sud. Par exemple entre Aubenas et Vallon-Pont-d'Arc, il y a toute une zone sans aucune couverture téléphonique, et je ne vous parle pas de la montagne ardéchoise. De plus, en ce moment, nous vivons des grands moments de solitude où théoriquement, dans les zones où le téléphone passe, il faut plusieurs minutes pour envoyer des sms. C'est lourd de conséquences. Imaginez l'impact économique ou sur la santé, surtout avec les récentes décisions de l'ARS pour l'Ardèche, loin de la vraie vie et des réalités du territoire, avec un hôpital support hors département. C'était une simple parenthèse.

L'Ardèche n'est pas seulement synonyme de vacances. Des Ardéchoises et des Ardéchois y vivent toute l'année. Personnellement, je ne pourrais vivre nulle part ailleurs. Nous avons des besoins et les mêmes droits que tout habitant de la région.

Ce type d'expériences, fait sûrement écho à certains d'entre vous. Les communes concernées, vous l'aurez deviné, sont des communes rurales, accentuant ainsi les problèmes d'attractivité dont souffrent les territoires les plus enclavés.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que nous sommes la deuxième économie de France, qu'aucune commune d'Île-de-France ne connaît pareille situation et nous avons, sur votre impulsion, Monsieur le Président, l'ambition de devenir la Silicon Valley européenne.

Le projet de convention que vous nous présentez aujourd'hui est donc plus que bienvenu. Efficace, il fait le parti d'une approche coordonnée avec les partenaires, les Départements, l'État et certains syndicats d'énergie. Il tient compte de leur expérience avisée...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame GENEST.

Mme GENEST.- Je conclus.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, je suis obligé d'être équitable même si j'ai beaucoup aimé cette déclaration d'amour pour l'Ardèche.

(Applaudissements).

Monsieur FILIPPI.

M. de FILIPPI.- Monsieur le Président, chers collègues, la question de l'aménagement du territoire ne peut plus faire l'économie de la question de la couverture numérique. À l'heure de la dématérialisation et de la 4G,

certains territoires sont menacés d'enclavement si rien n'est fait pour les relier plus efficacement au réseau.

En effet, l'enclavement de certains territoires n'est plus seulement une question de dessertes routières ou autres, mais bien une question de connexion. Comme le montre ce rapport, tous les Départements de notre région sont concernés par la présence de zones blanches. Face à ces situations, il est bien du devoir de la Région de s'engager pleinement aux côtés de l'État et des autres collectivités territoriales sur la couverture en téléphonie mobile du territoire.

En effet, les compétences régionales que sont l'aménagement du territoire, le numérique, mais aussi le développement économique justifient l'intervention de la Région. Sans couverture téléphonique, pas d'activité économique, sans activité économique, baisse de la densité de population ce qui présente un risque pour le déclin et l'isolement de ces territoires.

Sur la convention qu'il nous est proposé de voter, profitons du rôle moteur qu'aura la Région dans le dispositif pour permettre que tous les territoires bénéficient de la même offre de service et espérons que toutes les collectivités dans le sillage de la nôtre apportent le soutien nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.

Le défi du numérique que notre société doit relever passe nécessairement par un accès au plus grand nombre aux réseaux de communication. Il est indispensable que la qualité des services soit identique, quel que soit notre lieu de résidence. Il est de la responsabilité des élus locaux d'assurer cette égalité d'accès aux réseaux. C'est pourquoi le groupe UDI et Indépendants votera ce rapport. Je vous remercie.

(Applaudissements).

- **Vote de la partie délibérative du rapport n° 564**

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

J'apporterai quelques éléments sur un rapport consensuel. Tant mieux, c'est important. Je suis heureux de voir qu'à l'inverse des propos tenus en début de session, nous sommes capables de nous retrouver et d'avoir une approche commune.

Un premier point sur une injustice que nous devons fortement dénoncer. Depuis beaucoup trop longtemps, notre pays a totalement renoncé à une vision d'aménagement du territoire. Pire que cela, nous sommes dans une situation où les territoires qui sont abandonnés doivent payer pour avoir accès aux mêmes infrastructures que celles qui sont apportées gratuitement dans les cœurs de métropoles.

L'évolution de la situation dans le numérique et la téléphonie mobile est la suivante : si vous êtes au cœur de Paris, vous avez l'internet haut débit gratuitement, la Ville de Paris n'a rien à déboursier et vous avez la couverture mobile automatique. Si vous êtes sur les plateaux de l'Ardèche, non seulement vous ne l'avez pas, vous avez beaucoup moins de moyens que dans le cœur de la Ville de Paris, et en plus les collectivités locales sont rackettées pour financer l'accès à ces infrastructures et pouvoir espérer avoir accès au numérique ou à la téléphonie mobile. Le contraste est saisissant par rapport à la situation de la IIIe République au moment où l'électrification a été mise en place. Elle l'a été en respectant un principe de solidarité territoriale selon lequel les villes qui avaient été équipées en premier, cotisaient pour les territoires ruraux qui étaient sous-équipés.

Certes, un fonds a été mis en place, mais il laisse un reste à charge qui pèse lourdement sur le budget des territoires ruraux qui ont de faibles marges de manœuvre

financières. Comme l'a bien rappelé Madame GENEST, le problème est que ce sujet est uniquement abordé à travers le numérique.

Vous l'avez dit vous-même, autant la question de la téléphonie mobile a été appréhendée en Auvergne, autant elle ne l'a pas été de la même manière ni avec la même énergie en Rhône-Alpes qui n'était pas chef de file du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) en tant que Région. Vous avez raison de dire qu'en Auvergne, il avait été pris en amont alors que Rhône-Alpes n'avait pas anticipé ce sujet ni eu une stratégie régionale. Vous avez bien fait de le rappeler.

Le numérique et internet c'est très bien et même indispensable, mais il faut avant tout la téléphonie mobile. Il y a un enjeu sur la durée puisqu'une partie de la connexion internet passera aussi par les réseaux. Il ne faut pas abandonner la question de la couverture mobile. Dans ce cadre, avec les élus de la montagne, mais pas seulement, nous avons fait une forte pression sur le gouvernement pour obtenir une évolution.

Je rappelle pour répondre à Monsieur AMOS, qu'il ne s'agit pas d'un appel à projets régional, mais gouvernemental. Je n'ai rien à enlever à ce que vous avez dit. Je veux que nous puissions avoir une logique permettant de favoriser nos propres entreprises, mais en l'occurrence, l'appel à projets est piloté par le gouvernement. Cela n'empêche en rien de faire pression et d'être vigilant sur la façon dont il sera organisé.

Notre spécificité c'est que nous avons décidé de fédérer tout le monde et d'avoir une proposition globale pour l'ensemble de la région alors qu'ailleurs, chacun y va en ordre dispersé.

Cela nous donne plus de force parce que cela nous permet d'avoir une réponse collective à l'appel à projets national. Cependant, cela ne répondra pas à tout. Vous m'avez interpellé sur les règles. Interpellez le gouvernement qui est soutenu en partie par votre parti puisque c'est lui qui les fixe. Nous demandons que des règles soient fixées pour que nous ayons une plus grande clarté qui fait défaut aujourd'hui. Aujourd'hui, il n'y en a pas.

Je voudrais que nous soyons tous vigilants sur un sujet. Il faudra sans doute que nous prenions position conjointement. On nous explique toujours le système des zones blanches. Les élus ruraux le savent, ceux qui contrôlent arrivent avec des téléphones qui ont des capteurs très puissants qui n'existent pas sur les téléphones portables de base, et décrètent que la zone n'est pas blanche dès qu'ils aperçoivent une demi-barre pendant 3 secondes sur n'importe quel opérateur de réseau en se positionnant au cœur de la place du village.

Cela explique que nous ayons beaucoup de difficultés à récupérer des zones alors même que nous constatons d'énormes trous dans la couverture mobile. Je me suis entretenu de ce sujet au téléphone avec Emmanuel MACRON la semaine dernière pour lui demander de faire bouger l'appel à projet. Au lieu de s'enfermer dans une approche dogmatique sur les zones blanches, il faut de façon plus souple, prendre en compte des zones intermédiaires que l'on appelle les zones grises dans lesquelles la couverture sur le territoire n'est pas bonne.

Par ailleurs, je souhaiterais que l'on fasse bouger les règles européennes en la matière pour que la Région puisse intervenir plus fortement et puisse équiper des réseaux de téléphonie mobile. C'est une première étape. Nous sommes

les premiers en France à répondre ainsi de façon coordonnée. Nous positionnons Auvergne Rhône-Alpes comme étant à l'avant-garde et nous augmentons de 30 % le budget consacré à ce sujet qui n'était pas appréhendé jusque-là en Rhône-Alpes.

Pour pouvoir faire franchir un cap à la couverture en téléphonie mobile sur notre territoire, l'étape suivante devra permettre d'obtenir des évolutions en profondeur des règles. Je le maintiens, cela doit se faire dans le cadre d'une solidarité nationale.

Je proposerai sans doute un vœu. Le gouvernement a sollicité France Stratégie pour qu'il délivre un avis sur l'avenir de la France 2017-2027. Le retour de ce comité qui correspond donc au plan sollicité par le gouvernement consiste à dire qu'il faut abandonner les territoires ruraux et tout concentrer sur les métropoles.

Le bilan de France Stratégie nous explique qu'il faut oublier tout ce qui n'appartient pas aux grosses métropoles, que l'État doit leur consacrer tous ses moyens et abandonner les zones rurales. Pour moi, c'est inqualifiable. C'est une rupture profonde du contrat républicain français qui date de la III^e République, qui défendait le principe selon lequel la République devait veiller à ce que l'on ait accès aux mêmes chances, quelle que soit la partie du territoire où l'on habite. Cette vision est inégalitaire, une vision d'abandon du territoire. Elle est très dangereuse à mes yeux pour l'avenir de la France. Il faut que la Région se situe aux antipodes. Le principe pour nous est de ne pas opposer les territoires les uns aux autres. On veut des métropoles dynamiques et qu'elles ne se fassent pas sur le dos de déserts ruraux. Il ne peut pas y avoir en Auvergne Rhône-Alpes, un abandon des territoires ruraux. La prise de position de ce rapport est donc

un enjeu très fort pour nous, nous n'abandonnons pas la ruralité en Auvergne Rhône-Alpes.

(Applaudissements).

Je sou mets le rapport n° 564 à vos votes

(Il est procédé au vote).

Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

• *La délibération est adoptée.*

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Le rapport est voté à l'unanimité. Je vous remercie de votre confiance.

Nous passons au rapport 565 présenté par Béatrice BERTHOUX.

DISPOSITIF DE LA NOUVELLE CARTE JEUNES AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Rapport N° 565

- Intervention de l'Exécutif (B. BERTHOUX)

Mme BERTHOUX.- Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit du dispositif pour une nouvelle carte jeunes en Auvergne Rhône-Alpes. La Région souhaite placer au cœur de sa politique dédiée à la jeunesse, un dispositif de carte à finalité éducative, d'épanouissement personnel et d'autonomie. Ce dispositif constituera un élément clé de cette politique et contribuera à la constitution de la nouvelle identité territoriale de notre région et à l'établissement d'un lien plus étroit entre la Région et les jeunes.

L'un des enjeux est de favoriser l'innovation, compte tenu des multiples évolutions liées aux vastes mouvements de dématérialisation et des progrès obtenus sur le plan numérique.

Les deux dispositifs carte M'ra et Jeune nouveau monde, reposent sur des finalités politiques, des publics cibles et des offres d'avantages différents ainsi que des calendriers et des modalités techniques de mise en œuvre non alignées. C'est pourquoi il est donc décidé de mettre en œuvre un nouveau dispositif de carte jeunes au niveau de la Région dès le 1^{er} juin 2017 en lieu et place des dispositifs existants. La dénomination de cette carte devra être établie à cette date.

La carte sera centrée sur les publics prioritaires de la région : lycéens, apprentis, jeunes en Mission locale, élèves des formations sanitaires et sociales. Ce public éligible est estimé à environ 370 000 bénéficiaires. Concernant les avantages, l'offre comportera des aides financières liées aux champs de l'éducation, de la culture, du sport, des loisirs et de la santé. Celle-ci pourra être complétée par les services du quotidien, notamment la restauration, le contrôle d'accès et les transports. Le système mis en œuvre sera évidemment suffisamment ouvert technologiquement pour accueillir de nouvelles offres tout au long du mandat, et ce bien sûr en fonction des choix politiques qui seront faits.

Ce nouveau dispositif devra être moderne, simple d'utilisation et en phase avec les usages numériques des jeunes, et évolutif. L'objectif est de leur permettre à eux et à leur famille, d'accéder simplement et par des outils modernes aux aides que met en œuvre la Région.

Une attention particulière sera portée à la maîtrise des coûts et aux économies liées à la gestion d'un dispositif qui devra permettre à l'action régionale d'être visible de l'ensemble des acteurs. L'enjeu est de placer la Région Auvergne Rhône-Alpes en pointe des Régions françaises en matière d'aide aux jeunes, tant sur le volet de la modernité de

la solution que sur la diversité des services proposés, tout en veillant à développer un niveau élevé de satisfaction des utilisateurs du service.

Afin de permettre une mise en œuvre de la carte dans les délais annoncés, une consultation publique sera lancée début juillet 2016, avec pour enjeu de favoriser l'innovation tout en assurant un haut niveau de qualité de service dès le lancement.

C'est pourquoi nous vous proposons la création du nouveau dispositif de carte jeunes pour 2017/2018 et de mettre en place notre nouveau dispositif de carte à destination des jeunes à partir du 1^{er} juin 2017, en lieu et place des dispositifs existants, d'intégrer à ce nouveau dispositif de carte jeunes des solutions techniques, modernes et dématérialisées, avec des solutions digitales d'applications mobiles en adéquation avec les pratiques numériques des jeunes, de centrer le dispositif sur le public prioritaire de la région (lycéens, apprentis, jeunes en Mission locale, élèves de formations sanitaires et sociales), d'organiser le nouveau dispositif autour d'une offre d'avantages spécifiques dans les domaines cités (éducation, culture, sport, loisirs et santé), et de rendre possible, par cette carte, l'accès à des services du quotidien, notamment la restauration, le contrôle d'accès, les transports, enfin de donner délégation à la commission permanente pour définir le contenu et les évolutions de l'offre de services, les critères de partenariat, les évolutions des publics éligibles ainsi que les modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif. Les crédits seront imputés en autorisation d'engagement.

Je vous serais obligée de vouloir délibérer sur cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Puis-je avoir l'avis de la commission, Monsieur AURIAS ?

- Avis de la commission « formation initiale et lycées »

M. AURIAS.- Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, la commission a émis un avis favorable sur ce dispositif qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années. L'harmonisation est nécessaire entre la carte M'ra de Rhône-Alpes et la carte Jeunes nouveau monde d'Auvergne. Cette perspective de nouvelle carte jeunes dans notre nouvelle Région s'adressera à 370 000 bénéficiaires répartis sur les 578 lycées et les 70 CFA.

Ce vent de fraîcheur apporté par les modifications est de nature à satisfaire pleinement ce public de jeunes prioritaires. Cette nouvelle carte doit être adaptée aux nouvelles technologies et aux usages numériques des jeunes, avec une exigence de simplicité et d'accessibilité des outils (applications sur les Smartphone, les services numériques aux usagers ! La dématérialisation et la traduction à distance sont aussi nécessaires ainsi qu'une présence adaptée sur les réseaux sociaux.

Enfin, nous avons à réfléchir et à travailler avec les services et notre Vice-Présidente pour intégrer, peut-être d'ici le 1^{er} juin 2017, ces nouveaux services cités, notamment la restauration scolaire, les transports scolaires, le contrôle d'accès et l'aide au transport, à l'hébergement et à la restauration des apprentis. En fait, un système ouvert pour assouvir de nouvelles offres dans les années à venir.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Je passe la parole à Madame ...

M. KOHLHAAS.- Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au règlement.

M. LE PRÉSIDENT.- Allez-y Monsieur KOHLHAAS.

M. KOHLHAAS.- Je voudrais rappeler le premier alinéa de l'article 1.6 de notre règlement intérieur selon lequel le Président appelle les Présidents de commission à présenter l'avis des commissions. Nous avons eu l'impression, à plusieurs reprises, que l'avis présenté par les Présidents de commission ou leur représentant, n'était pas l'avis des commissions.

En l'espèce, la commission n'a pas voté, elle n'a pas émis un avis favorable alors que cela a été présenté comme tel. J'attire votre attention, il serait bon que ce soit l'avis des commissions qui soit présenté. S'il y a vote, il est annoncé, dans le cas contraire, les différents avis qui se sont exprimés peuvent être présentés. Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur KOHLHAAS, vous avez raison. Je vous remercie d'être vigilant sur ce point, c'est important. Voulez-vous répondre brièvement à cette mise en cause absolument inacceptable ?

M. AURIAS.- Les sujets que j'ai évoqués ont effectivement été largement débattus en commission. S'il faut faire voter un avis, nous le ferons.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, ainsi Monsieur KOHLHAAS constatera le poids de la majorité.

(Applaudissements).

- Intervention des groupes

M. LE PRÉSIDENT.- Je donne la parole à Madame CHAIX.

Mme CHAIX.- Monsieur le Président, chers collègues, le groupe UDI et Indépendants soutient pleinement la création de cette nouvelle carte jeunes. Sur bien des politiques menées par notre collectivité, nous devons faire de la fusion entre nos deux anciennes Régions, une chance.

La nouvelle carte jeunes en est une belle illustration. Nous avons là l'occasion d'améliorer sensiblement un dispositif en prenant le meilleur de chaque territoire et en apportant des idées nouvelles. La jeunesse est au cœur des politiques de notre collectivité. Cette carte rassemblera l'ensemble des dispositifs à destination de nos jeunes. Elle a été pensée comme une véritable politique globale pour contribuer à l'amélioration concrète de la vie quotidienne de nos lycéens, apprentis, jeunes en Mission locale, élèves des formations sanitaires et sociales.

L'assiette des jeunes concernés est suffisamment large pour permettre au plus grand nombre et à tous les anciens bénéficiaires de la carte, de pouvoir l'obtenir à nouveau.

Faire une politique globale, c'est aussi créer une véritable politique de santé. Le groupe UDI se félicite d'un pass santé qui prenne en compte tous les aspects de la vie des jeunes. C'est être dans la réalité de ce que sont les jeunes d'aujourd'hui, de ne pas caricaturer nos politiques de santé ni de s'en servir de manière politicienne ou dogmatique. Sachons nous inspirer des engagements et des valeurs de Simone VEIL que notre famille politique porte avec force et conviction, fiers de son héritage, et agissons sur l'ensemble des leviers qui entourent une politique de santé publique. Ainsi, l'exécutif compte intégrer dans le pass santé, aussi bien les addictions, les troubles alimentaires, les infections sexuellement transmissibles, la santé mentale et les relations

affectives et sexuelles. Permettez-moi de saluer le travail remarquable de concertation et de travail collectif porté par Martine GUIBERT et Isabelle MASSEBEUF, ainsi que les membres de la commission santé en étroite collaboration avec les services de la Région.

Nos politiques sont des politiques sérieuses, réfléchies, concertées, ambitieuses et durables. Je veux dire ici qu'il y a deux types d'élus, ceux qui ont créé des dispositifs peu efficaces, mais à coup de grand tapage médiatique, parfois même polémiques, et ceux qui créent des politiques globales, efficaces, durables, en lien avec la réalité des besoins et des attentes de nos jeunes.

Contrairement à ce que certains voudront nous laisser croire, nous ne sommes pas dans la politique politicienne, nous ne sommes pas dans les effets d'annonce, dans les positionnements partisans de façade, mais bien dans la concrétisation de nos engagements et de nos valeurs. Nous sommes dans les réalités, dans l'action, dans la prise en compte de toutes et de tous avec un unique objectif, une solidarité d'intérêt général non partisane ni militante.

Être bon gestionnaire de notre collectivité, c'est être à la pointe des nouvelles technologies qui permettent de développer le champ des possibles tout en faisant des économies.

En phase avec l'hyper connectivité des jeunes, la nouvelle carte sera ouverte à la nouveauté, facile d'utilisation, technologiquement aboutie et évolutive. Permettre à nos jeunes d'accéder plus facilement au sport et à la culture, quelle que soit leur origine sociale, participe à la construction équilibrée de leur personnalité. Avec les valeurs du sport parmi lesquelles l'esprit d'équipe, le respect, l'honneur, le courage, la solidarité, et avec la découverte de

l'art, des richesses du monde et l'ouverture d'esprit que permet la culture, nous contribuons à une meilleure inclusion sociétale des citoyens de demain.

Le groupe UDI et Indépendants souhaite que l'ensemble des élus de la Région puisse porter avec fierté ce dispositif en direction de notre jeunesse et qui doit être l'œuvre de tous, à destination de tous.

Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame CHAIX et merci pour votre travail.

Je passe la parole à Madame ROBERT.

Mme ROBERT.- Cette semaine, le Sénat a validé la protection des lanceurs d'alerte et les Sénateurs l'ont estimée légitime. C'est donc en tant que lanceur d'alerte que je m'adresse à vous Monsieur le Président, chers collègues.

En effet, Monsieur le Président, vous ne savez pas ce qui se trame dans votre dos. On vous sent tellement accaparé par une ambition dévorante entre calculs de communication et stratégie interne à votre parti.

Vous vivez à 100 km/heure avec une idée par minute et trois projets d'avance. C'est même assez séduisant pour qui ne saurait ce qui se passe réellement dans les coulisses de la Région. Le rapport sur le dispositif de la nouvelle carte jeunes en est une illustration parfaite, mais franchement quelle déception.

Vos services nous proposent dans ce rapport, aux points 1 et 2, la fusion de la carte M'ra et Jeune nouveau monde, en modernisant les dispositifs techniques et notamment, une application mobile. C'est très pratique, parfait. Au point 3, bravo, très bonne initiative concernant le public visé. Je vais vous le dire lors de l'amendement, ceux

qui payent pourront enfin profiter des avantages de la carte pour une fois.

Au point 4, cela se gâte. En effet, les termes de la délibération sont très vagues. D'ailleurs, savez-vous que la semaine dernière en commission, Madame BERTHOUX n'a pas été capable de nous dire ce que contenaient les divers relais de la carte, éducation, culture, sport, loisirs et santé.

Ce sont des termes nébuleux pour votre spécialiste attitré aux lycées, c'est décevant, parce que pour un projet à 26 M€ alloués aux jeunes selon la commission, au dernier mandat, on aurait pu s'attendre à avoir un projet, des idées, du concret. Là, vos élus nous demandent de signer un chèque en blanc. C'est là que je veux être un lanceur d'alerte, votre lanceur d'alerte.

Par cette délibération, vous allez être celui qui enferme les jeunes dans l'assistanat comme l'ont toujours fait les socialistes. Vous, un homme de conviction, dit-on, vous faites du « mauvais QUEYRANNE » en maintenant la carte M'ra telle quelle et pourtant vous savez sans doute que le Front National a toujours voté la carte qui permettait aux jeunes d'accéder à la culture et qui facilite la gratuité des manuels scolaires, cette belle idée de Charles MILLON. Je crois que nous partageons un respect commun pour Charles -à des degrés de proximité différents, j'en conviens !- et pourtant nous ne soutenions plus cette belle initiative depuis qu'une mesure idéologique a été introduite avec le pass contraception. Savez-vous d'ailleurs que vos amis ne se sont jamais opposés à cette funeste mesure ?

La dernière phrase du rapport atteint des sommets de démagogie. Savez-vous que vos services nous proposent de lancer une consultation publique début juillet afin de connaître les envies des uns et des autres ? Comme le disait le

philosophe : « La démagogie est à la démocratie ce que la prostitution est à l'amour. » Une fois de plus, on est loin du Laurent WAUQUIEZ pétri de convictions, qui veut redonner du sens à la politique.

Assistanat, démagogie, gabegie ! Vous nous demandez, en votant cette délibération, de laisser dépenser plusieurs dizaines de millions d'euros d'argent public. C'était bien la peine de convoquer la presse pour annoncer des baisses de dépenses symboliques comme la téléphonie des élus, par exemple.

Irresponsabilité ! Pourquoi le pass contraception est-il toujours contenu dans ce dispositif ? Monsieur le Président, soyez courageux ! En maintenant cette mesure vous contribuez à rompre le lien entre le jeune et sa famille. Entre nous, Monsieur WAUQUIEZ, accepteriez-vous que votre fille aille, avec cette petite carte verte, chercher une pilule du lendemain sans vous en parler ? Moi je ne veux pas cela pour mes filles, parce que le pass contraception c'est laisser les jeunes seuls face à leur détresse.

Incohérence ! Après avoir défilé en bleu blanc rose, à mes côtés et aux côtés de la représentante de la Manif pour tous, vous subventionnez, par les téléchargements gratuits offerts par la carte, des groupes de musique qui n'ont comme seuls éléments de langage « ta chatte, pute, salope, pénis ça glisse » comme le dit le très subventionné Brice et sa pute. Si je puis me permettre, Monsieur le Président, la messe est dite.

Alors, Monsieur WAUQUIEZ, si vous êtes un homme de convictions, revoyez votre copie et comme nous, refusez la démagogie, la gabegie, l'assistanat, l'irresponsabilité et retrouvez un peu de cohérence. Vous ne croyez pas que l'on peut proposer autre chose à nos

jeunes qu'une prévention contre la drogue, le sexe mal vécu, la dépression, l'obésité ou l'avortement ? Soyons audacieux, proposons-leur de l'espérance, mais comme le disait souvent votre premier Vice-Président BLANC, le pire n'est jamais certain.

En revanche, avec une proposition comme la vôtre pour la jeunesse, le pire est à venir. L'alerte est lancée. Je vous remercie.

(Applaudissements du FN).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame ROBERT.

Madame GIVERNET.

Mme GIVERNET.- Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, cette nouvelle carte Auvergne Rhône-Alpes concerne un axe essentiel de la politique de la Région, la jeunesse. Que ce soit en Auvergne ou en Rhône-Alpes, la jeunesse était au cœur des politiques des précédentes majorités. Les dispositifs mis en place en Région Auvergne avec notamment la carte Jeune nouveau monde, et en Région Rhône-Alpes, au travers de la carte M'ra, avaient initié cette ambition d'accompagnement des jeunes dans leur volonté de développement et d'autonomie, de les soutenir également dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport, des loisirs et de la santé.

Nous avons l'opportunité, par cette délibération et les autres auxquelles nous aurions souhaité prendre part, d'identifier le meilleur et d'afficher une ambition à la hauteur de la nouvelle Région.

Le challenge, aujourd'hui, est d'élaborer et d'harmoniser cette offre de service directement proposée à nos jeunes en quête d'inspiration et d'encouragements. C'est un challenge qui mérite un travail élargi sur les objectifs et

les enjeux, à destination de ce nouveau public que vous souhaitez définir de manière restreinte. Le calendrier est serré pour une mise en œuvre à l'échelle de la Région au 1^{er} juin 2017.

Nous aurions espéré, au travers de cette délibération cadre, la définition des avantages prioritaires à maintenir par rapport aux dispositifs précédents.

Nos amendements contribueront à redéfinir le contour de ce cadre. Vous préférez ne pas vous engager, repousser les décisions dans le huis clos de la commission permanente, comme ce nouveau budget initial de 5,2 M€ pour le marché de mise en place du nouveau dispositif et qui sera voté en dehors de cette séance d'assemblée plénière, après 17 heures 30.

Un marché pour lequel nous n'avons obtenu aucune information, et encore moins les grandes lignes, et dont nous découvrirons malheureusement le contenu que lorsqu'il sera publié. Vos arguments d'un contenu de marché purement technique nous inquiètent. Ils pressentent la mise en place d'un système qui dictera le champ des possibles en termes d'application et de fonctionnalités. Il est bien évidemment justifié d'intégrer la modernité à ses fonctionnalités et à ses applications. Assurez-vous tout de même de la robustesse du système que ce nouveau dispositif exploite ou il nous en coûtera cher en fonctionnement et en maintenance.

La simplicité d'utilisation des cartes actuelles est déjà prouvée. Nous ne souhaiterions pas, que dans la précipitation d'un calendrier poussif, dans l'optimisation économique ou dans le manque avéré d'échanges, nos utilisateurs, nos partenaires et acteurs, pâtissent d'une mise en place aléatoire, de dysfonctionnements techniques et de surprises de dernière minute quant aux conditions d'obtention

de la carte. En l'état, au regard du peu de garanties de votre part, nous attendrons la présentation des amendements pour donner notre position de vote à cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Je passe la parole à Madame FERRAND.

M. FERRAND.- Monsieur le Président, chers collègues, quelle différence peut-il y avoir selon vous, entre un jeune auvergnat et un jeune rhônalpin ? Aucune, pensez-vous probablement. Moins encore depuis qu'Auvergne Rhône-Alpes est une et même entité. En effet, un apprenti de l'Ardèche a les mêmes besoins qu'un apprenti de Haute-Loire, un jeune en formation post-Bac est confronté aux mêmes problématiques de santé à Clermont-Ferrand et à Saint-Étienne. Celui qui recherche un emploi aura autant besoin d'un accompagnement dans l'Allier que dans l'Ardèche. Le jeune qui a effectué un service civique à Aurillac n'est pas moins altruiste que celui qui l'effectue à Grenoble.

On pourrait poursuivre. Pourtant, Monsieur le Président, chers collègues, les Régions Auvergne et Rhône-Alpes étaient loin de loger leurs jeunes à la même enseigne du temps où elles faisaient route à part. Ainsi, les dispositifs de cartes jeunes encore en vigueur cette année, la carte M'ra en Rhône-Alpes et la carte Jeune nouveau monde du côté de l'Auvergne, ont peu de choses en commun. Elles touchent des publics différents, ouvrent droit à des avantages différents, s'appliquent sur un calendrier différent et connaissent des modalités de mise en œuvre différentes.

Ces aides à destination des jeunes de moins de 25 ans, représentent ainsi en Rhône-Alpes environ 25 M€ par an pour quelque 310 000 bénéficiaires et en Auvergne autour de 5 M€ par an pour 23 000 bénéficiaires.

Si les divers avantages de la carte M'ra sont ouverts aux jeunes à partir de 16 ans, lycéens, apprentis, jeunes en formation sanitaire et sociale, jeunes demandeurs d'emploi suivis par les Missions locales, en formation dans un Conservatoire à rayonnement départemental ou régional ou encore en service civique, ceux de la carte Jeune nouveau monde sont subordonnés à des conditions de ressources et ne sont offerts qu'aux étudiants éligibles à la Bourse nationale sur critères sociaux ou à la Bourse régionale d'études sanitaires et sociales ou aux jeunes suivis par une Mission locale depuis au moins trois mois, ayant assisté à au moins trois entretiens. Que de critères !

Les Auvergnats peuvent dépenser librement le crédit qui leur est alloué et qui est en fonction de leur échelon boursier, auprès des organismes partenaires, quand les Rhônalpins bénéficient de crédits limitativement affectés par poste de dépense.

Ce sont donc près de 23 000 jeunes Auvergnats et 310 000 jeunes Rhônalpins qui sont accompagnés chaque année par leur Région, sous des conditions et selon des modalités très distinctes, selon des choix totalement différents faits par des majorités pourtant de même sensibilité politique.

Aujourd'hui, nous sommes une et une seule Région, Auvergne Rhône-Alpes. Une Région qui a toujours plus à cœur d'accompagner ces jeunes, de répondre à leurs besoins, de favoriser leur autonomie parce qu'ils font le dynamisme, l'enthousiasme de notre territoire, parce qu'ils sont les premiers acteurs de l'avenir de notre région.

Vous nous proposez d'élaborer pour l'année prochaine, un dispositif nouveau, qui prendra en compte les jeunes d'Auvergne et Rhône-Alpes selon des critères

communs. Pour nous, il est indispensable que la nouvelle carte jeunes soit d'abord accessible à tous ceux qui en ont besoin. Nous devons favoriser l'autonomie de nos lycées, apprentis, élèves en formations sanitaire et sociale et jeunes demandeurs d'emploi suivis par les Missions locales. Au total, non loin de 370 000 bénéficiaires potentiels sur l'ensemble du territoire régional aux besoins desquels la Région se doit d'être réactive et de savoir faire évoluer son dispositif en fonction de leur indication.

Ce dispositif sera modelé en concertation avec les futurs bénéficiaires et les entreprises partenaires au terme d'une grande consultation des acteurs que vous lancerez dès ce mois-ci. L'offre de service sera variée et évolutive. S'il est nécessaire de conserver les avantages existants prisés des jeunes, en matière d'éducation, de culture, de sport, de loisirs et de santé, il est primordial d'en faire également un outil du quotidien en intégrant une fonction de contrôle d'accès, des crédits pour la restauration et en renforçant les avantages transport.

Comme vous l'indiquez dans ce rapport, ce sera un dispositif simple d'utilisation, complet, en phase avec les usages des jeunes, accompagné d'outils connexes modernes (applications mobile, portail internet, réseaux sociaux) permettant un gain de temps pour l'utilisateur comme pour l'administration qui pourra gérer les dossiers en temps réel et à moindre coût. Plus d'argent dans les projets, moins de perte en fonctionnement !

Les élus du groupe Les Républicains, Divers droite et Société civile s'associent pleinement à cette démarche de soutien de la Région aux jeunes qui sont l'avenir de son territoire. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Il serait bien que les orateurs puissent s'inscrire au fur et à mesure.

Madame BOUKAALA.

Mme BOUKAALA.- Merci Monsieur le Président, chers collègues, la création d'une nouvelle carte jeunes qui apporte les mêmes aides à tous nos jeunes concitoyens, constitue évidemment un objectif majeur pour notre Région. C'est aussi une très belle opportunité. Une opportunité d'évaluer les deux dispositifs existants qui, cela a été rappelé, sont difficilement comparables parce qu'ils n'avaient pas le même public ni les mêmes objectifs ni les mêmes avantages. Les mettre en parallèle comme cela vient d'être fait, n'a aucun sens.

La création de cette nouvelle carte est aussi l'opportunité de tirer le meilleur des deux cartes préexistantes, en concertation pour proposer des avantages qui répondent aux attentes et des modalités techniques qui intègrent des nouveaux usages et des idées intéressantes, par exemple pour la restauration lycéenne.

Nous prenons donc acte de votre volonté. Ceci étant dit, notre groupe souhaite vous faire part de plusieurs inquiétudes qui malheureusement n'ont pas été levées lors des différentes commissions thématiques, malgré nos multiples questions.

Tout d'abord sur les publics, beaucoup d'impasses ont été faites sur les actuels jeunes bénéficiaires de ces deux cartes. Les jeunes en service civique, les jeunes porteurs de handicap inscrits en IME, en IMPro, les jeunes en formation artistique, les étudiants boursiers, les jeunes qui étudient à distance par le biais du CNED. Si ce n'est pas une carte jeunes que vous prévoyez pour ces publics, dites-le nous.

Cela peut s'entendre, mais il faut être clair et nous dire quelle politique vous souhaitez mettre en place pour eux.

La deuxième inquiétude, c'est qu'au final, cette carte jeunes n'est qu'un outil au service d'une politique jeunesse. Le souci c'est que je vois le futur dispositif, à peu près, avec les flous existants, mais je ne vois pas les objectifs. Vous visez plus sur l'épanouissement personnel ou l'autonomie ? Vous voulez plus accompagner les étudiants pour les garder sur le territoire ou vous vous concentrez sur le public que vous annoncez comme étant le public prioritaire de la Région ? Vous n'avez pas répondu à ces inquiétudes ni à ces questions en commission.

La troisième inquiétude vient du flou entretenu sur les partenariats avec les libraires. Pour nous, il serait indispensable de toujours voir ce partenariat dans le futur dispositif. Sur un sujet aussi essentiel que le soutien matériel, pédagogique, culturel, sportif et sanitaire en faveur des jeunes de notre région. Il n'est pas pour nous, acceptable, que vous envisagiez de prévoir l'ensemble des modalités en commission permanente. C'est plus de 370 000 bénéficiaires potentiels.

Ces deux cartes préexistantes qui étaient préconnues, la carte M'ra et la carte Jeune nouveau monde, cela veut dire des choses pour les jeunes de notre région. Aujourd'hui, que ce soit sur la médiation culturelle, sur le lien avec les établissements, sur les modalités de la concertation que vous envisagez, c'est le flou le plus total.

Notre groupe réserve son vote en fonction des réponses que vous allez apporter à l'ensemble de nos questions, et après examen des amendements.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame BOUKAALA.

Monsieur BOUCHET.

M. BOUCHET.- « La jeunesse est le sourire de l'avenir devant un inconnu qui est lui-même ». Cette citation de Victor Hugo doit placer chacun de nous devant ses responsabilités quant à l'accès des générations futures à la position d'homme et de femme émancipés, en capacité d'écrire les futures pages de l'histoire de notre pays, de notre région.

Ce dont nous débattons aujourd'hui, c'est bien d'épanouissement personnel et d'autonomie. Lors de la campagne électorale, les candidats de la liste L'humain d'abord ont pris l'engagement de développer toutes les politiques publiques conduites en Région Auvergne et en Région Rhône-Alpes en les harmonisant par le haut, garder ce qu'il se faisait de meilleur dans ces deux territoires pour l'étendre à l'ensemble des citoyens de notre nouvelle Région. Le rapport que vous soumettez à nos voix ne relève pas de cette ambition. La liste des publics prioritaires cités, lycéens, apprentis, jeunes en Mission locale, élèves des formations sanitaires et sociales se termine par des points de suspension. Quid alors des jeunes inscrits jusqu'à présent dans le dispositif de la carte M'ra, les jeunes inscrits dans les organismes de formation à distance, ceux inscrits dans les structures pour la jeunesse porteuse de handicap, ceux des établissements PJJ ou les jeunes en service civique ? À cette question, aucune réponse n'a été apportée en commission.

En Auvergne, la carte Jeune nouveau monde répondait jusqu'à présent aux besoins fondamentaux exprimés par les jeunes en termes de mobilité, restauration, santé. Cette carte permettait à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, dont 80 % d'étudiants boursiers, d'obtenir un accompagnement dans leur accès à l'autonomie. En 2013, la répartition des

prestations payées avec la carte Jeune nouveau monde révélait que 33 % de celle-ci concernait les transports en commun et les TER, 30 % l'enseignement de la conduite, 15 % la restauration, 10 % les assurances logement, véhicule et mutuelle santé, 100 % les frais de pharmacie.

Quel signal envoyons-nous à cette jeunesse que nous renvoyons face à sa précarité dans tous ces domaines ? Si des cibles des deux dispositifs M'ra et Jeune nouveau monde étaient différents, le contenu de ces aides l'était également, or cette délibération est des plus floues en la matière. Ainsi la gratuité totale des livres scolaires assurée en Auvergne se trouve remise en cause aujourd'hui. Si nous pouvons partager des avancées technologiques dans l'usage de cette nouvelle carte en termes de pratiques numériques, en revanche nous nous opposons aux principes selon lesquels les prestations et l'évolution de l'offre soient définies à huis clos, en commission permanente, sans débat et sans transparence vis-à-vis des citoyens.

Lors de la dernière assemblée plénière, vous avez reçu les félicitations du Front National pour l'attribution des bourses au mérite et le renforcement de l'aide à l'investissement privé dans les lycées privés. Nous craignons que vous cédiez une fois de plus à leurs sirènes réactionnaires en faisant disparaître le pass contraception ou toute autre mesure sociale et d'émancipation qu'il abomine.

(Applaudissements du groupe PCF et Front de Gauche).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Monsieur FANGET.

M. FANGET.- Ce projet de refonte des dispositifs relatifs aux anciennes cartes jeunes de nos territoires est essentiel pour consolider notre lien avec les jeunes

Auvergnats et Rhônalpins. Il s'agit d'un exercice délicat que celui de s'adresser de façon pertinente aux jeunes de notre grande région. En effet, il ne s'agit pas de négliger ni de conduire de manière stéréotypée cette affaire.

Les usages aujourd'hui ont largement évolué et les jeunes construisent ces usages. Ils sont concernés, connectés, réactifs, débrouillards. Cette débrouillardise, nous devons l'encourager et l'accompagner. C'est la raison pour laquelle notre groupe Centre et Indépendants partage la conception développée dans ce rapport s'agissant de construire la nouvelle carte comme un outil innovant et digital.

Nous entendons également favoriser les conditions d'épanouissement de la jeunesse de notre région, un épanouissement qui passe par les différents domaines dans lesquels pourra être utilisée cette nouvelle carte : domaine social, culturel, pour les transports, pour la santé.

En matière de santé, il nous semble capital de conserver la dimension préalablement établie par la carte M'ra qui permettait un accès au pass contraception.

Ce nouveau dispositif doit être aussi pratique pour faire en sorte d'être un outil du quotidien pour ses 370 000 bénéficiaires potentiels. Aussi, nous sommes satisfaits de voir lancée dès les jours qui viennent, une consultation afin d'écouter les attentes des jeunes tant sur la forme que sur le fond. Dans ces conditions, nous saurons convaincre de notre volonté de nous impliquer pour la jeunesse et nous serons en mesure d'être partenaires importants pour accompagner les jeunes auvergnats et rhônalpins dans leurs loisirs, leurs trajets, leurs activités sportives, leur parcours de santé, ce qui nous semble déterminant dans leur capacité à rester curieux et ouverts. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Madame COSSON.

Mme COSSON.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous avons désespérément cherché dans la presse des précisions sur le contenu et les modalités de mise en œuvre de la nouvelle carte jeunes, mais sur ce sujet, silence radio. Le débat est renvoyé à huis clos, en commission permanente, une assemblée où le terme « débat » est particulièrement inadapté. Il se résume plutôt à ne pas pouvoir prendre la parole ou à n'avoir pas le temps de parler.

Le passage en CP est pour nous, inacceptable.

Dans la presse, dans la délibération qui nous est proposée, c'est silence sur la gratuité des manuels scolaires et de la bourse d'équipement professionnel des jeunes. Pourtant, c'est un choix visible pour les jeunes. L'Auvergne avait ouvert cette voie de l'autonomie et de l'égalité de traitement.

Silence aussi sur des publics qui ne sont plus nommés tels les jeunes en service civique, les jeunes porteurs de handicap qui sont en institution médico-éducative ou médico-professionnelle, les jeunes qui étudient par correspondance ou les étudiants boursiers.

Silence sur le contenu des avantages éducatifs, culturels, sportifs, de loisirs et de santé, alors qu'ils constituent un socle de la finalité éducative et d'épanouissement personnel. Silence sur les inégalités d'utilisation des avantages de la carte anciennement M'ra entre les apprentis, les lycéens qui étaient en voie professionnelle et les lycées en voie générale. Silence sur la sous-utilisation des avantages de la carte M'ra.

En assemblée plénière, nous souhaitons en savoir plus, être dans la visibilité, la lisibilité tant citée dans le

rapport. Vos silences, vos non-dits dessinent une carte jeunes qui ferait l'impasse sur ces inégalités, l'impasse sur certains publics et sur ce projet santé globale dont nous ne savons toujours pas s'il va intégrer le pass contraception ou comment il va le faire.

La carte jeunes, le projet jeunes que nous souhaitons dessiner pour la Région Auvergne Rhône-Alpes doit répondre à tous ces points et nécessite un véritable débat. Il n'a pas vraiment lieu, dommage pour les jeunes, les partenaires et la nouvelle Région. Nous en rediscuterons au travers des amendements qui seront évoqués après cette délibération.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame COSSON.

Examen et vote des amendements

- **N° 001 : SDEA**

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons passer aux amendements, le premier étant présenté par le groupe SDEA.

M. CESA.- Monsieur le Président, mes chers collègues, en vous présentant cet amendement, je tiens à préciser que je fais partie de cette génération qui a connu l'avant et l'après carte M'ra en Rhône-Alpes. Je peux vous dire ici que celle-ci a changé la vie de nombreux jeunes et de nombreux parents, en particulier ceux qui ont des petits salaires. J'imagine qu'il en a été de même pour les jeunes Auvergnats avec la carte Jeune nouveau monde.

L'amendement qui est présenté vise à corriger une incohérence dans le rapport qui est présenté aujourd'hui. En effet, dans le point 1.3, le public visé est strictement borné alors que dans le point 1.6, il introduit des évolutions possibles à l'avenir. Nous profitons donc de cette incohérence

pour élargir le public visé par cette carte à tous les jeunes qui étaient concernés en Auvergne et en Rhône-Alpes, en intégrant les jeunes en service civique et les étudiants boursiers. Aucun jeune d'Auvergne et de Rhône-Alpes qui bénéficiait jusqu'à présent de la carte M'ra ou Nouveau monde, ne doit être exclu de la carte jeunes. C'est le sens de cet amendement qui, je le pense, recueillera la majorité.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a une demande de prise de parole de Madame ROBERT.

Mme ROBERT.- Je vous remercie. Bien sûr, nous allons voter contre cet amendement. Je suis désolée pour Monsieur CESA mais pour une fois, nous nous réjouissons de cette très bonne initiative de votre part concernant le public visé : pas de condition de ressources pour l'attribution de cette carte comme c'était le cas avant pour la carte en circulation en Auvergne qui bénéficiait uniquement aux boursiers.

Je crois que les contribuables, ceux qui payent les impôts, seront soulagés de savoir que, pour une fois, leurs enfants vont pouvoir bénéficier des dispositifs qu'ils financent, au même titre que ceux qui ne financent jamais rien. Nous voterons contre.

(Applaudissements du FN).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Je mets aux voix l'amendement.

(Il est procédé au vote)

• *L'amendement 001 est rejeté.*

• **N° 002 : PRG**

M. LE PRÉSIDENT.- Madame BOUKAALA a la parole.

Mme BOUKAALA.- Notre amendement a un but simple, Monsieur le Président, c'est d'entendre la position définitive de l'exécutif sur le pass contraception prévention. La mise en place du pass contraception prévention au sein de la carte M'ra n'a jamais consisté à dire que la santé des jeunes se résumait à cela. Il y avait beaucoup d'autres actions en faveur de la santé des jeunes. Nous souhaitons réellement que vous nous confirmiez aujourd'hui ou pas, votre position sur le pass contraception prévention. Vous avez plusieurs fois, changé d'avis dans la presse. Vous n'avez pas clarifié cela lors de discussion budgétaire.

Je rappelle que ce pass contraception prévention a été voté par une large majorité d'élus dont certains qui étaient à l'époque dans l'opposition et qui siègent encore dans cette assemblée, en tout cas pour Rhône-Alpes. Le partenariat que nous avons eu avec l'ensemble des professionnels de santé, les médecins, les sages-femmes, les pharmaciens attendent aussi une réponse de votre part et que vous clarifiez vos objectifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame BOUKAALA.

Y a-t-il des demandes d'explication de vote. Madame ROBERT.

Mme ROBERT.- Nous allons voter contre cet amendement. Je voudrais rappeler que le pass contraception, à travers la carte M'ra, permet à la collectivité de se substituer aux parents.

Ce n'est plus à la famille de veiller sur la santé, l'équilibre, les préoccupations, les fréquentations et l'intimité de ses enfants. On assiste déjà au « matraquage » de la pensée unique dans toutes les écoles sur ces sujets. Dans certaines écoles, des enfants de CP se voient expliquer

comment leur père ou leur grand-père pourraient abuser d'eux. On sait que l'on apprend à nos enfants de classe de 5^e comment enfiler un préservatif, etc. Je pense que la Région n'a pas besoin d'en rajouter. Merci.

(Applaudissements du FN).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur BOUCHET veut répondre.

M. BOUCHET.- Nous voterons cet amendement. Sur la dernière décennie, le nombre d'interruptions volontaires de grossesse pratiquées sur les mineures a augmenté de 20 %. Nous savons que ce pass contraception est remis en cause par un certain nombre d'élus de notre assemblée dont certains de votre majorité. En commission, il nous a été dit que les dispositifs concernant la santé seraient élargis aux conduites addictives, à la prévention de l'obésité, etc. C'est très bien, mais soyons clairs et précis, levons les ambiguïtés, si telle est votre position, intégrons le pass contraception dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Madame GUIBERT pour répondre avant de mettre l'amendement au vote.

Mme GUIBERT.- Le sujet de la santé est explicitement écrit dans le rapport que nous vous proposons. Les avantages santé ont été reconduits sur la carte M'ra 2016-2017, idem pour la carte Jeune nouveau monde en Auvergne avec des avantages inchangés.

En commission organique, j'ai présenté les axes de la politique santé inclus dans la carte jeunes. Je l'ai fait dans un esprit et une volonté d'échanges. Nous sommes élus pour agir et pour réussir le défi de l'Union Auvergne Rhône-Alpes, et c'est tout le sens de cette délibération. Par ailleurs, je comprends votre attachement aux réalisations des précédentes

majorités, je comprends votre attachement pour le passé, mais autorisez-nous à proposer de nouveaux axes de travail, de nouvelles orientations, une vision renouvelée de l'action régionale.

Votre amendement traduit votre attachement à une mesure symbolique, mais surtout incomplète, une mesure que vous n'avez pas su mettre en œuvre et les chiffres faméliques d'utilisation du pass contraception sont là pour le prouver. Nous allons rompre avec cette vision restrictive de la santé. Nous allons instaurer une politique globale de prévention santé pour les jeunes.

Notre nouvelle politique prendra en considération les problèmes quotidiens de santé publique de tous les jeunes. Les addictions, les troubles alimentaires, les infections sexuellement transmissibles, la santé mentale et les relations affectives et sexuelles dans lesquelles nous retrouvons les enjeux d'une sexualité qui n'a pas pour corollaire le porno ou internet. La question de la contraception fait naturellement partie de ces enjeux dans une dimension éducative et préventive au service de la vie affective et sexuelle. Voilà les sujets essentiels à traiter pour assurer l'insertion sociale et professionnelle de notre jeunesse.

Ces orientations politiques se retrouveront au sein de la carte jeunes. Nous voulons non seulement accompagner nos jeunes, mais nous voulons surtout les responsabiliser, c'est pourquoi nous allons inclure dans la nouvelle carte, un avantage permettant de financer la formation premiers secours à nos jeunes pour qu'ils apprennent les gestes qui sauvent. C'est une formation à usage immédiat pour notre jeunesse qui peut être confrontée à des situations d'urgence suite à un accident de la route par exemple. Voilà un geste fort, utile et concret de la Région à destination de sa jeunesse.

Je compte sur votre contribution lors de nos échanges réguliers en commission pour enrichir la réflexion et être à la hauteur des enjeux que représente la santé des jeunes. Pour l'heure, je propose donc un avis négatif de

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame GUIBERT, pour la clarté et la hauteur de vue de votre réponse.

Je mets donc l'amendement aux voix.

(Il est procédé au vote)

• *L'amendement 002 est rejeté.*

• **N° 003 : RCES**

M. LE PRÉSIDENT.- Qui présente l'amendement n° 3 ?

Madame COSSON vous avez la parole.

Mme COSSON.- Cet amendement revient sur la question des publics qui pourront bénéficier de la nouvelle carte jeunes. Nous l'avons dit dans les différentes interventions, certains publics sont oubliés ou ne sont pas cités. L'amendement sert à apporter des précisions afin que l'assemblée puisse se déterminer par rapport à ces différents publics. Nous ne sommes pas attachés aux pensées, mais à la question de la diversité des jeunes et à leur situation territoriale, à leur situation sociale. De ce point de vue, il faut que des publics qui n'apparaissent pas dans la délibération soient nommés précisément.

Ne sont pas cités, les jeunes porteurs de handicap en IME ou IMPro par exemple, les jeunes en service civique, ceux qui étudient par correspondance, ainsi que les étudiants boursiers. C'est la réponse que nous attendons de la part de

l'exécutif et par un vote de l'assemblée pour ne pas laisser sur le bord de la route certains publics.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame COSSON.

Monsieur BOUCHET souhaite s'exprimer.

M. BOUCHET.- Comme je l'ai dit tout à heure, le rapport est très flou sur les publics ciblés. Je partage la nécessité d'être plus précis et exhaustif. Nous aurions d'ailleurs pu rajouter les jeunes des établissements de la protection judiciaire de la jeunesse qui faisaient partie jusqu'à présent des publics bénéficiaires de la carte M'ra.

Cela témoigne du genre de questions que nous posons en commission, sur lesquelles nous n'avons aucune réponse. Cette question a été posée dans chacune des commissions qui a abordé le dispositif de la nouvelle carte jeunes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur BOUCHET.

Je mets aux voix l'amendement n° 3.

M. JACQUART.- Il n'y a pas d'avis de l'exécutif ?

M. LE PRÉSIDENT.- N'excluez pas la courbe d'apprentissage, monsieur l'Ardéchois !

(Il est procédé au vote)

• *L'amendement 003 est rejeté.*

• **N° 004 : RCES**

(Protestations dans l'assemblée).

M. LE PRÉSIDENT.- Certes il y a un grand suspens, mais quand j'écoute les positions des différents groupes, j'arrive à peu près à savoir comment cela va se terminer.

Qui présente l'amendement n° 4 ?

Madame COSSON a la parole.

Mme COSSON.- Les bilans que nous avons sur les avantages culturels ou sportifs, même sur le pass contraception de la carte M'ra, montrent qu'ils sont sous-utilisés, notamment par un certain nombre de jeunes apprentis ou en lycées professionnels, ou ceux qui habitent dans les territoires ruraux ou périurbains. On constate des inégalités d'utilisation de cette carte. Pour que la carte jeunes permette de les réduire et favorise la découverte et l'ouverture sur le cinéma, le spectacle vivant ou la musique, l'accès au droit à la santé, il nous semble essentiel que la Région Rhône-Alpes renforce un service régional d'information, des liens avec les référents dans les établissements et l'animation du réseau de ces référents, sinon cette carte sera seulement renvoyée à l'utilisation individuelle et aux inégalités existantes.

Elle doit bénéficier à toutes et tous, or nous en sommes encore loin. Elle doit intégrer, dans le dispositif carte jeunes, cet élément de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Donc nous proposons dans cet amendement, le renforcement de l'information, l'animation du réseau des référents de la carte jeunes, pour favoriser l'utilisation individuelle, mais aussi collective de la carte, car nous en sommes encore très éloignés.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame COSSON.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cet amendement ?

Mme ROBERT.- Je pense qu'il est inutile de faire plus d'information sur cette carte qui est connue de tous les jeunes qui sont concernés.

Les structures éducatives leur donnent toutes les informations. Le pass contraception a été très peu utilisé au dernier mandat, je m'en réjouis parce qu'on a ainsi pu sauver

quelques vies en évitant quelques avortements, bravo.
(Protestations dans l'assemblée). J'espère que ce pass
contraception sera supprimé dans votre projet de carte.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Je sou mets l'amendement n° 4 aux voix.

(Il est procédé au vote)

• *L'amendement 004 est rejeté.*

• **N° 005 : SDEA/RCES/PC-FDG-PRG**

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur CESA, vous avez
la parole.

M. CESA.- L'amendement n° 1 rejeté par une
majorité LR FN, visait à corriger des incohérences sur le
contenant de la carte.

Force est de constater que le contenu n'est pas
incohérent puisqu'il est complètement vide. Il suffit de lire
avec attention le rapport qui nous est présenté aujourd'hui. La
présentation de Madame la Vice-Présidente est venue le
confirmer.

Comme à votre habitude, Monsieur le Président,
vous êtes dans les effets d'annonce, mais lorsque l'on gratte
le vernis de la com, il n'y a plus rien. Lorsqu'on interroge le
Vice-Président, il reste muet, sans réponse. Et pourtant, les
familles doivent être rassurées sur le contenu de la carte. Que
devient l'aide au départ en vacances ? Les 30 € pour la
licence sportive ? Les aides culturelles ?

Nous sommes tout à fait d'accord avec la majorité
pour dire que le contenu de la carte doit évoluer au cours des
prochaines années, mais les avantages clés comme la gratuité
des manuels scolaires et du premier équipement professionnel
doit être garantie. Cela rassurerait les jeunes, les parents et
les libraires présents sur le territoire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Madame ROBERT a la parole.

Mme ROBERT.- Je vous remercie Monsieur le Président. Il est vrai que nous n'avons obtenu aucune réponse en commission, et que nous n'en avons jamais non plus à nos courriers.

On nous demande de voter un chèque en blanc, en votant un principe sans savoir ce qu'il contient. Nous allons donc voter pour cet amendement, Monsieur CESA.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est une majorité très corrosive pour vous, c'est l'effondrement de toute votre légitimité démocratique. Ceci avec un brin d'humour et de taquinerie de ma part.

Je mets aux voix l'amendement n° 5, avec un avis contre de la majorité et de l'exécutif.

(Il est procédé au vote)

• *L'amendement 005 est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. L'amendement est rejeté. Vous avez été sauvés sinon votre position aurait été adoptée grâce au FN, ce qui vous aurait posé un grave problème !

• N° 006 : FN

M. LE PRÉSIDENT.- Madame ROBERT a la parole.

Mme ROBERT.- Avec cet amendement, nous voulons vous rendre service parce que nous avons eu le temps d'éprouver la méthode WAUQUIEZ et il nous semble indispensable que vous puissiez faire appliquer la démocratie d'assemblée. Nous ne cessons de vous le dire, en trente ans de

présence du groupe Front National dans cette institution, nous n'avons jamais vu un fonctionnement aussi improvisé, aussi bordélique, aussi chaotique, aussi « merdique » que depuis le début de ce mandat...

M. LE PRÉSIDENT.- Pourriez-vous éviter d'être vulgaire, Madame ROBERT, cela me peine d'entendre cela de votre bouche ! Reprenez un peu de dignité et de hauteur de vue.

Mme ROBERT.- Je n'ai pas l'impression de manquer de dignité, Monsieur le Président.

Vos Présidents de commission sont incapables de répondre à nos questions en commission. On ne parle même pas de la questure où l'on pose toujours les mêmes questions depuis le début sans jamais obtenir de réponse. Nos questions écrites ne font jamais l'objet d'un accusé de réception ni d'une réponse.

Le sujet de la carte jeunes est très important, tant sur le fond que sur l'enveloppe budgétaire allouée. Il est indispensable que ce dossier soit débattu par les 204 élus désignés par les électeurs et non pas par 70 « gugusses » nommés par les groupes en commission permanente à huis clos en toute opacité.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous vous incorporez dans les « gugusses » ou non, Madame ROBERT ?

Mme ROBERT.- Oui, j'y suis.

M. LE PRÉSIDENT.- Je le confirme.

Mme ROBERT.- Alors, Monsieur le Président, pour que vous soyez plus performant dans la gestion de notre assemblée –comme vous le voyez, je vous rends service !-, nous vous proposons de modifier l'alinéa 1.6 comme suit : « Seuls les élus réunis en assemblée plénière seront compétents pour définir le contenu et les évolutions de l'offre

de service, les critères de partenariat, les évolutions des publics éligibles ainsi que les modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif de carte à destination des jeunes de la région Auvergne Rhône-Alpes. »

M. LE PRÉSIDENT.- Je sou mets cet amendement aux voix avec un avis négatif de l'exécutif.

(Il est procédé au vote)

• *L'amendement 006 est rejeté.*

• **N° 007 : SDEA/RCES**

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur CESA a la parole.

M. CESA.- Après le contenu incohérent, le contenu vide, voici venue la méthode antidémocratique introduite dans ce rapport.

En sous-traitant la définition du contenu et du contenant en commission permanente, en réglant ces questions cruciales en quelques minutes, en vase clos, en catimini, vous prouvez ainsi le peu de considération que vous avez pour les jeunes. C'est pourquoi notre groupe SDEA propose de soumettre au vote de l'assemblée plénière le contenu des évolutions de l'offre de service, les critères de partenariat, les évolutions des publics éligibles ainsi que les modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif de carte à destination des jeunes de la région Auvergne Rhône-Alpes qui auront été établis après une large concertation avec notamment, les représentants des usagers, des syndicats des lycéens –c'est un comble, vous voulez faire une carte pour les jeunes sans écouter les jeunes, quel intérêt ?-, la communauté éducative au sens large, enseignants, direction des lycées et fédérations de parents d'élèves ainsi que les partenaires du monde culturel, sportif, socio-éducatif et les professionnels de santé. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Madame ROBERT.

Mme ROBERT.- Pourrait-on avoir des réponses aux questions que nous posons ? Pourquoi ne souhaitez-vous pas que cela passe en assemblée plénière ?

Nous nous abstiendrons sur cet amendement. Bien sûr, le début de l'amendement nous convient quand il s'agit de demander que cela passe en assemblée plénière, mais l'idée d'être obligé de consulter et reconsulter les uns et les autres tout le temps... Nous avons été élus sur des programmes politiques, il est temps d'exercer notre mandat avec des convictions. Monsieur WAUQUIEZ, donnez-nous les moyens de les exercer en permettant une vraie discussion en assemblée plénière de tous les groupes. C'est le principe de la démocratie d'assemblée. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame ROBERT, je suis entièrement d'accord sur le fait que nous avons été élus sur des programmes...

(Brouhaha)

Puis-je parler quelques secondes ? Par respect pour chacun des groupes, je vous laisse vous exprimer, je donnerai ma réponse globalement à la fin, car quand je m'exprime trop, j'ai compris que vous trouviez que je portais atteinte aux droits de la minorité et de l'opposition. Je vous laisse donc vous exprimer tranquillement et j'apporterai une réponse globale à l'ensemble.

Je sou mets l'amendement n° 7 aux voix.

(Il est procédé au vote)

• *L'amendement 007 est rejeté.*

• N° 008 : PCF-FDG

• N° 009 : PCF-FDG

M. LE PRÉSIDENT.- Qui s'exprime ?

Monsieur BOUCHET.

M. BOUCHET.- Pour gagner du temps, j'interviendrai sur les amendements n°8 et 9 que nous proposons.

Cette intervention en direction de la jeunesse est une politique phare de notre Région. Nous avons besoin d'un réel débat démocratique comme cela se passait auparavant pour faire évoluer l'offre de service, les critères de partenariat, l'évolution des publics éligibles.

Nous répondons ainsi à votre main tendue, offre que vous nous aviez faite lors de votre prise de fonction de président, c'est pourquoi nous proposons de donner délégation à la commission permanente et de créer un groupe de travail. La logique aurait voulu qu'il puisse y avoir concertation, un groupe de travail qui fasse des propositions puis un débat qui valide cela en assemblée plénière. C'est le sens de l'amendement n° 9.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur BOUCHET pour cette présentation conjointe.

Je sou mets aux voix conjointement les amendements n° 8 et 9.

(Il est procédé au vote)

• *Les amendements 008 et 009 sont rejetés.*

- Vote de la partie délibérative du rapport n° 565

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de passer au vote de la partie délibérative du rapport 565, je voulais apporter quelques explications.

L'objectif est d'essayer d'avancer rapidement dans le rapprochement de l'Auvergne et de Rhône-Alpes. Je suis frappé que dans les propos des uns et des autres, si peu de

temps ait été consacré à cette profonde différence entre Auvergne et Rhône-Alpes. Le système est aujourd'hui complètement différent.

En Auvergne, il est centré sur peu d'étudiants avec un critère uniquement boursier et qui laisse de côté une part importante des étudiants, avec un niveau d'investissement qui n'est pas bon. En Rhône-Alpes, le dispositif a fait l'objet d'une continuité remarquable entre les différentes majorités puisqu'il ne date pas de l'époque de Monsieur QUEYRANNE, même s'il a été rebaptisé et a évolué –tant mieux ! Il avait été lancé par la majorité précédente, vous l'avez repris et nous le reprenons à notre tour parce que les bons outils peuvent s'inscrire dans une continuité.

Notre position est une position politique que j'ai toujours défendue : se concentrer uniquement sur les étudiants boursiers, c'est laisser les classes moyennes modestes « au bord de la route ». Je rappelle qu'en France, quand on a deux parents qui touchent le SMIC, on se trouve au-delà des seuils de bourse dans la plupart des cas, ce qui est injuste.

Nous souhaitons mettre en place une carte qui soit accessible au plus grand nombre et dont les bases de fonctionnement sont assez proches de la carte M'ra. Il faut que nous avancions vite parce que nous devons inscrire ces montants et que le contrat de dévolution du marché public doit être passé pour le prestataire qui l'instruit. J'entends toujours le même argument en vous écoutant : il faut prendre plus de temps pour la concertation, il faut que les personnes aient moins rapidement les avantages sur le terrain. Notre position c'est de décider vite et d'avancer, quitte à affiner au fur et à mesure si besoin.

Nous en sommes à la première étape. C'est un geste en direction des étudiants auvergnats, qui consiste à adopter

une position de principe : la carte M'ra à destination des étudiants auvergnats. Ce geste est très important. Je remercie la prise de position de Virginie FERRAND, élue de Rhône-Alpes, qui permet d'avoir un accompagnement. Ensuite, nous serons amenés à étudier le détail parce que des questions se posent.

En Auvergne, la façon dont les libraires étaient traités ne me convenait pas. Je trouvais cela absurde. Nous devons défendre notre réseau de libraires de proximité dans une logique de préférence locale. Il faut donc que les libraires soient remis dans la boucle. Béatrice tient à ce que cela se fasse avec les réseaux de parents d'élèves, elle a raison. Nous allons donc veiller à ce que l'instruction de l'extension de cette carte permette de conserver le rôle des parents d'élèves.

Sur le dernier sujet, il n'y a aucune surprise, car ma position est inchangée. Je ne peux pas laisser dire l'inverse à Madame BOUKAALA, car je l'ai exprimée avec une constance totale. Je vous mets au défi de trouver la moindre parole différente de ma part. Je respecte les positions du PRG qui est un parti qui tient à être sur un débat respectueux dans la démocratie. Je ne l'ai jamais pris en défaut, merci de ne pas déformer mes propos. Ils sont très simples. J'ai toujours dit que j'étais favorable à un accompagnement autour de la politique de contraception. Il n'y a jamais eu la moindre ambiguïté sur ce sujet de ma part, y compris dans des enceintes où je ne m'adressais pas à un public qui n'y était pas favorable. Je n'ai jamais eu le moindre écart sur cette ligne parce que cela correspond à une conception personnelle.

En revanche, Martine GUIBERT l'a bien dit, il faut que ce soit dans un cadre permettant de s'assurer que les

modalités protègent les femmes, nos étudiantes, apportent le maximum d'informations, et que notre accompagnement en termes de santé ne soit pas réduit à ce seul volet. Nous allons travailler sur cette question pour savoir comment traiter globalement les questions de santé de nos étudiants, comment améliorer l'information et l'accompagnement. Les modalités seront peut-être différentes. C'est le travail que nous allons mettre en place maintenant, sur lequel nous serons amenés à discuter. Pardonnez que l'on puisse avancer vite pour avoir ce geste de solidarité en direction de l'Auvergne. Vous serez amenés à rediscuter du contenu précis des modalités.

Pour le reste, je suis désolé, mais je ne peux pas reprendre vos propos consistant à dire que la commission permanente ne vous convient pas. Cela fait partie de nos modes de décision. Il y a d'un côté l'assemblée plénière qui permet de discuter et d'un autre, la commission permanente qui permet de faire un complément. Ce sont nos institutions démocratiques.

C'est comme si vous disiez à l'Assemblée nationale que le travail en commission ne vaut rien. Cela me semble être une approche un peu courte, de la démocratie. Nous allons essayer d'avancer ensemble dessus. Le principal aujourd'hui, au-delà de toutes les arguties, c'est un geste profond de solidarité en direction des étudiants auvergnats qui, jusque-là, ne bénéficiaient pas du même traitement. Vous auriez pu davantage relever cela. Merci à vous.

(Applaudissements).

Je vais soumettre au vote le rapport n° 565.

Le Front National dont c'est la grande spécialité, souhaite un vote par division. Le fait de diviser tout en petites sections donne l'impression d'une démocratie confuse

alors que vous êtes adeptes de la clarté. Que voulez-vous diviser, Madame ROBERT.

Mme ROBERT.- Je pense que c'est le contraire, nous sommes clairs dans ce que nous disons. Nous demandons qu'un sujet si important soit discuté en assemblée plénière. Nous sommes d'accord sur le principe de cette carte, mais nous ne voterons pas le point 6 parce que nous voulons que cela passe en assemblée plénière. C'est la démocratie bafouée !

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons voter sur tous les points sauf le point 6 où nous ferons le point sur la démocratie bafouée avec les « gugusses », comme vous disiez.

Mme ROBERT.- Dont je fais partie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous laisse la responsabilité du qualificatif que vous vous auto-appliquez. Personnellement, je ne le prends pas pour moi.

Je sou mets aux voix le rapport n° 565 à l'exception du point 6, avec un avis favorable de l'exécutif et de la majorité.

(Il est procédé au vote).

- *La délibération (hormis le point 6) est adoptée.*

Je sou mets aux voix le point 6 du rapport n° 565 avec un avis favorable de l'exécutif et de la majorité.

(Il est procédé au vote).

- *Le point 6 de la délibération est adopté.*
- *La délibération est adoptée.*

BILAN 2015 DES ACCÈS ET RÉGIMES D'AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES

Rapport N° 566

- Intervention de l'Exécutif (M. SADDIER)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la présentation du rapport n° 566 par Martial SADDIER.

M. SADDIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je rappelle que c'est une première puisque ce rapport est issu d'une nouvelle disposition de la loi NOTRe qui demande aux assemblées régionales de présenter un rapport des aides à l'activité économique de l'année N-1. Ce rapport est présenté sur la base du déclaratif, c'est-à-dire des déclarations qui sont parvenues à la Région de la part des entreprises, mais aussi du bloc communal et intercommunal, Communes, EPCI, et du bloc départemental puisque c'est à l'Assemblée régionale que l'État a demandé de présenter l'action des Communes, Communautés de communes, Départements.

Il est très difficile d'interpréter quoi que ce soit dans les chiffres qui vous sont présentés puisqu'on y trouve pêle-mêle, les aides à l'innovation et la recherche, les FUI, l'ingénierie financière, les fonds d'investissement, les aides directes. En revanche, n'y apparaissent pas, les aides à l'activité économique qui auraient été contractualisées directement entre le bloc communal et intercommunal et l'État, ainsi que les aides à l'investissement économique contractualisées directement entre les Départements et l'État.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, pourquoi ce rapport ? C'est simple, je vais vous dire la vérité. La République française se doit chaque année de présenter un rapport exhaustif à l'échelle nationale à l'Union Européenne, de l'ensemble des aides à l'activité économique. L'État a donc demandé aux Régions de faire son travail. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de vote, c'est une simple information. Nous nous sommes pliés à la loi de la République, c'est la raison pour laquelle nous vous

présentons ce rapport sur lequel il est difficile de faire des commentaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela illustre certaines absurdités de fonctionnement, l'État étant devenu une société de défaisance qui se décharge sur les collectivités locales d'un travail qu'il est incapable de faire lui-même.

Je précise que Martial SADDIER est engagé dans un travail de concertation avec l'ensemble des territoires dans le cadre du SR2I et que c'est à l'issue de ce travail que nous pourrons définir l'ensemble de nos politiques d'accompagnement du tissu économique et industriel. Il serait paradoxal, en termes de démocratie, qu'alors qu'un travail de consultation est engagé dans les Départements, on définisse notre feuille de route sans prendre en compte ces consultations. L'objectif est de partir de ce travail de concertation pour définir notre politique industrielle sur cette base.

- Intervention des groupes

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MONNIER a la parole.

M. MONNIER.- Monsieur le Président, chers collègues, à la lecture de ce rapport, un poignard incisif aiguisé par nos technocrates de Bruxelles heurte nos cœurs d'entrepreneurs et d'hommes libres. Dès le premier paragraphe, on évoque la soumission de nos institutions à l'Union Européenne.

Comment pouvez-vous, depuis si longtemps, admettre une telle intrusion dans nos affaires locales ? Par quelle légitimité les autorités européennes peuvent-elles orienter ou remettre en cause nos politiques régionales en matière de développement économique ? Il est grand temps de

retrouver notre indépendance au nom de l'efficacité et de notre liberté.

Concernant le bilan de ces aides, 2 % des entreprises de notre territoire sont soutenues par le budget régional, avec un endettement moyen de 13 000 € par entreprise, soit cent fois moins que le chèque que vous avez fait dernièrement à Aubert&Duval. Un favoritisme honteux pour des dizaines de TPE et PME qui auraient pu bénéficier de prêts ou de garanties de notre Région.

Rappelons qu'une entreprise n'a pas une nécessité vitale de subventions régionales. Ce dont elle a besoin, c'est d'une baisse drastique des charges face à des prélèvements confiscatoires dramatiques pour sa trésorerie, sa compétitivité à l'international et à sa pérennité. Le reste n'est que rustines quand ce n'est pas du clientélisme.

Alors, gauche comme droite, vous pourrez perfuser autant d'entreprises que vous voudrez, tant que nous serons soumis à la politique de l'Union Européenne et à votre système d'imposition fort et inéluctable, vous nous laisserez vivre, nous autres, chefs d'entreprise, infantilisés et spoliés dans une fable dont la chute se répète à chaque bilan, la fable du petit entrepreneur : Le petit entrepreneur qui entendit la grosse voix du fisc eut peur d'abord, mais croyant que son avenir était assuré, répondit :

- « C'est votre administré, le petit entrepreneur qui vous apporte ses dividendes et un petit pot de beurre ».

Le fisc lui cria en adoucissant un peu sa voix :

- « Paye toutes tes dettes et la Région t'accueillera ».

Le petit entrepreneur paya toutes ses dettes et la Région l'accueillit.

Il lui dit :

- « Région, que vous avez de grands bâtiments ! »

- « C'est pour mieux te gérer mon enfant ! »
- « Région, que vous avez de l'argent ! »
- « C'est pour mieux t'en redonner, mon enfant ! »
- « Région, que vous avez de grandes dents... »

Vous connaissez la suite.

Je vous remercie.

(Applaudissements du FN).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour cette fable ultra-libérale dont j'aurai retenu que vous considérez qu'il ne faut pas accompagner les entrepreneurs ni les petits artisans.

Monsieur KOTARAC.

M. KOTARAC.- Monsieur le Président, la loi du 7 août 2015 nous permet pour la première fois, à nous conseillers régionaux, de pouvoir débattre du bilan des aides aux entreprises. À la vérité, cela me permet de découvrir pour la première fois, à moi, mais aussi aux membres de la commission économique, le caractère technocratique et convenu d'un tel bilan et naturellement du débat qui va suivre. Pas de classement de subventions par rapport à la nature des aides, rien par rapport à leurs résultats, rien quant au reste des conditions que nous leur avons imposées quand il y en a. En bref, une telle présentation alambiquée ne nous permet pas un réel débat sur l'action politique globale de la Région.

Ceci dit, j'aimerais porter l'attention sur la nouveauté de cette loi NOTRe pour les Régions. Notre collectivité est aujourd'hui, non plus simplement chef de file en matière économique, mais est bien responsable exclusive de cette compétence à l'exception des Métropoles, compétentes aussi pour subventionner des entreprises. Celles-ci pourront même disposer de leur propre document

d'orientation des aides en cas de désaccord avec la Région et notre Schéma.

Au-delà de la concertation, ma question portera plus sur l'avenir que sur ce bilan trouble. Quels objectifs et quelle construction avez-vous envisagés avec les Métropoles et particulièrement celle de Lyon ? Quelle doctrine comptez-vous adopter pour remplir cette compétence régionale ? Envisagez-vous des critères de conditionnalité des aides aux entreprises en matière sociale pour le maintien et la promotion des emplois locaux, du savoir-faire régional, en matière environnementale ou encore en matière d'accueil de stagiaires des lycées professionnels par les entreprises que nous aidons ?

Enfin, j'aimerais dire deux mots sur la sacro-sainte règle de concurrence libre et non faussée évoquée lors de la première phrase du rapport. Nous pouvons, d'une certaine manière, déroger à cette règle par l'intermédiaire de la notion européenne des services d'intérêt économique général.

Cette qualification nous permet d'avoir une marge de manœuvre plus grande sur le montant des aides et aussi sur le contrôle moins oppressant des autorités européennes. Les textes et la jurisprudence sont clairs : les collectivités ont toute latitude pour organiser cela, mais il faut passer une délibération en assemblée plénière pour qualifier ce service d'intérêt général.

Allez-vous utiliser ces moyens, Monsieur le Président, pour déroger aux règles européennes ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur KOTARAC.

Monsieur BRENAS a la parole.

M. BRENAS.- Monsieur le Président, mes chers collègues, pour répondre à mes collègues, il est difficile de

tirer des leçons définitives et de lancer un véritable débat de fond à partir de ces données, parce qu'il s'agit d'un rapport purement formel. Nous répondons en cela au texte de la loi NOTRe du 7 août 2015 et au texte de la Commission européenne qui souhaite vérifier si les aides aux entreprises ne faussent pas le libre jeu de la concurrence.

Sur le fond, il faut être prudent sur toute forme de jugement parce qu'il arrive à certaines collectivités de méconnaître des règles. Un certain nombre d'aides n'ont pas été recensées. Un Département n'a pas transmis dans les délais son bilan et les aides attribuées par les services de l'État en Région ne figurent pas non plus dans le bilan. Bilan partiel, interprétation partielle.

Enfin, ces aides concernent celles qui ont été attribuées durant l'année 2015 dans les deux parties de notre région, la partie auvergnate et la partie rhônalpine. Il en sera autrement à l'avenir en 2017 puisqu'il y aura une meilleure cohérence dans les soutiens individuels aux entreprises puisque la nouvelle politique économique voulue par la majorité, répondra à une nouvelle stratégie qui est en train d'être définie dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation sous la houlette de notre Vice-Président Martial SADDIER, en cohérence avec le SRESRI.

En conclusion, notre groupe prend acte de ce rapport qui est obligatoire. Il serait imprudent d'en tirer toute leçon. À l'avenir, ces bilans devraient faire ressortir une nouvelle dynamique de notre politique économique en faveur de l'emploi.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur BRENAS. Si seulement la France avait un peu moins la

passion des rapports et un peu plus celle de l'action politique, on s'en porterait tous mieux.

Le rapport n'est pas soumis au vote. Nous passons au rapport n° 557 avec l'explication de Monsieur BLANC.

GESTION DU PERSONNEL DU SIÈGE, DES ANTENNES LOCALES ET DES LYCÉES – INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE

Rapport N° 567

- Intervention de l'Exécutif (E. BLANC)

M. BLANC.- C'est un décret de 2009 qui prévoit que les agents de la fonction publique territoriale peuvent renoncer à leur statut moyennant une indemnité. Le décret fixe les motifs de ce renoncement. Ce peut être des restructurations de services qui en seraient la cause, des projets personnels ou la création ou la reprise d'une entreprise.

Le décret nous fait obligation de délibérer pour fixer le champ d'application que nous proposons aux personnels de notre collectivité. Il vous est proposé, dans cette délibération, de vous adresser à l'ensemble des personnels, sans exception. Le décret nous impose de fixer les conditions d'attribution de l'indemnité qui sera versée aux agents qui entendent profiter de ce dispositif.

Nous avons été sollicités par un certain nombre d'agents qui souhaitaient pouvoir en profiter. C'est la raison pour laquelle, avec les services, nous avons préparé cette délibération.

- Avis de la commission « finances, administration générale »

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a un avis de la commission.

Monsieur KOVACS.

(Dans l'assemblée : il n'y a pas eu de vote.)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons donc au-delà de l'avis de la commission. Je vous propose d'aborder la présentation des amendements.

- Examen et vote des amendements

- **N° 010 : PC-FDG**

M. LE PRÉSIDENT.- L'amendement est présenté par Monsieur JACQUART.

M. JACQUART.- L'amendement ne vise pas à clarifier la question de la prime sur laquelle nous donnerons notre point de vue tout à l'heure, qui correspond à l'application d'un décret, mais la suite de l'application de la prime de départ, et notamment la répercussion en nombre de personnels.

Nous proposons d'intégrer le principe du remplacement des départs volontaires, dans le cadre du dispositif. Le but n'est pas un remplacement pour un remplacement. Nous considérons qu'un certain nombre d'organisations que vous avez annoncées, même si nous ne les partageons pas, notamment sur la substitution de contrat d'aménagements intercommunaux à la place de contrat de développement Rhône-Alpes ou de contrat Auvergne +, vont nécessiter des accompagnements forts des collectivités, notamment des Communautés de communes et des petits EPCI. Nous estimons que chaque départ volontaire qui peut être souhaité dans le cadre de la présentation du Vice-Président, puisse être clairement affiché comme remplacé pour l'ensemble des missions de la Région. Nous ne sommes pas là

pour dire qu'il faut remplacer forcément au même poste, mais qu'il faut remplacer le nombre de postes de façon à faire droit à toutes nos obligations et aux politiques que vous allez mettre en place.

C'est l'objet de cet amendement qui demande une clarification de l'exécutif sur le nombre de postes qui seront remplacés.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur JACQUART.

Y a-t-il des demandes d'explication de vote sur ce sujet ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur KOTARAC.

M. KOTARAC.- Ce mécanisme d'indemnité de départ volontaire est souvent mis en œuvre dans un contexte économique difficile, défavorable. En l'espèce, il répond clairement à vos objectifs budgétaires destructifs en matière de baisse de fonctionnement.

Au-delà des quelques personnes volontaires qui remplissent les critères proposés, l'engagement d'un tel mécanisme provoque plusieurs interrogations et inquiétudes, notamment chez le personnel qui souhaite rester et travailler pour le compte de notre collectivité. Quid des remplacements ? Si la baisse du nombre des personnels s'accroît à l'avenir, quid de la performance du service public du XXI^e siècle promis lors de vos vœux au personnel.

Monsieur le Président, vous qui occupez un mandat national, vous savez qu'en matière de service public, notamment en matière de sécurité ou de renseignements qui vous sont si chers, le critère humain est indispensable à l'efficacité d'un service ou d'une direction. Qui pourrait croire le contraire ?

Pour nous, il s'agit de la même analyse s'agissant des services de notre collectivité, de leur efficacité,

réactivité, au bénéfice des citoyens. Quid de la réorganisation des nouvelles directions ? Quid de notre information sur l'avenir du processus que vous avez engagé ? Monsieur le Président, ce sont bien ces interrogations que nous nous posons et auxquelles l'organe délibérant souhaite des réponses, plus encore s'agissant des membres de l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame CRUZ.

Mme CRUZ.- Merci Monsieur le Président, chers collègues, j'ai une explication de vote sur le texte initial et pas sur l'amendement.

M. JACQUART.- Il faut commencer par voter l'amendement.

Mme CRUZ.- Dans un contexte où les parcours professionnels ne sont plus linéaires, où ils sont de moins en moins synonymes de l'exercice d'un seul métier, où la formation tout au long de la vie est facilitée, notamment par les politiques mises en place par la Région dans le domaine de la formation et où la mobilité est valorisée, le décret du 18 décembre 2009 traduisait la volonté du gouvernement de l'époque de permettre à des agents de la fonction publique territoriale, en cas de départ volontaire et définitif, de percevoir une indemnité équivalente au double de la rémunération brute annuelle et ce dans trois cas, vous l'avez dit Monsieur le Vice-Président...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame CRUZ.

Pour que ce soit clair entre nous, je vous rappelle que vous avez l'amendement qui est mis au débat. Dans le cadre du débat sur l'amendement, vous avez eu la présentation de Monsieur JACQUART.

Ensuite, vous avez une minute pour vous exprimer si vous voulez le faire dans la foulée de la présentation.

C'était l'objet de ma question. Après le vote de l'amendement, vous avez vos explications éventuelles de vote pour les uns et les autres. Quand je vous demande si vous voulez vous exprimer dans le cadre de l'amendement, c'est une minute. Il faut respecter ce délai. Ensuite, vous pouvez vous exprimer dans le cadre des explications de vote.

Y a-t-il encore des demandes de parole sur l'amendement présenté par Monsieur JACQUART ?

Non, merci. J'ouvre donc le vote sur l'amendement.

Mme CUKIERMAN.- Peut-on avoir l'avis de l'exécutif ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BLANC, pouvez-vous donner l'avis de l'exécutif ?

M. BLANC.- C'est un avis négatif. Monsieur JACQUART, la Région ne s'interdit rien. Quand il faudra remplacer, nous le ferons. Quand ce ne sera pas utile, nous ne remplacerons pas. C'est la raison pour laquelle nous demandons que cet amendement soit repoussé.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets au vote l'amendement avec un avis négatif du premier Vice-Président.

(Il est procédé au vote)

• *L'amendement 010 est rejeté.*

- Explication éventuelle du vote des groupes

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des demandes d'explication de vote ?

Monsieur GEMMANI a la parole.

M. GEMMANI.- Même si ce rapport respecte le cadre réglementaire et légal, on peut s'interroger sur l'opportunité de la mise en place d'un tel dispositif. Quelques questions : l'exécutif est-il confronté à des demandes d'agent ? Si c'est le cas, combien ?

Au-delà de la réorganisation qu'implique la création de la nouvelle Région, on peut craindre que ce dispositif ne soit pas simplement une suggestion faite aux agents pour les encourager à partir, mais un plan social massif et pas central. Nous imaginons déjà les dérives d'un système proposé dans ce contexte particulier. La démission pourrait ne plus être véritablement à l'initiative des agents, mais serait quelque peu forcée. On peut le craindre pour les personnels en CDI, mais pas uniquement.

Autre interrogation : comment cette proposition a été accueillie par les représentants du personnel lors de sa présentation devant le comité paritaire ? Quelle enveloppe a prévu l'exécutif, car ce dispositif pourrait s'avérer coûteux pour la collectivité ?

Enfin, quelle drôle de façon d'adresser des perspectives d'avenir aux agents de la collectivité et plus particulièrement aux antennes qui ne savent toujours pas quel sera leur devenir après vos déclarations tonitruantes de campagne de fermer celles-ci. Vous renforcez le sentiment d'une précarité de l'emploi, mais aussi d'un éloignement en centralisant encore un peu plus la Région au lieu de faire en sorte que le fait et l'action régionale puissent être accessibles et à la connaissance de tous les Auvergnats et des Rhônealpins.

La politique de gestion des ressources humaines est maintenant votre problème. Nous resterons vigilants, à l'écoute et à la disponibilité des agents, et nous exprimerons toujours notre vision sur ces sujets, mais nous ne cautionnerons pas vos agissements. C'est pourquoi notre groupe ne prendra pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour cette position de ne pas prendre part au vote.

Monsieur BENMEJAMED.

M. BENMEJAMED.- Monsieur le Président, chers collègues, dans d'autres circonstances, ce rapport n'aurait pas suscité de notre part, des commentaires particuliers. L'indemnité de départ volontaire est, sur le principe, une mesure qui ne nous pose pas de problèmes parce que cette proposition comprend deux dispositifs en cette période de restriction budgétaire : l'ouverture à l'ensemble des agents, toute catégorie confondue, et des montants d'indemnité au maximum prévu par la loi.

Tout cela serait bienvenu si l'on passait sous silence le fait que la première mesure concernant le personnel est une mesure qui vise malgré tout, d'une certaine manière, à alléger son poids. Je dis cela parce que les syndicats avec lesquels nous avons échangé sont très inquiets par votre projet de convergence et de ses conséquences sur le nombre d'agents, projet pour lequel vous refusez au passage toute négociation en amont puisque vous estimez les représentants syndicaux comme quantité négligeable tant que les élections du personnel n'auront pas lieu, c'est-à-dire fin novembre, alors que rien n'empêchait leur tenue beaucoup plus tôt.

Monsieur le Président, vous connaissez sûrement l'adage qui dit : quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. Nous serions très heureux que vous fassiez mentir cet adage. Dans cette attente, mais sans illusion, nous voterons malgré tout ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Que de vigueur pour un vote !

Monsieur KOTARAC.

M. KOTARAC.- Vous m'avez dit tout à l'heure de m'exprimer sur l'ensemble du texte, mais le chrono n'était pas adapté.

M. LE PRÉSIDENT.- Allez-y, vous avez 2 minutes.

M. KOTARAC.- On a entendu la question à l'instant : comment le dispositif a-t-il été reçu chez les représentants du personnel ?

Ma question est la suivante : Nonobstant le fait que le comité technique donne son avis sur ce type de délibération, je voulais en profiter pour rappeler que le groupe des élus du Rassemblement citoyen, écologiste solidaire vous a transmis un courrier pour savoir si les élus régionaux, principalement de l'organe délibératif et de l'opposition, pouvaient avoir accès aux comptes rendus des organes tels le comité technique ou le CHSCT.

Nous n'avons pas obtenu de réponse de votre part pour l'instant, nous aimerions en savoir un peu plus. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur KOTARAC pour votre condensé.

Monsieur JACQUART.

M. JACQUART.- Évidemment, si nous nous arrêtons à la disposition technique que vous nous proposez, nous aurions sûrement voté pour, sauf que la question du devenir de l'emploi est posée. La position du Vice-Président BLANC en est la démonstration. Nous savons pertinemment, et vous l'aviez dit pendant votre campagne électorale, que la réduction de la masse salariale était déjà envisagée. Le statut des personnels dont certains rêvent de le voir supprimer, sûrement vous-même Monsieur le Président, à la lecture du programme que vous avez voté ce week-end au Conseil national des Républicains, ne permet pas de réduire le nombre de personnels puisque le statut les protège. Nous craignons donc que soit utilisée l'arme de destruction d'emploi, qu'est

l'indemnité de départ. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous voulions préciser des choses qui l'ont été par le Vice-Président.

Vous ne vous interdisez rien, y compris de diminuer les effectifs. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas la mise en place de l'indemnité de départ volontaire, même si nous comprenons certaines demandes du personnel, parce que nous ne voulons pas accompagner un plan social déguisé parce que c'est de cela qu'il s'agit.

Ce n'est pas le courage que vous mettez en évidence. Vous pourriez nous dire que vous avez fait une estimation et que vous allez réduire le personnel dans tel ou tel secteur d'activité. Vous laissez supposer par la prime de départ, que vous répondez à des demandes, vous répondez surtout à votre objectif de diminuer la masse salariale sans l'avouer. Nous ne voterons pas votre délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur JACQUART.
Madame CRUZ.

Mme CRUZ.- Je vous remercie Monsieur le Président, chers collègues, je reprends mon explication.

Dans un contexte où les parcours professionnels ne sont plus linéaires comme je l'ai dit tout à l'heure, le décret du 18 décembre 2009, témoignait de la volonté du gouvernement de l'époque de permettre à des agents de la fonction publique territoriale, en cas de départ volontaire et définitif, de percevoir une indemnité pouvant être équivalente au double de leur rémunération brute annuelle, dans trois cas : des projets personnels, création ou reprise d'entreprise, mais également dans le cas d'une restructuration de service.

Alors que la fusion de nos deux Régions Auvergne et Rhône-Alpes implique nécessairement une réorganisation de nos services, adopter ce dispositif dans sa version la moins

restrictive, la plus large, c'est-à-dire sans limitation de service, cadre d'emploi ou grade, en en faisant bénéficier non seulement les personnels du siège, mais également ceux des antennes locales et ceux des lycées, en ouvrant le bénéfice de l'indemnité dans la limite maximale du plafond réglementaire, notamment dans le cadre de la réorganisation des services, donne le choix à l'ensemble des personnels de la collectivité. Je tiens à préciser que la qualité du service rendu par la collectivité n'est pas proportionnelle au nombre de ses agents.

Nous leur permettons donc, pour ceux qui le souhaitent, et uniquement ceux qui le souhaiteraient, de réorienter leur carrière professionnelle en quittant la fonction publique territoriale. C'est la raison pour laquelle le groupe LR, Divers droite et Société civile votera pour ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Monsieur BLANC veut-il répondre ?

M. BLANC.- Je rappelle que le dispositif est volontaire et vous nous suspectez d'avoir des velléités d'inciter et de contraindre.

M. JACQUART.- On n'a pas dit cela.

M. BLANC.- C'est une suspicion. Au fil du temps, vous constaterez que nous serons à l'écoute de celles et ceux qui souhaitent abandonner ce statut pour un projet personnel.

La deuxième question qui se pose est de savoir ce que cela va coûter. Aujourd'hui vous votez un dispositif individuel, avec des indemnités fixées individuellement. Comment voulez-vous que nous vous répondions alors que nous ne connaissons pas le nombre d'agents qui bénéficieront de ce dispositif ?

Enfin, vous pouvez poser un principe et rendre les choses figées et intangibles. Nous vous répondons que quand

il faudra recruter parce qu'il y aura des besoins, nous recruterons, mais quand ce ne sera pas nécessaire, nous ne le ferons pas. Je ne peux pas dire autre chose.

Je rappelle que c'est un dispositif volontaire et très encadré. L'agent qui décide d'abandonner a toute une série de verrous qui nous permettent de juger que ce n'est pas à la légère.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais donner deux exemples de dispositifs que vous accusez de tous les crimes et sur lesquels nous avons été sollicités. Le premier concerne une personne qui a souhaité s'impliquer dans une association humanitaire et qui nous a sollicités pour avoir un accompagnement dans le cadre de son projet. Le second concerne deux agents de la Région qui ont souhaité créer leur restaurant dans leur village et dans leur commune et qui ont été accompagnés. Voilà ce qui aboutit au lever de pancartes nous disant : Au secours, c'est un gigantesque plan de départs volontaires que vous mettez en place.

Je voudrais ensuite rappeler un point, Monsieur GEMMANI. J'aime bien les principes de montagne, « vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà », mais je vous rappelle que votre ministre de la Fonction publique de ce gouvernement a fait l'éloge de ce dispositif et a incité toutes les collectivités locales à s'en saisir. Visiblement l'information n'est pas redescendue jusqu'à la section locale du parti Socialiste en la matière.

(Applaudissements).

Je sou mets le dispositif au vote avec un avis favorable de l'exécutif.

(Il est procédé au vote).

• *La délibération est adoptée.*

RECOURS À L'AIDE DU FONDS DE SOUTIEN POUR LA SÉCURISATION DES EMPRUNTS STRUCTURES A RISQUE SOUSCRITS PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapport N° 568

- Intervention de l'Exécutif (E. BLANC)

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BLANC, de quelle situation héritons-nous ?

M. BLANC.- La Région Auvergne avait souscrit des emprunts structurés dits emprunts toxiques. En 2015, face à une situation très difficile pour elle sur le plan financier, du fait de ces emprunts, elle avait candidaté au Fonds de soutien pour sortir d'un certain nombre de ses emprunts. Aujourd'hui, nous récupérons ce dispositif et nous devons envisager de le mettre en œuvre.

Je rappelle que ce Fonds de soutien inclut deux formules différentes. La première prend la forme d'un accompagnement lorsque la collectivité décide de rembourser l'emprunt, auquel cas pendant treize ans, elle est accompagnée par le Fonds de soutien. Elle rembourse le capital avec les indemnités afférentes et ensuite pendant treize années, elle est aidée pour rembourser l'emprunt qu'elle a souscrit lorsqu'elle a effectué ce remboursement. Dans le second dispositif appelé dérogatoire, consiste à maintenir l'emprunt, mais à percevoir une bonification et une aide pour assurer le remboursement. Cette aide s'appuie sur l'écart entre le montant des intérêts et le taux de l'usure.

Aujourd'hui, nous vous proposons de reprendre le dossier qui avait été déposé par la Région Auvergne en constatant avec regret que cette Région a souscrit des emprunts qui la mettaient à l'époque en difficulté. Nous vous

proposons de reprendre ce dispositif et d'aller sur le système dérogatoire. Nous avons constaté que si nous remboursions, les indemnités seraient très élevées, et que le Fonds de concours ne permettait pas de bénéficier pleinement du dispositif.

Par ailleurs, nous continuerons à négocier sur un certain nombre d'emprunts parce que nous n'avons aucun intérêt aujourd'hui à les rembourser. Nous pensons que nous pourrions obtenir satisfaction et gain de cause dans le cadre des procédures que nous lançons pour ces renégociations d'emprunt.

Voilà Monsieur le Président, ce que je pouvais dire brièvement. Je vous propose aujourd'hui d'adopter le système dérogatoire et de continuer à négocier pour obtenir les meilleures conditions de remboursement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur BLANC.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

- Explication éventuelle du vote des groupes

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BENMEJAMED.

M. BENMEJAMED.- J'ai le droit de dire oui à un rapport et de faire des commentaires et une analyse. Je vais donc dire oui, et faire un commentaire.

Monsieur le Président, ah si toutes les collectivités territoriales étaient aussi rigoureuses que la Région Rhône-Alpes !

Combien de gestions aléatoires, je n'ose dire criminelles, selon votre formule, nous auraient été épargnées. Autant vous êtes prompt à dénoncer les errements de la majorité précédente, si tant est qu'ils existent, autant vous avez eu dans votre intervention, beaucoup de mal à

reconnaître la rigueur du choix et de la gestion des emprunts par le Vice-Président DEBAT.

Pour une fois, nous ne vous demandions pas autant de pudeur, car si Monsieur DEBAT avait géré l'argent de la Région aussi légèrement que Monsieur MERCIER au Conseil général du Rhône ou Monsieur THIOLLIERE à Saint-Étienne, ce ne serait pas une discussion apaisée, mais un branle-bas de combat pour sauver la maison.

M. LE PRÉSIDENT.- En l'occurrence, il s'agit des emprunts de Monsieur SOUCHON, donc je pense que c'est ce que vous voulez dire.

M. BENMEJAMED.- Non, je parle de Monsieur MERCIER.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous ne parlez pas de Monsieur SOUCHON et vous ne voulez pas en parler.

M. BENMEJAMED.- Cela étant dit, notre groupe approuve cette délibération qui concerne seulement 4 % de l'encours de la dette, ce genre de chiffre auquel le cabinet Ernst & Young, mandaté par vous, pour votre fameux audit, n'a pas assuré de publicité excessive. Encore convient-il de rappeler que ces emprunts structurés à risque de la Région ne sont pas les pires, loin s'en faut, dans l'échelle de classification Gissler qui fait autorité en la matière.

Nous approuvons le recours au Fonds de soutien ainsi que l'option au régime dérogatoire de versement de l'aide de l'État, et bien sûr le protocole transactionnel conclu avec les banques concernées.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour votre soutien Monsieur BENMEJAMED.

Monsieur BUSSIÈRE.

M. BUSSIERE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années en Auvergne, pour sécuriser les emprunts structurés contractés antérieurement, y compris sous le mandat précédent et sous une majorité différente, mais je ne souhaite pas polémiquer inutilement.

Pour ce faire, vous souhaitez, par cette délibération, utiliser au mieux un outil mis au point pour accompagner l'activité de renégociation en particulier, ici, le Fonds de soutien issu d'une récente loi de finances. Plus précisément, vous sollicitez par cette délibération que nous vous accordions la possibilité d'intervenir de manière réactive au mieux de nos intérêts pour que nous puissions continuer à gérer sereinement cette question. Monsieur le Président, nous approuverons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur BUSSIERE.

Madame VICHNIEVSKY a la parole.

Mme VICHNIEVSKY.- Monsieur le Président, chers collègues, vous l'aurez compris, notre groupe Centre et Indépendants est très attaché à une gestion saine, rigoureuse et équilibrée des finances publiques. C'est pourquoi nous n'avons pas pu nous empêcher de réagir à ce rapport et de donner une toute petite explication de vote avec trois observations.

D'abord, c'est un euphémisme que d'appeler ces emprunts, « les emprunts structurés à risque ». Ce sont juste des emprunts toxiques sur lesquels une collectivité territoriale s'est engagée alors que le support était hautement spéculatif. Il me semble qu'une collectivité territoriale n'a pas pour mission de jouer les spéculateurs.

Ensuite, notre endettement est déjà assez important. Je l'entends bien, il ne s'agit que de 4 % de l'endettement de la Région, mais si la Région doit s'endetter, attention au taux. Soyons très vigilants sur les outils financiers.

Enfin, notre groupe aurait préféré le premier régime, celui de droit commun au régime dérogatoire. Il est certain qu'il était plus contraignant, peut-être un peu plus cher tout de suite, mais nous ne savons pas du tout ce que cela donnera de conserver ces emprunts dans nos comptes.

Un remboursement anticipé m'aurait paru plus conforme à une gestion saine, mais nous voterons cette demande à ce soutien. Par pitié, plus d'emprunts de ce type à l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, comme vous le savez ce n'est pas à nous qu'il faut le dire.

Madame MARCHE.

Mme MARCHE.- Votre rapport tend à minorer le poids représenté par ces emprunts toxiques. Il serait plus exact, non pas de mesurer leur poids en capital restant dû au titre de ces emprunts toxiques sur la dette, mais de nous montrer le poids dramatique pris par les annuités qui doivent être payées au titre de ces emprunts sur l'année 2015-2016.

Vous proposez d'examiner trois produits toxiques, en particulier deux de Royal Bank of Scotland et un de la Société Générale.

Ceci n'est pas exact, car le produit n° 264 de 15 M€ souscrit le 19 décembre 2006 que vous mentionnez, est un produit à taux fixe. C'est ce qui est indiqué en page 201 du compte administratif d'Auvergne. Il est classé A1.

S'il s'agit de vous permettre de mieux négocier l'autre produit totalement toxique, le numéro 271 de 20 M€

dont l'annuité des intérêts a explosé (1,5 M€ sont prévus), il conviendrait de nous le dire, car dans ce cas, votre rapport est faux. Je vous demande de nous préciser le son numéro de contrat du produit de 15 M€, sa date de conclusion, son classement, car renégocier un emprunt toxique en le mélangeant à un produit non toxique, c'est sans doute la seule façon d'en sortir par la petite porte, mais cela mérite d'être dit devant l'assemblée.

Qu'en est-il des autres produits toxiques souscrits par la Région Auvergne, que vous ne mentionnez pas dans votre rapport ? Par exemple, le produit numéro 294 proposé par Dexia, ou plutôt l'État par l'intermédiaire de la SFIL. Ce produit est classé F6 et a été renégocié en 2011 par une parité d'euro/livre turque qui ne devait pas dépasser le ratio de 1,3. Nous avons atteint 3,4 en 2015 et l'annuité des intérêts est passée de 126 k€ à 535 k€. Comptez-vous renégocier cet emprunt, Monsieur WAUQUIEZ ?

Pour conclure sur les emprunts euro/francs suisses qui ne sont pas dans le Fonds dérogatoire, que comptez-vous faire ?

Pour finir par le haut,...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame MARCHE.

La parole est à Monsieur JOLLY.

M. JOLLY.- Monsieur le Président, chers collègues, la problématique des emprunts toxiques concerne 1 600 collectivités territoriales et hôpitaux dont plus de la moitié est indexée sur l'évolution du franc suisse avec un multiplicateur pouvant aller jusqu'à cinq.

La Région Auvergne Rhône-Alpes semble à l'abri puisque les emprunts structurés qui s'élèvent à 4 %, ne présentent pas de risques majeurs pour les finances de notre collectivité. Il serait bien dans une démocratie d'avoir une

vraie transparence de responsabilité du fait de banques et d'élus qui ont contracté certains prêts absurdes.

Sur les conseils de Didier MIGAULT, Président de la Cour des Comptes, le gouvernement proposait en 2014, une loi relative à la sécurisation des contrats de prêts structurés qui prévoient la création d'un Fonds public d'indemnisation des collectivités locales victimes des emprunts toxiques, un fonds de seulement 3 Md€, un acte d'amour à l'égard de la finance et de la finance toxique.

Ce texte voté par les Députés écologistes, socialistes, notamment par Monsieur VERAN pour ne citer que lui, prévoit de réduire les libertés des collectivités en les étranglant financièrement. Tel est le cas aujourd'hui avec un hold-up légal de plus de 15 Md€ dus par l'État et qui seront épongés progressivement par les élus locaux.

Certaines banques comme Dexia ont proposé des emprunts toxiques et ont laissé filer les taux d'intérêt parfois jusqu'à plus de 20 %, précipitant certaines collectivités au bord du gouffre. Il paraît que le Front National est nul en économie, mais nous n'aurions jamais contracté de tels emprunts.

Le plus scandaleux est que pour bénéficier de ce Fonds d'aide nous devons nous résigner à attaquer la banque voyou Dexia en justice puisque l'État est actionnaire de référence. En parfaite cohésion avec leur soumission à la finance, ces élus socialistes nocifs se sont permis de jouer à la finance casino avec l'argent des contribuables qui est ainsi parti en fumée ou parti engraisser les banquiers.

Vous avez joué avec l'argent des contribuables comme vous n'auriez jamais osé le faire de votre propre compte. Comment peut-on à ce point s'agenouiller devant les

banques ? C'est incompréhensible, surtout pour ceux qui voulaient combattre la finance et qui deviennent son valet...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur JOLLY.

(Applaudissements).

La parole est à Madame CUKIERMAN.

Mme CUKIERMAN.- Merci Monsieur le Président.

Nous allons voter cette délibération, comme d'autres de mes collègues précédemment, et émettre cependant quelques remarques pour expliquer ce vote.

Il y a urgence pour l'ensemble des collectivités concernées à sortir de ces emprunts toxiques pour sécuriser leur avenir. Comme je l'ai évoqué en commission la semaine dernière, je m'interroge sur la sûreté affichée par rapport aux emprunts en lien avec la SFIL et le fait que nous ne souhaitions pas bénéficier de ce fonds, faisant confiance à des recours auprès de la justice qui a malheureusement rarement donné raison aux collectivités territoriales.

Je regrette que les banques concernées, principalement Dexia, aient eu pignon sur rue auprès des collectivités alors même que certains, au plus haut niveau, savaient déjà qu'elles vendaient des produits structurés aux collectivités locales, jouant sur sa très bonne réputation des banques des collectivités. Nous ne voyions qu'elle lors des congrès des maires dans ces années 2000.

La situation des recettes des collectivités territoriales, le gel puis la baisse des dotations, laisse craindre pour l'avenir le recours à de tels prêts par certaines collectivités faute de recettes à la hauteur. Je crois que c'est tout le financement des collectivités territoriales que nous devons repenser à travers ce scandale des emprunts toxiques pour ne plus jamais revivre cela dans l'ensemble de nos collectivités, quelle que soit leur taille.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame CUKIERMAN, vous avez raison de dénoncer la politique appliquée en ce moment par le gouvernement qui massacre les dotations aux collectivités locales et je suis d'accord avec vous.

Mme CUKIERMAN.- *Propos hors micro.*

M. LE PRÉSIDENT.- Madame MONTORO-SADOUX.

Mme MONTORO-SADOUX.- Monsieur le Président, chers collègues, ce qui nous est demandé aujourd'hui, ce n'est pas d'attribuer un mauvais point à l'ancienne Région Auvergne. Pourtant l'Auvergne fait bien partie des six Régions sur les 22 qui existaient alors, à solliciter une aide de l'État *via* le Fonds de soutien pour la sécurisation des emprunts structurés qu'elles avaient souscrits.

On ne parle pas ici d'une petite Commune qui, par manque de capacité d'expertise, devant de tels produits financiers complexes, a pu être bernée. Nous en connaissons tous des Communes qui n'avaient pas les moyens de détecter les risques encourus. Nous connaissons également des exécutifs qui ne sont pas tombés dans le piège, suivant le conseil averti de leur direction financière, et restant ferme face à des conseillers commerciaux, disons-le, agressifs.

Ce qui nous est demandé aujourd'hui *via* ce rapport que le groupe UDI et Indépendants votera, est d'approuver les solutions les plus appropriées pour poursuivre l'objectif de sécuriser au mieux, 105 M€ qu'il ne faudrait pas minimiser, car ils représenteraient « seulement 4 % de l'encours global » d'Auvergne Rhône-Alpes ou parce qu'*in fine*, 50 % serait vraiment risqué, soit 52 M€.

Est-il besoin de rappeler le contexte financier et budgétaire de notre Région ? Nous sommes certains que nous saurons saisir les opportunités dès que les conditions de marché s'amélioreront, mais qu'on ne s'y trompe pas, lorsque nous aurons effectué ce travail, le risque aura juste changé de main, celle de l'État qui rappelons-le, est actionnaire à hauteur de 75 % de la SFIL, société de financement local. La facture *in fine* sera lourde et nous la réglerons tous.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame MONTORO-SADOUX et merci d'avoir rappelé l'environnement dans lequel tout ceci se positionnait.

Monsieur BLANC pour apporter des réponses précises aux quelques questions.

M. BLANC.- La question essentielle est celle du remboursement d'un emprunt qui serait un emprunt à taux fixe et qui aurait été inclus dans la délibération. Non, nous ne remboursons que des emprunts dits emprunts structurés ou emprunts toxiques. Je vous le confirme.

Par ailleurs, il faut être prudent à la lecture des contrats. Il y a parfois des contrats mixtes avec une partie fixe sur une période puis une partie variable. Je pense qu'il doit y avoir une confusion sur ce sujet.

Enfin, s'il faut regarder cela de manière précise, je suis prêt à vous recevoir pour étudier le dossier en question.

M. LE PRÉSIDENT.- D'abord sur ce sujet, il faut que nous ayons tous la modestie de reconnaître que nous avons été victimes de banques qui ont dérivé dans leur approche ultra-spéculative. Un excellent film « the big short » est paru sur le sujet. Il est intéressant et retrace la façon dont une frénésie s'installe. Il interroge les élus sur la

façon de voir qu'un système « va dans le mur » et comment l'analyser suffisamment tôt.

Pour en revenir au bilan Auvergne Rhône-Alpes, nous avons un problème d'emprunts toxiques en Auvergne. Vous avez été cruels avec vos prédécesseurs, vous avez raison, cette partie sur l'endettement de l'Auvergne a été très mal gérée. En Rhône-Alpes, j'ai beaucoup de reproches à faire sur la précédente gestion. Je les maintiens tous. On ne peut pas considérer que la dette a été bien faite quand elle a été alourdie de 1,6 Md€ !

On ne peut pas considérer que cela a été bien géré quand les dépenses de fonctionnement ont augmenté et que la capacité d'investissement a baissé. Heureusement, tous les vices ne peuvent pas être concentrés au même endroit. Il y a un seul qui nous est épargné en Rhône-Alpes, c'est qu'il n'y a pas d'emprunts toxiques. À l'inverse, en Auvergne, c'est vrai, cela a été mieux géré, il y a eu moins d'explosion des dépenses de fonctionnement, une capacité d'investissement qui a été mieux préservée. En revanche, des emprunts toxiques. C'est une lourde responsabilité.

Aujourd'hui, quand cela arrive dans la manne d'Auvergne Rhône-Alpes, cela semble plus limité, mais il faut avoir conscience que cela a représenté jusqu'à 60 % de l'endettement de l'Auvergne, avec un diagnostic très critique de la Chambre régionale des comptes, considérant qu'il y avait une fuite en avant. 60 % de l'endettement, avec un taux qui est monté à plus de 480 M€ d'emprunts toxiques concentrés en Auvergne ! C'était catastrophique.

L'objectif est d'en sortir. Je n'ai rien à enlever à ce que vous avez dit sur d'autres collectivités. J'aurais préféré que votre intégrité intellectuelle aille jusqu'à citer celles qui étaient en cause.

Ceux que vous avez crucifiés en étant si durs dans vos propos, c'est effectivement la gestion de Monsieur SOUCHON et la façon dont en Auvergne ont été gérés les emprunts toxiques. Ce que vous avez dit est parfaitement exact.

L'objectif est d'en sortir le mieux possible pour notre Région. Madame VICHNIEVSKY l'a bien dit, une position aurait été maximaliste et aurait consisté à aller systématiquement au contentieux, mais la façon dont ont été contractés ces emprunts toxiques et l'issue judiciaire laissent présager potentiellement un risque financier qui peut être lourd pour la collectivité.

Étienne BLANC a essayé de faire la part des choses avec une partie pour laquelle nous allons au contentieux. Nous faisons partie des collectivités qui assumons d'y aller. Sur l'autre partie, nous considérons que nous allons dans le cadre du fonds commun.

Tout ceci nous ramène à un principe de base, la meilleure façon de ne pas être sous la pression de son banquier, c'est de ne pas avoir de dettes. C'est le général de GAULLE qui le disait.

Je sou mets ce rapport à votre vote.

(Il est procédé au vote).

- *La délibération est adoptée.*

MATÉRIEL FERROVIAIRE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapport N° 569

- Intervention de l'Exécutif (M. MIGNOLA)

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MIGNOLA.

M. MIGNOLA.- Ce rapport est en apparence technique, mais il est fondateur dans nos futures relations avec la SNCF au cours des années qui viennent.

Rapport technique puisque deux séries de rénovation de matériels ferroviaires nous sont proposées. La ligne du Mont-Blanc que certains d'entre vous connaissent ici pour une mise à niveau en fonction de la nouvelle signalisation MZ sur laquelle il faut inscrire 200 000 €. La rénovation à mi-vie de 16 rames de TER 2^e génération entre 2017 et 2019. Il s'agit là d'inscrire 20 M€. C'est ce qui vous est proposé.

Dans la convention annexée dont vous avez pris connaissance, mes chers collègues, vous constaterez toutefois que la Région demande à la SNCF –c'est une première- de procéder à une mise en concurrence sur les opérateurs qui seront chargés de réaliser cette réhabilitation à mi-vie, en ayant fait réaliser un prototype au préalable par une entreprise de son choix, de sorte que comme dans toute entreprise privée ou publique, nous soyons en capacité de faire réaliser un échantillon préalable, de définir un cahier des charges et de trouver le meilleur rapport qualité/prix pour les sommes importantes que représentent ces travaux sur nos matériels ferroviaires.

Il vous est proposé d'approuver les termes de cette convention et cette évolution majeure eu égard à celle qui était préalablement signée par notre collectivité, et d'inscrire les sommes de 200 000 € pour les MZ Mont Blanc et de 20 M€ pour les TER.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur MIGNOLA pour cette présentation.

Monsieur TAITE pour transcrire les débats de la commission.

- Avis de la commission « transports, aménagement du territoire et infrastructures »

M. TAITE.- La commission a évoqué ces sujets. Je suis personnellement surpris que les groupes politiques qui se sont exprimés mettent en doute le fait que vous permettiez à des entreprises régionales de répondre à ces appels d'offres afin qu'elles soutiennent l'emploi et l'économie dans nos territoires. Les débats ont surtout porté sur ce sujet.

Sur le fond, il n'y avait pas de problème, mais sur la possibilité que les entreprises régionales répondent à ces appels d'offres, j'ai été surpris de constater des positions qui ne permettraient pas de soutenir nos entreprises, mais il n'y a pas eu de vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

- Intervention des groupes

M. LE PRÉSIDENT.- Madame PACORET.

Mme PACORET.- Monsieur le Président, chers collègues, le rapport qui nous est présenté vise à moderniser une partie de notre matériel ferroviaire. Cette révision des rames à mi-vie permet de garantir la sécurité des voyageurs et leur confort, avec les aménagements prévus. À l'occasion de cette révision, vous avez souhaité qu'un dispositif de vidéo-protection puisse être ajouté sur les rames concernées afin d'assurer plus de tranquillité aux usagers. Le groupe UDI et Indépendants ne peut qu'adhérer à cette démarche qui permettra de prévenir les incivilités et à défaut, d'identifier les auteurs d'actes malveillants.

Sur la modernisation de la ligne Saint-Gervais Vallorcine, quelques remarques. Cette rénovation est devenue indispensable, du fait de la modernisation du système de signalisation.

La ligne Saint-Gervais Vallorcine connaît un succès important, succès touristique, mais aussi de desserte locale. Il convient de l'accompagner dans la perspective d'un transport collectif respectueux de l'environnement, surtout dans une vallée qui a besoin de respirer. La rénovation envisagée s'inscrit dans cette perspective puisqu'elle permettra d'augmenter le débit et le cadencement des trains.

Il apparaît aussi important d'envisager la mise en place d'un comptage des voyageurs dans les rames rénovées afin d'avoir des chiffres précis sur la fréquentation de cette ligne. En effet, il y a aujourd'hui quelques disparités entre les chiffres communiqués et la réalité constatée sur le terrain. Aussi, nous pourrions profiter de cette rénovation pour intégrer ces dispositifs de comptage qui apparaissent essentiels pour mieux dimensionner le service apporté aux usagers.

Convaincu de la nécessité de poursuivre la modernisation de notre réseau ferroviaire et soucieux de la sécurité des voyageurs, le groupe UDI et Indépendants soutiendra ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame PACORET.

Monsieur BREUIL.

M. BREUIL.- Monsieur le Président, mes chers collègues, dans cette délibération se trouvent deux délibérations. La première c'est pourquoi nous avons décalé cette délibération de 15 jours, et la seconde est la délibération elle-même.

Vous avez évoqué le 23 juin, un principe de préférence régionale que nous soutenons. Nous, c'est la préférence nationale, vous la préférence régionale. Vous me

permettez de penser qu'entre les deux, il n'y a guère que l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarette. Encore un petit effort, Monsieur le Président, et je pense que bientôt, sans rougir, vous pourrez vous asseoir à nos côtés.

Cependant, n'ignorez pas que vous jouez avec de l'argent public et qu'il y a aussi des règles, des codes, que l'on ne peut pas désigner par avance, ou faire comme si, on allait attribuer un marché. Certains ont soulevé le fait que votre décision pourrait être attaquée en justice. Je crois que c'est vrai. Je ne vous cache pas que je souhaiterais avoir tort dans tout ce que je vais dire, mais hélas, je n'en suis pas sûr.

Certains ont parlé en commission, d'amateurisme à votre égard. Je ne suis pas d'accord. Il y a d'excellents amateurs. Regardez les footballeurs islandais, ils sont à moitié amateurs et ont réussi à placer deux ballons dans la cage d'Hugo Lloris ! Ce qui m'inquiète un peu, Monsieur le Président, c'est que vous êtes un peu comme Bruno LEMAIRE, tellement intelligent que parfois vous pensez que votre seule parole peut suffire.

Eh bien non, Monsieur le Président, il y a aussi des textes que vous comme nous, nous devons suivre et respecter. Vous avez annoncé par voie de presse dans le Dauphiné Libéré que vous avez décidé de ruser avec le Code des marchés publics. Non, Monsieur le Président, on ne ruse pas avec le Code des marchés publics, même si je comprends tout à fait votre attitude qui vise à défendre de l'emploi local. Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais dans ce cas, la règle qui s'applique est la prudence et la discrétion. Imaginez-vous un joueur d'échec ou de poker, emboucher les trompettes, faire battre les tambours pour annoncer qu'il va faire une ruse ? Bien sûr que non ! C'est la discrétion qui s'impose dans ce cas-là.

Je suis très inquiet pour la suite...

M. LE PRÉSIDENT.- J'aime beaucoup que ce soit vous qui fassiez l'éloge de la discrétion, parce que l'on peut vérifier cela dans vos interventions à chaque fois.

M. BREUIL.- Il est bientôt 14 heures et nous sommes dans les derniers à parler, mais je tiens à dire ce que j'ai à dire.

On lit en page 74 ce que Monsieur MIGNOLA nous a rappelé : Afin de permettre aux entreprises locales de répondre, une clause a été ajoutée, cette clause prévoit que la SNCF procédera à une mise en concurrence par appel d'offres. Vous ignorez le nombre d'entreprises qui peuvent répondre. Il y a bien sûr les constructeurs comme Bombardier, Alstom, ABB, Siemens, et j'en passe, et des choses que vous ne connaissez peut-être pas comme des filiales de la SNCF, comme Keolis et Masteris qui ont la chance de bénéficier des infrastructures SNCF et en quelque sorte de faire souvent des réponses moins-disantes. Pour le contexte, je suis inquiet, je souhaiterais me tromper, car il s'agit effectivement d'emploi local.

Cette délibération est quand même pour l'occasion de rappeler à nos collègues qui siègent ici pour la première fois, l'état totalement léonin de nos relations avec la SNCF : nous achetons le matériel, nous finançons sa rénovation et sa maintenance, nous finançons le déficit d'exploitation de ce matériel et nous n'en sommes pas propriétaires. Nous ne sommes même pas libres de l'affecter sur les liaisons où nous souhaitons le faire.

Ce qui m'inquiète, Monsieur le Président, c'est que si nous votions pour cette délibération, nous aurions ensuite à financer les automoteurs thermiques, les AGC les 72 000, les 73 000, ceux qui déshuntent fréquemment en Auvergne !

Combien cela va-t-il coûter ?

Quand la SNCF vous demande aujourd'hui 20 M€, cela m'inquiète parce que son président, Guillaume PEPY, nous expliquait il y a quelques semaines, que les événements de début d'année avaient coûté 250 M€ de chiffre d'affaires pour sauvegarder des acquis sociaux, comme par exemple, la prime de charbon. Je n'ai rien contre les acquis sociaux, sous réserve qu'ils soient naturels, qu'ils correspondent à de vraies difficultés. Or, vous savez comme moi, que la dernière machine à vapeur a déposé les feux en 1974, cela fait quand même un bail !

Monsieur le Président, l'époque de la Lison et de Zola est bien révolue. Je voudrais conclure mon propos en paraphrasant Michel Audiard dans Les tontons flingueurs : La SNCF, elle ose tout, C'est même à ça qu'on la reconnaît !

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je vous demande de vous rapprocher de la discrétion et de la retenue, Monsieur BREUIL.

Je rappelle que dorénavant nous appliquons les pénalités à la SNCF quand un train ne roule pas pour cause de grève, et nous refusons de payer quand le service n'est pas rendu aux usagers. C'est un grand changement à l'intérieur de la gestion de cette Région.

Monsieur DUPESSEY.

M. DUPESSEY.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, l'entretien du matériel ferroviaire est une responsabilité normale qui doit être assumée par la Région, comme stipulé dans la convention TER. Vous nous proposez aujourd'hui une convention de 20 M€ pour la révision à mi-vie de 16 rames TER à deux niveaux et la modernisation de la signalisation de rames

Mont-Blanc. *A priori*, une telle délibération ne devrait pas poser de problème, nous aurions dû l'approuver sans réserve.

Cependant, en y regardant de plus près, ce rapport soulève plusieurs interrogations qui n'ont pas à ce jour, fait l'objet de réponses claires.

D'abord, pourquoi maintenant ? Pourquoi une délibération spécifique sur ce sujet alors qu'une convention avec la SNCF est en cours de négociation et permet de tout mettre sur la table (infrastructures, matériels, tarification). Dans ce cadre global, les intérêts de la Région et donc des Auvergnats et des Rhônalpins n'auraient-ils pas été mieux défendus ?

Ensuite, Éliane GIRAUD et Jean-Jack QUEYRANNE, lors du précédent mandat, avaient été à l'initiative de l'Association d'études pour le matériel roulant. L'objectif de cette association était de corriger une anomalie que vous aviez pointée vous-même lors de la dernière assemblée, la Région paye du matériel dont elle n'est pas propriétaire.

L'objectif était donc de proposer des solutions pour permettre aux Régions d'exercer pleinement leur rôle de commanditaire tout en réalisant des économies d'échelle en mettant en place un groupement de commandes pour l'achat de matériel roulant. Quelle est la position du nouvel exécutif sur cet outil ? Quel avenir réservez-vous à cette réflexion ?

Vous avez choisi la solution de l'ouverture à la concurrence pour l'entretien du matériel ferroviaire. Pourquoi pas ? Cela peut servir l'intérêt de la Région lorsque c'est fait correctement et dans le respect de la loi, mais cela ne résout pas la question de la propriété du matériel. Par ailleurs, qu'advient-il avec ce choix, des ateliers de maintenance de la SNCF ? Seront-ils privés à l'avenir, des gros travaux

d'entretien ? Quelle conséquence pour l'emploi dans les centres de maintenance SNCF de notre région ?

Notre dernière interrogation relève de ce que j'appellerai « un coup politique », et c'est sans doute pour cela qu'il fallait aller vite. Quand le Président de la deuxième Région de France annonce le résultat d'un marché public avant même de l'avoir lancé, il ne s'agit pas uniquement de « ruser avec les marchés publics pour privilégier une entreprise locale » comme vous le dites, il s'agit de jouer avec la situation économique compliquée d'entreprises du territoire pour se mettre individuellement en valeur.

Je rappelle vos propos et je vous cite dans cette assemblée : « Nous affecterons le prototype de ces rames aux ACC pour leur permettre de prendre une longueur d'avance et ainsi d'emporter le marché. Défendre les ACC de Clermont, oui, oui, sans réserve. Nous soutenons d'ailleurs avec force le travail que vous menez aux côtés du maire de Clermont-Ferrand auprès de la Région Île-de-France pour récupérer la rénovation des rames RATP, cœur de métier des ACC.

Nous soutenons aussi le travail de la mairie de Clermont qui a racheté les locaux industriels des ACC pour assurer le maintien du site dans l'attente d'une solution industrielle pérenne », mais votre effet d'annonce, Monsieur le Président, va à l'opposé de la politique que vous voulez mettre en place puisque vous fragilisez votre propre appel d'offres et l'entreprise pour qui vous mettez en place cette procédure en ouvrant la voie à des recours potentiels. C'est irresponsable.

Sans revenir sur l'intérêt ou non de la mise en place de clauses de préférence locale dans les marchés, c'est dont cela que vous entendez quand vous dites que vous allez « ruser avec le Code des marchés publics pour privilégier les

entreprises locales », c'est-à-dire un dispositif mal ficela, qui vise avant tout le prochain coup de communication. Vous ne cherchez pas à mettre en place une politique pour assurer des débouchés locaux aux entreprises et aux salariés du territoire. Non, vous cherchez à favoriser telle ou telle entreprise qui vous permettra de communiquer et de vous mettre en avant.

Décidément, Monsieur le Président, même quand il ne devrait y avoir aucun problème pour gérer une compétence régionale, vous trouvez le moyen de tout compliquer au nom de la communication à tout prix. Vous privilégiez le coup politique à l'intérêt général, et c'est consternant. C'est pourquoi nous sommes contraints à ne pas approuver le point 1 de cette délibération et à nous abstenir afin de ne pas être complices d'une démarche pour le moins risquée. Par ailleurs, nous voterons pour le point 2 concernant les rames Mont-Blanc qui ne posent aucun problème.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Madame de BREUVAND.

Mme de BREUVAND.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la SNCF demande à notre Région de financer, à hauteur de 20 M€, la rénovation de 16 rames TER à deux niveaux, dites de 1^{ère} génération, et d'adapter à une nouvelle signalisation qui vient d'être mise en place, les neuf rames françaises qui circulent sur la ligne Saint-Gervais Vallorcine.

Utilisatrice régulière de ce moyen de transport qu'est le train pour me rendre notamment au siège de notre Région Auvergne Rhône-Alpes, je sais que, outre le respect des horaires, le confort et la sécurisation des rames contribuent grandement à améliorer le service rendu à tous ceux qui utilisent le train pour se déplacer. C'est pourquoi

notre groupe est naturellement pour la mise en œuvre du programme de rénovation que vous proposez.

Je note également que ce programme prévoit tout un volet relatif à la mise en place d'un dispositif anti-incivilité qui permettra de mieux entretenir les rames, mais affiche aussi la volonté d'ajouter un système de vidéo-protection qui permettra d'assurer une meilleure sécurité des voyageurs et des personnels. C'est une bonne chose, c'est d'ailleurs un des engagements que notre liste a porté pendant la campagne des élections régionales.

Ce rapport me permet également de revenir sur un point important qui illustre la complexité de relations des Régions avec la SNCF. Nouvelle élue au Conseil régional, j'observe comme d'autres l'ont indiqué, avec un peu de surprise, que notre collectivité finance en tant qu'autorité organisatrice des transports, l'acquisition et la rénovation des rames TER.

Quoi de plus normal, et pourtant les rames que nous finançons appartiennent encore et toujours à la SNCF. Comment ne pas regretter que la loi sur la réforme ferroviaire qui a été débattue et votée en 2014 n'ait pas saisi l'opportunité de faire évoluer cette règle et décidé du transfert de propriété du parc TER à nos collectivités régionales. Sans doute, on regrettera ce rendez-vous manqué pour nos Régions alors même que cela allait pourtant de pair avec la régionalisation ferroviaire et la fin du monopole SNCF.

Monsieur le Président, vous nous avez indiqué à plusieurs reprises ainsi que notre Vice-Président, que vous aviez la volonté de faire évoluer les relations de notre Région avec la SNCF. Je me réjouis de constater à l'occasion de la présentation de ce rapport, que vous avez fait le choix de

définir un programme-cadre d'investissement global pour les opérations de maintenance nécessaires à l'entretien du matériel TER. Ainsi, notre assemblée, en ayant une vision d'ensemble des besoins et des investissements nécessaires pourra mieux prévoir et en conséquence, mieux gérer les subventions qui sont accordées à cette entreprise. C'est pourquoi notre groupe LR DVD Société civile votera en faveur de l'ensemble de ce rapport.

J'ajoute enfin que notre Vice-Président a souligné que l'introduction d'une mise en concurrence par appel d'offres pour la rénovation de ce matériel ferroviaire est une première. Contrairement à ce que l'on vient d'entendre, je trouve cela très intéressant. En effet, si cette clause est mise en œuvre, le lancement de ce marché sera l'occasion notamment pour nos entreprises régionales, auvergnates et rhônalpines, de concourir et ainsi de mettre en valeur leur savoir-faire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame de BREUVAND.

Madame SEMET, vous avez la parole.

Mme SEMET.- Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà un rapport qui, au demeurant, paraît allé de soi. Après tout, pourquoi n'approuverions-nous pas la révision et la modernisation des 16 rames TER de 1^{ère} génération dont la durée de vie pourrait être prolongée ? Le hic, parce que comme vous vous en doutez, il y en a un, provient du fait que vous introduisez dans l'objet de la convention relative au financement de cette opération de maintenance, une nouvelle clause expresse contraignant la SNCF à une mise en concurrence du marché par l'intermédiaire d'un appel d'offres. Je vous le dis, nous

sommes farouchement opposés à cette démarche pour de multiples raisons.

La première est qu'en usant de cette stratégie, vous laissez penser depuis plusieurs semaines à l'ensemble de l'opinion et aux médias en particulier, que c'est l'entreprise ACC de Clermont-Ferrand qui obtiendra ce marché. C'est faux et vous le savez très bien. Vous n'avez en réalité aucun moyen de garantir cela aux salariés. De plus, votre annonce fragilise juridiquement tout appel d'offres. De surcroît, le risque devient majeur qu'une entreprise comme Alstom ou Bombardier, ou d'autres, remporte l'appel d'offres de rénovation. Est-ce bien cela que vous souhaitez, Monsieur le Président ? Que répondrez-vous alors aux salariés des ACC ?

La vérité est que c'est à la SNCF, seule propriétaire des rames concernées, de gérer cette situation. Libre à elle de sous-traiter cette prestation si elle le juge opportun, ce qu'elle a d'ailleurs déjà fait dans le passé, en déléguant cette tâche aux ACC. Point n'est donc besoin d'ouvrir ce marché à la concurrence libre et non faussée, si chère à nos collègues de Bruxelles. La cause réelle des difficultés économiques des ACC, comme d'autres entreprises du même secteur, est la perte d'activité qui leur était transférée auparavant par la RATP qui n'a plus les moyens aujourd'hui d'investir. Monsieur le Président, si vous souhaitez réellement sauver les chantiers des ACC clermontois, ce dont je ne doute pas, adressez-vous plutôt à votre homologue d'Île-de-France pour qu'elle développe avec la RATP un véritable plan de rénovation de son matériel ferroviaire en partenariat avec cette entreprise.

Je le redis, tous ceux qui imaginent que l'ouverture à la concurrence est la solution pour sortir des problèmes de financement dans lesquels se trouve le ferroviaire français,

nous, élus communistes nous opposerons toujours à cette libéralisation.

Je terminerai mon propos en vous disant qu'il ne nous apparaît pas non plus comme opportun de mobiliser des financements sur des dispositifs de vidéosurveillance dans les rames TER, comme vous proposez de le faire dans cette délibération, alors même que la semaine dernière, vous pointiez à juste titre une situation critique de nombreuses petites lignes.

Nous demanderons un vote par division de ce rapport avec un vote contre sur le point 1, et un vote pour sur le point 2. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame SEMET.

Je passe la parole à Madame PIANTONI.

Mme PIANTONI.- Monsieur le Président, vous nous demandez d'approuver le financement sollicité par la SNCF pour la révision et la modernisation de 16 rames TER à deux niveaux, dites de 1^{ère} génération, ainsi que pour la modernisation de la signalisation de plusieurs autres rames. C'est un rapport qui répond à des préoccupations que nous partageons tous, le confort des voyageurs ainsi que leur sécurité. Nous avons à ce sujet, une interrogation à formuler relative au système de vidéo-protection que vous souhaitez voir ajouter sur ces rames. Il n'est fait nulle part mention du coût de cette opération, ce qui nous oblige à nous prononcer pour un dispositif sans plus de précisions.

Nous souhaitons vous dire, ainsi qu'au Vice-Président transports, que si nous ne formulons pas d'opposition systématique à la vidéo-protection, nous estimons que la sécurité doit reposer en priorité sur l'humain, et l'humain cela passe par des contrôleurs dans tous les TER, exigence dont la SNCF s'est déjà beaucoup trop affranchie.

Nous avons surtout une grande inquiétude liée à une création très originale de votre part : la passation de marché dite « orientée ». Chacun ici connaît les contraintes des marchés publics et l'extrême rigueur avec laquelle ils sont surveillés par les autorités compétentes. Chacun sait que la préférence locale ne peut entrer en ligne de compte, quand bien même aurait-elle du sens, au risque de faire annuler le marché.

Que vous cherchiez à soutenir une entreprise comme les ACC, c'est très louable, que vous introduisiez des critères objectifs auxquels elle puisse répondre peut l'être également. Ce qui ne l'est plus c'est d'afficher sa préférence avant même l'ouverture d'un marché. Cela ne fait rien, vous avez décidé que ce marché de 20 M€ de rénovation de rames serait attribué aux Ateliers de construction de Clermont, et vous l'avez claironné.

Vous nous demandez donc de voter un rapport qui va entraîner l'ouverture d'un marché public qui a de grandes chances d'être retoqué parce que si les ACC l'emportent face à leurs concurrents, ceux-ci auront beau jeu de contester cette décision, ce qui contraindra notre collectivité à passer un nouveau marché d'où une perte de temps et de crédibilité paradoxale, vous qui êtes tant attaché à aller toujours plus vite.

Monsieur le Président, l'avenir des ACC dont le savoir-faire est incontestable nous préoccupe tout autant que vous, mais on ne sauvera pas l'entreprise en versant dans l'incantation au mépris des règles. Notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Madame LAIDOUNI-DENIS.

Mme LAIDOUNI-DENIS.- Mesdames et Messieurs, une nouvelle évaluation quantitative d'impacts sanitaires publiée le 21 juin dernier par Santé Publique France, rappelle que la pollution de l'air est responsable de 9 % de la mortalité en France. L'intérêt général nous oblige donc à soutenir toute action publique qui contribue à lutter contre cette pollution et donc contre l'accroissement de la mortalité. Les transports ferroviaires font partie des outils qui répondent à cet objectif. Nous voterons donc pour cette délibération.

Notre Région doit relever de nombreux défis en matière de transport ferroviaire avec entre autres, des enjeux d'infrastructures des 1 400 kilomètres de petites lignes, sans oublier le matériel roulant. Le transport ferroviaire est une priorité pour la Région. Le Vice-Président MIGNOLA l'avait lui-même dit sur France 3 peu après sa désignation. Les résultats de l'étude précitée sont éloquents. Notre assemblée délibérante régionale ne saurait en faire abstraction. C'est pourquoi, nous l'alertons sur sa responsabilité quant aux conséquences sanitaires qui découlent des décisions politiques qu'elle est amenée à prendre. Cela est d'actualité puisque, cet après-midi, nous sommes amenés à nous prononcer sur la naissance ou non de l'autoroute A45 qui est une nouvelle source de pollution de l'air, et qui va de fait, contribuer à accroître la mortalité.

À l'éclairage de cette réalité sanitaire, la Région peut-elle faire tout et son contraire ? Peut-elle simultanément mettre en œuvre des politiques pour réduire la pollution comme c'est le cas avec cette délibération, et d'autres qui vont l'augmenter ?

Cela n'a pas de sens. Prendre soin des habitants, c'est respecter les accords de la COP 21, réduire la pollution

et donc user des fonds publics en conséquence. Plutôt que de foncer droit dans l'iceberg avec l'A45, privilégions les transports écologiquement responsables, investissons dans le matériel roulant et les infrastructures. Les 132 M€ dévolus à l'A45 représentent plus que le financement intégral de la réouverture de la ligne Lyon Trévoux réclamée depuis plus de 25 ans.

Monsieur le Président, durant la campagne, vous aviez baptisé votre liste « un nouveau souffle pour la Région ». Nous vous disons chiche, au lieu de déboursier 132 M€ pour asphyxier davantage votre prochain, investissons plutôt dans les transports ferroviaires pour une croissance de la vie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. J'aime bien quand vous me dites « chiche ».

Monsieur DESPRAS.

M. DESPRAS.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, le rapport de l'École Polytechnique datant de 2005 que vous avez évoqué lors de la dernière séance, met en comparaison le ferroviaire français et celui de l'Allemagne. Il est manifeste que notre Région connaît un vrai problème quant à sa gestion du patrimoine ferroviaire. Ce que nous allons voter ici est un point important permettant à la fois de redonner une seconde vie aux rames que nous possédons, et donc d'améliorer la qualité du service, mais il s'agit également de faire un travail conséquent sur la signalisation. Nous savons combien c'est important.

De plus, grâce à l'attention portée par le Vice-Président chargé des transports, les sommes allouées seront au plus juste, ceci afin de trouver des montants nécessaires pour réinvestir dans un autre champ du ferroviaire, je veux parler du rail.

C'est cette vision globale de nos infrastructures, cette optimisation des moyens pour plus d'efficacité dans le service rendu, que notre groupe souhaite défendre. Nous voterons donc cette délibération, car elle va dans la direction d'une meilleure gestion de notre parc ferroviaire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur DESPRAS.

- Examen et vote des amendements

- **N° 011 : PCF-FDG**

M. LE PRÉSIDENT.- Un amendement a été déposé par le groupe Parti communiste Front de Gauche. Qui le présente ? S'il n'est pas défendu, je passe aux explications de vote.

Monsieur BREUIL.

M. BREUIL.- J'espère que nos collègues du Parti communiste ne se dissoudront pas dans l'acide sulfurique et la soude caustique.

Leur amendement nous paraît plein de bon sens, nous le voterons. Nous votons pour des idées et pas pour des personnes. Que nos collègues Républicains n'imaginent pas d'un seul coup une sorte de passerelle magique entre nos deux groupes.

M. LE PRÉSIDENT.- Je constate seulement une grosse alliance FN PC. Je sou mets l'amendement à votre vote avec une position négative de l'exécutif.

(Il est procédé au vote)

- *L'amendement 011 est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de passer au vote sur le matériel ferroviaire, je voudrais essayer de resituer les

choses et j'aimerais que cela permette à certains de faire évoluer leur vote.

Le droit est devenu un alibi et un « parapluie » pour les élus. J'assume complètement ce que je dis. À force d'avoir édicté des normes dans tous les sens, on a fini par abdiquer sans regarder les marges de manœuvre qu'autorisait le droit.

Le Code des marchés publics, contrairement à ce que l'on pense, laisse beaucoup plus de souplesse que ce que l'on dit, mais terrorisés par le fait d'être mis en défaut juridiquement, les élus se réfugient systématiquement derrière cela au lieu d'utiliser toutes les marges de manœuvre. Je vous laisse le discours défendant les arguties juridiques.

Nous avons décidé d'aller jusqu'au bout de ce qu'est une volonté politique. Ce n'est pas le Code des marchés publics qui dicte ce que nous avons à faire. Je suis d'ailleurs très surpris par votre position.

L'objectif c'est d'utiliser toutes les marges de manœuvre pour essayer d'avoir une vraie stratégie industrielle. Cela suffit, on finit par avoir des élus qui sont devenus de simples techniciens du droit « au petit pied », qui appliquent des règles juridiques au lieu d'appliquer une vision et une volonté politique.

Si l'on regarde le sujet tel qu'il est aujourd'hui traduit au niveau de ce dispositif sur lequel Patrick a beaucoup travaillé.

(Brouhaha)

M. LE PRÉSIDENT.- Patrick MIGNOLA, le Vice-Président.

(Brouhaha)

Pouvez-vous rester au niveau sur ce dossier qui met en jeu 300 emplois sur notre territoire ? Ce serait digne

de la part de chacun. 300 salariés attendent cette délibération et notre décision. L'objectif n'est pas de faire ce jeu de clown, nous avons autre chose à faire ici.

Quelle est la situation aujourd'hui ? La Région paye les rames intégralement, elle paye la rénovation de ces rames. Nous ne sommes pas propriétaires et nous laissons la SNCF décider à notre place ce qu'elle fait de notre argent. C'est surréaliste ! Comment peut-on accepter cela ? Comment avons-nous pu depuis si longtemps accepter cette démission par rapport à la SNCF : les trains ne roulent pas, on paye quand même, les trains sont en grève, on paye quand même, on commande des rames ferroviaires, on paye toujours, et c'est la SNCF qui décide à notre place !

(Applaudissements).

Il y a une légitimité démocratique : c'est aux élus de décider de l'emploi des fonds publics. C'est d'autant plus important que si la SNCF décidait de fortifier l'emploi localement, cela me conviendrait, mais en réalité elle se sert de notre argent pour faire rénover les rames dans ses propres ateliers qui ne sont pas situés dans notre région.

Dans le même temps, 300 salariés situés à Clermont-Ferrand... J'aimerais que vous vous coordonniez avec des syndicats avec lesquels vous êtes théoriquement proches parce qu'ils seront surpris par les positions que vous vous apprêtez à prendre.

La CGT attend une position claire de notre part au niveau des ACC sur ce sujet. Il n'y a pas de dérobade possible. La question posée est claire : est-ce que vous les soutenez ou est-ce que vous ne les soutenez pas ?

(Applaudissements).

Si jamais vous ne votez pas ce rapport, l'issue est simple : les rames commandées par la Région seront renouvelées

en dehors de la région. Il n'y a aucun espoir pour les ACC. Tel que cela est rédigé, les rames iront dans les ateliers de la SNCF c'est-à-dire en dehors de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Monsieur DEBAT, vous connaissez mal le sujet. Il n'y a aucun atelier capable de rénover le matériel commandé dans notre région.

M. QUEYRANNE.- Ce n'est pas vrai ! C'est faux.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y en a aucun. À l'inverse, en créant une mise en concurrence, on donne un espoir aux ateliers des ACC. Ils ne remporteront pas forcément le marché, mais nous ferons tout pour qu'ils soient dans la compétition et au meilleur prix.

Les subtilités du Code des marchés publics nous donnent la possibilité de leur confier un prototype qui leur permettra de se préparer en amont et de répondre au Code des marchés publics dans le meilleur contexte, parce que nous en avons le droit.

Chacun se trouve maintenant face à ses responsabilités. Soit vous vous réfugiez derrière le Code des marchés publics, soit vous assumez une décision politique, soit vous êtes dans une position écartelée entre les différents corporatismes existants, et vous ne défendez pas les 300 salariés de Clermont-Ferrand qui nous attendent. Cette décision est très attendue et 300 emplois en dépendent.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Quelle division du vote souhaitez-vous ?

Mme CUKIERMAN.- Une séparation des points 1 et 2.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sou mets donc au vote le point 1 avec un avis favorable du Vice-Président.

(Il est procédé au vote).

- *Le point 1 est adopté.*

Je sou mets aux voix le point 2 avec un avis favorable du Vice-Président.

(Il est procédé au vote).

- *Le point 2 est adopté.*
- *La délibération est adoptée.*

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons terminé la première partie de notre séance. Je vous propose de nous retrouver à 15 heures 15.

(La séance est suspendue à 14 heures 15).

(La séance est reprise à 15 heures 21.)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons reprendre tranquillement.

**LIAISONS ROUTIÈRES NATIONALES : FINANCEMENT
DE L'AUTOROUTE A45 ENTRE SAINT-ÉTIENNE ET
LYON**

Rapport n° 570

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai cru comprendre qu'il y avait une demande sur le rapport n° 570. Mme COSSON est-elle là, ou nous a-t-elle abandonnés ? Elle nous a abandonnés.

Y a-t-il des demandes ? (*Oui.*) Qui la présente ? Monsieur KOHLHAAS, vous pouvez y aller. Je vais laisser M. VERCHERE la présenter d'abord.

Finalement, je vais les présenter moi-même. Ce sera aussi simple. Il y a une demande de vote à bulletin secret sur le rapport n° 570, formulée par Mme COSSON, et une demande de scrutin public sur le rapport n° 570, formulée par M. VERCHERE. Pour un vote comme celui-ci, je trouve cela bien que tout le monde assume à grand visage. Personnellement, je suis favorable à la demande de scrutin public exprimée par M. VERCHERE. Nous allons les mettre aux voix. Cela nous permettra de trancher les deux.

Je commence par mettre aux voix la première proposition d'un vote à bulletin secret, faite par Mme COSSON, avec un avis négatif de la majorité et de l'exécutif.

Cette proposition est rejetée.

Je sou mets aux voix la proposition de vote avec un scrutin public, faite par M. VERCHERE, avec un avis positif de la majorité.

Cette proposition est acceptée. Cela signifie que nous aurons un scrutin public à la question de l'A45.

Monsieur MIGNOLA, vous avez la parole.

M. MIGNOLA.- Merci, Monsieur le président. Voilà un nouveau rapport qui correspond aux engagements que la nouvelle majorité régionale avait pris pendant la campagne qui vient de s'écouler. Dans ce rapport, le conseil régional s'engage dans une convention relative au financement des concours publics pour la réalisation de l'A45 à hauteur de

790 M€ et, s'agissant de la participation de la Région, d'un peu plus de 131 M€.

Vous avez pris connaissance des orientations particulières et techniques de cette autoroute. Je les replacerai dans un contexte qui est celui de l'obligation qui nous est faite de sécuriser et de fluidifier ce parcours et, se faisant, de contribuer au rapprochement de l'Auvergne et de Rhône-Alpes pour incarner la fusion de nos deux régions et, dans le même temps, faciliter l'accès à la métropole de Lyon, à son attractivité et permettre le développement de l'aire urbaine stéphanoise en facilitant les accès et les transports.

Vous avez pris connaissance des efforts particuliers qui ont été faits eu égard à l'environnement, à la prise en compte des territoires et des différents ouvrages d'art et aires de repos que ce projet d'autoroute A45 vous présente. Le choix de la Région est un choix éminemment important. Il signifie le retour de la Région, non seulement pour ce qui concerne le train, mais aussi tous les modes de transport. Nous sommes non seulement une autorité organisatrice du train, mais aussi une autorité organisatrice de toutes les mobilités en trouvant leurs complémentarités.

J'ai eu l'occasion de rappeler, lors du vote du budget cette année, que nous avons, à l'euro près, réinscrit nos engagements en fonctionnement et en investissement en matière ferroviaire. L'un ne se fait pas au détriment de l'autre. C'est bien dans une politique des complémentarités entre l'autoroute, la route, le train et les mobilités douces, que nous voulons travailler ensemble et au service des usagers qui, eux-mêmes, notamment dans les générations qui arrivent, passent d'un mode à l'autre en fonction des nécessités, des habitudes et des obligations quotidiennes.

Que restera-t-il devant nous et qui est absolument majeur ? La question de l'accès à la métropole de Lyon et de l'accès à Saint-Exupéry. Ces deux sujets restent entiers. D'une part, pour l'accès à la métropole de Lyon, nous devons, même si nous ne pouvons pas le financer, être aux côtés de la métropole de Lyon dans ses négociations sur l'Anneau des Sciences avec l'État. Ce sera une partie de la réponse à l'accès à la métropole de Lyon. D'autre part, nous devons travailler sur l'accès à Saint-Exupéry, avec tous les enjeux que nous connaissons, en particulier les développements à venir de ce formidable espace de développement foncier et économique qu'il constitue.

Il va de soi que les Stéphanois ne veulent pas simplement venir place Bellecour. Ils veulent aussi avoir accès à tout l'est de la région et que celle-ci fonctionne avec différents piliers : Lyon, Clermont-Ferrand, Grenoble et Genève. Genève est un pilier extrêmement important qui, à partir de 2019, avec l'ouverture de Léman Express, verra son aire urbaine encore plus affirmée.

Sur le plan technique, il m'appartient de préciser que, pour les premiers versements cette année, nous effectuerons un arbitrage sur un dossier très ancien de boucle ferroviaire qu'il fallait relier à une ancienne SRGV à Valence, pour laquelle la SNCF nous demandait des pénalités. J'avais eu l'occasion d'évoquer ce dossier avec vous. Ces pénalités ne s'élèvent pas à 32 M€. Elles sont probablement fixées autour de 20 M€ ou 21 M€. Nous disposons des fonds de trésorerie pour pouvoir inscrire au budget le premier état de trésorerie qui sera nécessaire cette année pour accompagner le projet de l'A45.

D'une façon générale, le rapport vous propose que nous nous engagions pour soutenir ce projet et le rendre

possible, que nous y contribuions à hauteur d'un peu plus de 131 M€. Dans le travail qui sera le nôtre désormais, comme vous le savez, nous avons souhaité, avec le président, qu'un comité de pilotage et de suivi de ce travail s'effectue avec la représentation de tous les groupes politiques de notre assemblée, pour que la question de l'accès à la métropole de Lyon et de l'accès à Saint-Exupéry puisse, dans les négociations ultérieures qui viendront dans le cadre du CPER avec l'État, compléter utilement ce choix stratégique de notre collectivité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, beaucoup Monsieur MIGNOLA.

Puis-je avoir l'avis de la commission transports, aménagement du territoire et infrastructures, avec le reflet des débats que vous avez eus, Monsieur VERCIN ? Est-ce André VERCIN qui le présente ?

M. VERCIN.- Monsieur le président, les débats ont été intéressants, mais il n'y a pas eu de vote en commission. Nous étions très majoritairement favorables à l'A45.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

(Chahut.)

M. LE PRÉSIDENT.- Ne vous inquiétez pas, cela se verra au vote. Un peu de Patience.

Madame BUSSIERE, vous avez la parole au titre de l'UDI.

Mme BUSSIERE.- Monsieur le président, chers collègues, la liaison autoroutière actuelle entre Saint-Étienne et Lyon n'est pas digne d'une liaison entre une capitale régionale et une agglomération de plus de 400 000 habitants. L'autoroute A45 est attendue par beaucoup de nos concitoyens qui, chaque jour, empruntent l'A47, une infrastructure obsolète, accidentogène, conçue dans les années 1950, trop

souvent saturée et qui ne peut plus absorber une densité de trafic approchant les 100 000 véhicules par jour.

Forts de ce constat, nous avons pris l'engagement, durant la campagne électorale, de participer au financement d'une nouvelle infrastructure : engagement concrétisé dans un premier temps lors du vote du budget primitif en avril et, aujourd'hui, avec le rapport qu'il nous est proposé d'adopter.

Je dirai quelques mots sur l'opportunité que présente cette nouvelle infrastructure indispensable au développement et au rayonnement de notre territoire. Cet aménagement permettra de répondre aux attentes quotidiennes des usagers.

Il permettra aussi de renforcer considérablement la sécurité avec une division par quatre du nombre d'accidents. Cet investissement conséquent de plus de 1 Md€ aura également des retombées économiques non négligeables, estimées à plusieurs dizaines de millions d'euros pour les entreprises de notre région. Il convient aussi de préciser que la négociation avec le délégataire exclut une participation financière de la Région à d'éventuels surcoûts de construction.

Une attention particulière a été apportée au tracé et ce, dans une logique d'aménagement du territoire respectueuse des enjeux agricoles et environnementaux, car l'A45 va traverser un territoire au relief contraint afin de ne pas pénaliser outre mesure le développement des communes concernées.

S'agissant de l'agriculture, nous attendons des mesures concrètes d'accompagnement, notamment pour l'arboriculture et l'irrigation. Oui, il ne faut pas se mentir : la construction d'une telle infrastructure a nécessairement un impact sur l'environnement. Néanmoins, les très nombreuses

études réalisées sur plusieurs décennies ont permis de prévoir des mesures de compensation. Tout a été fait pour minimiser les emprises au sol, les nuisances sur la faune et la flore, d'où le nombre élevé d'ouvrages sur l'ensemble du tracé.

L'A45 sera une infrastructure aux normes. Son intégration dans l'environnement et dans les paysages a été réfléchie. Mais ne nous cachons pas : ce projet n'occulte pas, à ce stade de notre action, des interrogations légitimes sur les moyens affectés au soutien du transport ferroviaire, auquel nous sommes très attachés, ainsi que les autres aménagements autoroutiers, en particulier la métropole de Lyon à travers le déclassement de l'autoroute A6-A7, le projet d'Anneau des Sciences et l'achèvement du contournement est.

Nous connaissons les inquiétudes des territoires rhodaniens sur ce projet. Nous nous félicitons que vous ayez annoncé que le tracé prévoit un débranchement de l'A45 sur l'A7, évitant ainsi un engorgement trop important de la métropole lyonnaise. Nous avons aussi entendu les revendications des élus locaux, des associations citoyennes mobilisées contre ce projet. Nous voulons leur dire très clairement – je peux parler en tant qu'élue d'une commune directement impactée –, à l'heure où nous nous apprêtons à autoriser l'engagement financier de la Région, que nous avons les garanties que ce projet est équilibré.

Utile au désenclavement du Massif Central, cette autoroute bénéficiera également à la Haute-Loire, au Cantal, au Puy-de-Dôme. Elle renforcera les liaisons transversales au sein de notre nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes et au-delà.

Vous l'aurez compris, Monsieur le président, notre groupe votera ce rapport à l'unanimité. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Madame BUSSIÈRE.

Monsieur MELLIES, sauf erreur de ma part, vous n'êtes pas inscrit. Dois-je en déduire que vous ne parlez pas ? Auquel cas, il faut appuyer sur le bouton.

Monsieur MELLIES, vous avez la parole.

M. MELLIES.- Monsieur le Président, j'ai été un peu naïf. Je vais vous faire une confidence : j'ai en partie cru à votre promesse de campagne de changer la manière de faire de la politique. Vous avez cherché à donner l'image d'un homme soucieux des deniers publics et, surtout, attentif à la grave crise que vit aujourd'hui la ruralité française. Mais seulement après six mois de mandat, cette image est en train de se fissurer. Chassez le naturel, il revient au galop.

En effet, Monsieur le président, vous aviez promis, pendant votre campagne électorale, qu'un euro dépensé par la Région le serait au profit des Auvergnats et des Rhônalpins. Il n'en est plus rien. Nous pouvons désormais affirmer que la Région Auvergne Rhône-Alpes a gaspillé près de 134 M€ avec les subventions sèches généreusement attribuées à PERCALL et à AUBERT et DUVAL et, aujourd'hui, avec une somme hallucinante de 132 M€ pour le projet de l'A45. C'est un scandale !

C'est un scandale parce que, d'abord, vous avez menti. Vous êtes revenu sur une promesse de ne pas verser plus de 100 M€ au projet de l'A45. Si, Monsieur le président, vous nous avez fait voter une autorisation de programme bloquée à 100 M€. Mais, bien sûr, les caprices du maire de Saint-Étienne ont été efficaces. Comme quoi vous n'êtes pas si autoritaire et si volontariste que cela puisque vous avez allongé la facture de 32 M€.

Je n'ose imaginer, Monsieur le président, que vous céderez de la sorte à tous les caprices des petits maires, vous savez, les petits maires des petites communes rurales que vous avez dit défendre pendant votre campagne électorale.

Vous avez menti, Monsieur le président, car vous aviez promis l'organisation d'une étude transparente associant le Conseil départemental du Rhône, étrangement silencieux ces derniers jours. Je ne sais pas où sont passés M. GUILLOTEAU et M. PFEFFER – le maire de Mornant – qui, pourtant, étaient montés au créneau durant le mois de mars, avec, bien sûr, M. le député Georges FENECH, pour s'opposer au projet de l'A45. Je sens que leur investiture a dépendu en partie de cette position politique.

Vous n'avez donc pas associé le conseil départemental du Rhône, ni l'association ALCALY et d'autres associations engagées contre le projet de l'A45. Or, aucun de ces engagements n'a été respecté, jetant un discrédit certain sur l'étude commandée au cabinet ARTELIA, par ailleurs partenaire du groupe VINCI.

Je fais ici le pari que cette étude a sous-estimé les coûts de l'option A45 par omission de nombreux coûts cachés connexes et une surestimation des coûts de l'alternative A47.

Monsieur le président, vous qui détestez la forme au détriment du fond, vous faites exactement ce que vous dénoncez à chaque session plénière dans cet hémicycle. Vous vous êtes servi de la forme pour museler l'opposition à ce projet et pour passer en force, en pensant que l'été vous permettrait d'atténuer les critiques en tout genre.

Mais, surtout, Monsieur le président, on mesure à quel point cette participation est inappropriée quand on la met en perspective de votre discours alarmiste et de celui de votre vice-président aux transports, M. MIGNOLA, sur l'état du

réseau ferré de la nouvelle grande région, quand ce n'est pas l'état de certaines routes départementales qui nécessiteraient d'importants travaux de réfection, travaux que les départements ont du mal à financer après avoir été saignés à blanc par la baisse des dotations de l'État.

Comme M. MIGNOLA le rappelait, il y a un besoin de financement de 760 M€, d'ici à 2025, pour le réseau ferré de la région Auvergne Rhône-Alpes. Vous avez rappelé, à juste titre, les négligences passées et l'absence d'ambition et d'anticipation de l'ancien exécutif régional socialiste, mais ce que vous faites là, aujourd'hui, est pire. Au lieu de prendre à bras-le-corps le sujet et y consacrer les moyens financiers conséquents, vous préférez verser 132 M€ pour un projet porté principalement, et presque exclusivement, par un concessionnaire privé gavé d'argent public.

Monsieur le président, je ne vais pas m'étendre sur l'ensemble des nuisances que va occasionner ce projet de l'A45. Je vais juste vous rappeler un chiffre. Chaque seconde, en France, 26 mètres carrés de terres agricoles – je ne parle pas de zones naturelles, car vous allez me traiter d'écologiste – disparaissent. Ce chiffre n'a pas été énoncé par la revue *La Décroissance*, par je ne sais quel canard d'extrême gauche. Non, Monsieur le président, mais il a été évoqué par une revue dont je suis certain que vous êtes un *aficionado* et un lecteur régulier : *Valeurs actuelles*, revue qui, justement, se fait le chantre de la défense de la ruralité, des paysages, des traditions.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur DEBAT, vous avez la parole.

M. MELLIES.- Votez contre l'A45 !

(Applaudissements.)

M. DEBAT.- Merci, Monsieur le président. C'est un dossier important pour lequel vous nous demandez, comme bien souvent, de nous prononcer sur la base d'éléments un peu à l'emporte-pièce. D'abord, je voudrais redire que l'objet de cette délibération n'est pas que le conseil régional décide aujourd'hui de dire si l'on fait ou pas l'A45, mais de savoir s'il participe à son financement. C'est la seule question qui nous est posée aujourd'hui.

Toutefois, concernant la manière dont vous avez amené ce dossier, comme cela a déjà été indiqué, vous avez eu des dissensions sur la mise en œuvre de votre engagement de campagne avec des membres de votre majorité et des élus qui vous sont proches. Vous avez tenté de noyer le poisson en redemandant une étude comparative des mérites comparés de l'A45 et de la rénovation de l'A47. Cette étude comparative a été expédiée en quelques semaines par un cabinet proche de VINCI, qui travaille avec lui de manière permanente et qui, en réalité, s'est contenté de reprendre des études qui datent de plus de 10 ans avec une simple actualisation des chiffrages.

Aucune association n'a été concertée, malgré les engagements qui avaient été pris. Cette étude occulte toute une série de sujets. Le vice-président MIGNOLA en a évoqué certains : la manière de se connecter à Lyon, la connexion avec Saint-Exupéry. Beaucoup de questions ne sont pas traitées dans ce rapport.

Cela étant, je vais m'en tenir à la question du financement. Notre position a toujours été claire. On n'oppose pas les modes de transport. En revanche, cela ne veut pas dire que tout le monde fait n'importe quoi. Le millefeuille administratif que nous dénonçons en permanence doit aussi s'appliquer en matière de transport. Pour nous, les

départements et les collectivités de premier niveau s'occupent des routes. La Région s'occupe du ferroviaire. L'État s'occupe des lignes à grande vitesse et des autoroutes. C'est la responsabilité de chacun. C'est ainsi que chacun fait son travail et que l'on ne mélange pas tout. Le sujet n'est pas celui de l'opposition des modes.

Vous nous opposez depuis des mois le fait que la Région serait dans une situation financière si compliquée que tout arbitrage deviendrait difficile. Vous nous expliquez à longueur de rapports, comme il y a 15 jours, que la situation financière est alarmante sur la question des petites lignes. Nous vous avons rejoint.

Oui, 415 M€ à engager dans les quelques années qui viennent pour permettre l'absence de fermeture de certaines lignes, pour sauvegarder notre réseau de TER, c'est déjà largement suffisant pour les moyens de la Région. Nous en avons inscrit 139. Vous nous reprochez vertement qu'il en manque. Pour arriver à 415, il en manque au moins 200. Au total, vous voulez en mettre 130 sur une autoroute.

Vous allez nous dire : « *Nous ferons les deux* ». Monsieur le président, dans cette région, vous n'avez pas encore inventé une planche à billets qui va vous permettre de multiplier les pains. Vous n'avez pas inventé la démultiplication des financements. Nous savons tous que l'argent qui sera mis sur une autoroute ne sera pas mis dans le ferroviaire. La question est de savoir de quoi il s'agit : les projets du CPER ou le nœud ferroviaire lyonnais seront-ils décalés ? S'agira-t-il d'autres projets ferroviaires qui ne seront pas mis en priorité, par exemple Montbrison-Thiers, ou d'autres projets qui ne seront pas financés ?

Le 28 avril dernier, sur Télé Lyon Métropole, vous avez dit – il faut toujours vous écouter – textuellement ceci :

« Si l'on va au-delà des 100 M€, d'autres projets de la Loire seront affectés ». Quels projets, Monsieur le président ? Est-ce que ce sont les neuf lycées qui ne sont pas engagés qui attendront ? Est-ce que ce sont d'autres projets de financement qui ne seront pas réalisés ? Effectivement, dans vos moments de lucidité, vous savez que l'on ne peut pas tout faire. Non, la Région ne peut pas tout faire. Elle ne peut pas à la fois dépenser 130 M€ sur une autoroute et dépenser 140 M€, plus encore 150 M€ ou 200 M€, pour sauver le ferroviaire qui est notre compétence centrale.

Enfin, Monsieur le président, vous allez décider tout à l'heure de financer une autoroute qui se fera sans nous et qui peut se faire sans nous, tout simplement parce qu'une autoroute à péage, avec un financement de péage pendant 55 ans, n'a pas besoin de financements publics pour être amortie. Les contribuables vont en réalité payer deux fois. Ils vont d'abord payer comme contribuable local ou régional le financement de l'autoroute. Ensuite, ils vont payer par le biais du péage un amortissement qui fera que le concessionnaire s'y retrouvera parce qu'il aura le fromage et le dessert.

Monsieur le président, aujourd'hui nous allons être conformes à la position que nous avons toujours tenue. Oui, il faut une liaison autoroutière sécurisée et moderne, ce qui n'est pas le cas actuellement de l'A47 entre Lyon et Saint-Étienne. Non, la Région n'a pas à dépenser 130 M€ d'argent public dans le financement de ce projet.

Nous voterons résolument contre parce que voter ce projet, c'est se défausser et ne pas faire d'autres projets.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

La parole est à M. TAITE.

M. TAITE.- Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président, chers collègues, celles et ceux qui n'ont jamais pris l'A47, qui n'ont pas passé des heures et des heures dans les bouchons, ne peuvent pas comprendre l'urgence de ce projet A45.

(Brouhaha.)

Voici quelques chiffres qui confirment que la Région doit s'engager dans l'A45. Aujourd'hui, ce sont 80 000 véhicules par jour entre Saint-Étienne et Lyon, dont 6 000 poids lourds. Ce sont 30 à 40 accidents par mois, soit l'un des axes les plus accidentogènes de France. Ce sont 2 500 à 3 000 ralentissements de bouchons par an, soit 7 à 8 par jour. Ce sont 100 000 véhicules prévus dans la prochaine décennie, soit 40 000 de plus que la capacité actuelle.

Aujourd'hui, la configuration de la chaussée, l'absence de bande d'arrêt d'urgence sur une grande partie du tracé, l'étroitesse des voies de circulation, sont les causes de nombreux accrochages ou accidents qui entraînent ces perturbations. Il n'y a aucun itinéraire de délestage pour dégager les véhicules accidentés et pour permettre aux automobilistes piégés de dévier leurs itinéraires.

Les détracteurs du projet affirment qu'il serait possible de requalifier l'A47. L'étude réalisée par ARTELIA sur cette hypothèse donne une conclusion sans appel. Le coût de l'opération atteindrait plus de 950 M€ avec – et c'est ce qu'il y a de pire – une durée de travaux estimée à 10 ans, portant la mise en circulation du tronçon après 2031. Pouvez-vous imaginer, en connaissant la situation actuelle, l'impact de ces 10 ans de travaux ?

Les opposants au projet proposent le train comme une alternative crédible. Gilles CHEVAL, directeur territorial SNCF, estime qu'il est difficile de multiplier le nombre de

trains entre Saint-Étienne et Lyon. Cette idée est loin de satisfaire les usagers, notamment les transporteurs, les entreprises, les artisans et tous les professionnels qui se déplacent avec du matériel nécessaire à leur activité, sans oublier les transports médicaux et sanitaires qui utilisent cet axe, souvent dans des conditions d'extrême d'urgence, pour acheminer les patients dans les établissements de santé du territoire.

Les avantages de l'A45 sont évidents : le trajet entre Saint-Étienne et Lyon en moins de 30 minutes, 1 700 emplois créés dans le BTP, c'est-à-dire un impact économique important tant ce secteur est en difficulté aujourd'hui. Nos entreprises vont gagner en productivité et en rapidité d'acheminement, ce qui favorisera la croissance, notamment dans le bassin économique stéphanois et sud-ligérien. Cela permettra à tous les usagers de se déplacer en toute sécurité sans risquer l'accident et le ralentissement à chaque instant.

Sur le plan écologique, l'A45 présente également de nombreux avantages face au bilan carbone désastreux de l'A47. Le traitement des eaux de ruissellement, la pollution sonore, l'intégration paysagère, le respect des normes de la loi sur l'air, les cours d'eau, les nappes souterraines, les zones humides sont des raisons supplémentaires de créer une liaison respectueuse de son environnement.

Le projet A45 bénéficie de soutiens forts : ceux du département de la Loire et de la communauté urbaine de Saint-Étienne Métropole, dont une large majorité a voté en sa faveur ; ceux de nombreuses entreprises de la Loire et du Rhône qui sont prêtes à créer un fonds de soutien de 20 M€ pour y contribuer, conscientes que leur survie et celle de leurs salariés sont en jeu.

Le coût de l'A45 ne peut être supporté seulement par Saint-Étienne Métropole et le conseil départemental de la Loire.

Monsieur le président, vous nous avez assuré que le tracé de l'A45 n'aggraverait pas la saturation du nœud routier autour de Lyon. Cela vient d'être confirmé par notre vice-président, M. MIGNOLA. En levant cette hypothèque, notamment à Pierre Bénite, vous avez fait disparaître les derniers doutes autour du projet. Il s'agissait, en effet, de l'un des points de désaccord majeurs.

Ces derniers changements confirment votre volonté de servir au mieux les intérêts de nos concitoyens rhodaniens, en étant à l'écoute des élus locaux concernés que vous avez concertés. Ainsi, le président de la métropole de Lyon, Gérard COLLOMB, qui s'opposait au projet, semble revoir sa position.

C'est pourquoi, Monsieur le président, le groupe Les Républicains, Divers droite et Société civile se prononce en faveur du financement de ce projet autoroutier pour le développement du territoire régional et le désenclavement du bassin stéphanois.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur TAITE.

Monsieur CHAVEROT, vous avez la parole.

M. CHAVEROT.- Monsieur le président, étant élu du Rhône, on m'a confié ce rapport pour lequel j'interviens au nom du groupe PRG. C'est un dossier que je connais bien puisque j'en entends parler depuis que je suis élu et même bien avant. Vous n'allez peut-être pas me croire, mais mon

objectif est de vous aider, Monsieur le président, à ne pas faire une énorme bêtise. Cette autoroute n'a aucun sens.

Je sais bien que dès que l'on veut réaliser de tels projets, il y a immédiatement des gens qui se mobilisent pour que l'on aille les faire un peu plus loin. C'est pareil pour les éoliennes, les zones d'activités, les grandes infrastructures ou autres grands projets. Dans le cas de l'A45, la population et les élus locaux ont raison de se mobiliser. En effet, ce serait bien le seul endroit en France où nous aurions deux autoroutes parallèles, distantes parfois de moins de 10 kilomètres.

Je sais ce que vous allez me dire : « *Il faut penser à nos concitoyens qui galèrent tous les jours sur l'A47* ». Cela vient d'être répété. Vous avez raison : il faut non seulement penser à eux, mais il faut aussi leur trouver des solutions. C'est pourquoi nous ne nous contentons pas simplement de dire non à ce projet et nous vous proposons des solutions.

D'où vient le problème de l'A47 ? Les bouchons que l'on peut voir chaque matin et chaque soir proviennent essentiellement – et cela vient d'être rappelé – d'automobilistes habitant la région stéphanoise et qui se rendent à leur travail dans la région lyonnaise.

Comment peut-on résoudre ce problème ? À notre avis, en trois points. En premier lieu, renforcer le cadencement des liaisons ferroviaires entre Lyon et Saint-Étienne. C'est bien là le rôle de notre collectivité. En second lieu, améliorer par des travaux l'A47 existante, une autoroute qui n'est plus adaptée au trafic actuel. En troisième lieu – sans doute le plus important –, favoriser l'installation d'entreprises autour de Saint-Étienne. Dans le cadre de l'aménagement du territoire, il ne faut plus admettre que

toutes les entreprises s'installent dans l'est lyonnais, sous prétexte de la proximité de l'aéroport.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons déposé un amendement. Puis, Monsieur le président, vous avez annoncé : « *sauvegarder et développer l'agriculture de notre belle région* ». Je ne peux que vous soutenir sur ce point, mais avouez que cela commence mal avec la disparition de 500 hectares de terres agricoles, soit au moins une vingtaine d'exploitations appelées à disparaître.

Enfin, je ne voudrais pas que vous vous fâchiez avec vos amis, élus sur ces territoires, qui s'opposent farouchement à ce projet. Il suffit de lire les journaux et de voir ce qu'en pense le président du conseil départemental du Rhône, par exemple.

Monsieur le président, sortez de cette impasse. Nous vous en donnons l'occasion si vous acceptez l'amendement que je défendrai dans quelques instants.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur CHAVEROT.

Madame CUKIERMAN, vous avez la parole.

Mme CUKIERMAN.- Le projet de délibération que vous nous soumettez est surprenant à plusieurs niveaux.

Premièrement, vous, le chantre de l'économie régionale, du recentrage des dépenses régionales sur les compétences propres de la région, vous nous proposez le financement d'une nouvelle autoroute sous concession privée hors champ des compétences régionales.

Deuxièmement, vous qui fustigez l'envol des dépenses dans les mandatures précédentes, vous nous proposez, en à peine quatre mois, de passer de 100 M€ à plus de 131 M€ sur le même projet.

Troisièmement, vous nous aviez promis une étude objective de la liaison Saint-Étienne Lyon. Or, il n'en est rien. L'étude diffusée à la presse voici bientôt 15 jours et aux élus il y a seulement une semaine, n'analyse pas la situation de l'ensemble des déplacements. Elle n'intègre pas la réalité des coûts : ceux déjà engagés et ceux annexes.

Oui, les déplacements entre Saint-Étienne et Lyon doivent être améliorés. Les déplacements intra-vallée du Gier, aujourd'hui très nombreux, doivent être sécurisés, diversifiés et modernisés. Saint-Étienne et son agglomération souffrent d'une situation économique et sociale difficile, mais, honnêtement, est-ce une autoroute qui répondra au défi du développement économique et social de la Loire pour le XXI^e siècle ? Ce territoire, si innovant hier et aujourd'hui, n'a-t-il rien d'autre à offrir qu'une autoroute financée par des fonds publics, car le concessionnaire privé ne veut prendre aucun risque ? Pire, il prévoit que si les 35 000 véhicules par jour ne sont pas atteints, les collectivités territoriales combleront le manque à gagner.

Bref, d'ores et déjà, le concessionnaire privé anticipe l'échec économique de cette autoroute et nous, nous continuerons de l'alimenter par de l'argent public. On ne peut pas lui donner tort, car toutes les expériences démontrent que de tels projets n'apportent pas un tel déport d'une voie routière gratuite sur une voie routière payante. Cette autoroute ne résoudra donc pas la problématique des déplacements au sein de la vallée du Gier.

Pour notre groupe, il est de la responsabilité de la majorité régionale actuelle de concentrer le financement régional dans les transports collectifs ; de préserver, d'accompagner et de développer une agriculture dans un secteur où elle est déjà fragilisée par la pression urbaine ; de

travailler, dans le cadre du schéma de développement économique, pour relocaliser, redévelopper de l'emploi dans Saint-Étienne, son agglomération et le département de la Loire.

Concentrons, Monsieur le président, ces millions d'euros de l'État et des collectivités au service de projets structurants, créateurs d'emplois pérennes, au service de toutes et de tous.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame CUKIERMAN.

Monsieur KOHLHAAS, vous avez la parole.

M. KOHLHAAS.- Monsieur le président, le 14 avril dernier, au sujet des 100 M€ prévus pour l'A45, vous aviez dit, ici même, en assemblée : « *On vote le principe de la somme, mais elle n'est pas affectée, ce qui signifie que l'on n'est pas lié* ». Fallait-il comprendre, à l'époque, que le montant allait fortement augmenter ? Ma collègue l'a dit : plus 32 % en deux mois et demi, c'est un sacré dérapage. Enfin, cela dépend de qui le fait.

D'abord, vous aviez promis une étude. Une synthèse nous a été donnée en commission. Nous vous avons demandé l'étude complète pour nous permettre de voter en connaissance de cause. Nous ne l'avons pas eue. Cette étude, ou du moins sa synthèse, nous semble une parodie. Vous auriez voulu nous convaincre que vous essayiez de nous tromper, que vous ne vous y seriez pas mieux pris. Les montants ont été outrancièrement exagérés pour l'A47, abusivement minimisés pour l'A45, mais, comme l'on dit, ce qui est excessif est insignifiant.

Par ailleurs, la convention de financement annexée à ce rapport nous explique que nous devons payer encore dans quelques années le déficit d'exploitation. Je cite : « *En application de l'article 40 du cahier des charges annexé à la convention de concession* ». Nous n'avons pas eu l'honneur non plus de trouver dans nos documents ce cahier des charges prétendument annexé.

Enfin, il nous avait été promis une commission qui devait auditionner les différentes parties. Après des mois de report, nous avons appris hier qu'elle se réunirait soit le 1^{er}, soit le 4 août, c'est-à-dire après le vote d'aujourd'hui et, surtout, à un moment où les 32 élus qui la composent et les parties prenantes qui doivent être auditionnées seront sans doute très disponibles.

S'il n'était pas question de centaines de millions d'euros d'argent public, s'il n'était pas question de centaines d'hectares de terres agricoles dévastées, s'il n'était pas question d'augmentation de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, donc de la mortalité, comme l'a dit ma collègue tout à l'heure, on pourrait croire que vous êtes devenu maître dans un art difficile et exigeant : celui du canular.

Monsieur le président, ne vous mettez pas dans la situation de Tony BLAIR en ce moment. Ce projet ne permettra jamais de diminuer les temps de parcours entre Lyon et Saint-Étienne. Il dévastera plusieurs territoires et sera un gouffre financier. Viendra un jour où vous serez, vous aussi, audité par ERNST & YOUNG, sans doute en 2021. Réfléchissez-y à deux fois. Ne commettez pas l'erreur d'avoir fortement dégradé la situation financière de la région simplement pour un grand projet inutile.

Merci.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur FANGET, vous avez la parole.

M. FANGET.- Monsieur le président, voilà un rapport qui, de nouveau, intègre un élément majeur de notre mandature : l'aménagement du territoire.

Je crois que l'enjeu est de taille dans ce dossier, que ce soit pour notre pôle métropolitain, constitué par les agglomérations de Lyon et de Saint-Étienne, mais aussi pour toute notre grande région. Nous savons, Monsieur le Président, que vous êtes favorable à la création de cette nouvelle infrastructure. Pendant la campagne des élections régionales, vous vous étiez engagé à étudier le scénario alternatif d'une remise à niveau de l'autoroute existante et vous l'avez fait.

L'autoroute actuelle, étroite et sinueuse, emprunte la vallée industrielle du Gier pour rejoindre le sud de l'agglomération lyonnaise. En revanche, l'A45 aurait un trajet plus direct qui lui ferait traverser les monts du Lyonnais pour retrouver Lyon par le sud-ouest.

Plusieurs points importants à nos yeux ont été relevés lors de l'étude comparative.

En premier lieu, nous pouvons évoquer les questions liées à la sécurité. L'A47 est une autoroute ancienne, au trafic soutenu, que peut connaître une infrastructure périurbaine et interrégionale. Son niveau de sécurité n'est manifestement plus adapté. Elle comporte des facteurs de risques supplémentaires, comme l'absence de bande d'arrêt d'urgence, des ouvrages d'art vieillissants ou encore des bretelles d'entrée et de sortie souvent trop courtes.

Le groupe Centre et Indépendants souhaite affirmer que l'on ne peut éluder le problème de la sécurité lorsqu'il s'agit d'un itinéraire dont le trafic s'approche parfois des 100 000 véhicules par jour, dont 10 % de poids lourds.

Le second point sur lequel notre groupe sera vigilant est la question environnementale. Même si le tracé actuel de l'A45 favorise l'évitement des cours d'eau, des nappes souterraines et des zones humides, nous serons attentifs à la bonne intégration des enjeux environnementaux pour cette autoroute, dont une grande partie du parcours est située en zone rurale. Il conviendra donc de respecter ce cadre de vie, de protéger la ressource en eau, de limiter les nuisances sonores ou encore de s'intégrer dans le paysage en préservant la biodiversité.

Enfin, notre groupe souhaite conditionner son vote à la façon dont l'arrivée de cette nouvelle autoroute dans l'agglomération lyonnaise sera traitée. Nous portons beaucoup d'attentes dans la commission que vous envisagez de créer, Monsieur le président, et notre groupe y prendra toute sa part. La question du débouché sur Lyon est primordiale dans un contexte de surcharge du trafic routier que nous connaissons tous aujourd'hui.

C'est pourquoi nous sommes persuadés que cette question doit être traitée en lien avec le projet de la branche ouest du périphérique de Lyon. C'est sur la répartition des flux avant l'entrée dans l'agglomération qu'il convient de travailler avec la métropole de Lyon.

Un autre point est primordial à nos yeux : la liaison avec l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry. Comme vous l'avez dit, Monsieur le vice-président, il est plus fondamental de relier Saint-Étienne et la Loire vers l'aéroport que vers la

place Bellecour. Il s'agit là de l'un des principaux enjeux de l'aménagement du territoire.

De nombreuses années se sont écoulées depuis le projet de l'autostrade Lyon Saint-Étienne lancé en 1935. Nous pensons aujourd'hui que la Région doit prendre ses responsabilités dans l'intérêt des Auvergnats et des Rhônalpins.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur FANGET.

Nous avons maintenant la présentation de deux amendements. Nous commençons par l'amendement du PRG présenté par M. CHAVEROT.

- **Amendement n° 012 : PRG**

M. CHAVEROT.- C'est un amendement qui est très simple, Monsieur le président, puisque vous avez trouvé 131 M€ – nous n'avons pas vraiment compris où –, mais vous les avez trouvés. Plutôt que de les mettre dans un financement privé, nous vous proposons de les partager en deux morceaux. Nous prendrions 80 M€ pour réparer en partie l'A47. Je sais très bien que cela ne suffit pas pour l'A47, mais je compte sur vous pour convaincre tous ceux qui veulent mettre de l'argent, Saint-Étienne Métropole, le conseil départemental de la Loire, etc. Pour une fois, j'ai envie de vous dire d'aller vite. Effectivement, il y a urgence. Nous vous proposons de mettre les 51 M€ restants dans l'aide aux entreprises qui voudraient s'installer autour de Saint-Étienne. En effet, je le répète, le problème vient du fait que des gens vont travailler en région lyonnaise.

Enfin, comme je n'ai pas eu l'occasion de le dire tout à l'heure, je vais le dire maintenant. Je trouve que le

principe de la commission que vous allez mettre en place est novateur puisque l'on vote d'abord et l'on fait de la concertation après. Je n'avais encore jamais vu cela.

S'il faut que je descende de ma montagne le 1^{er} ou le 4 août, il n'y a pas de problème, je serai là.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, Monsieur CHAVEROT. Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes de parole sur cet amendement ? *(Non.)*

Je le soumets à vos voix. La demande de scrutin public est pour la partie du rapport. J'ouvre le vote sur ce premier amendement avec un avis défavorable de l'exécutif.

(Il est procédé au vote électronique.)

L'amendement est rejeté.

Nous passons à l'amendement n° 013, présenté par le RCES. Monsieur KOHLHAAS, vous avez la parole.

• **Amendement n° 013 : RCES**

M. KOHLHAAS.- Monsieur le président, vous aimez les surprises. Première surprise, vous nous aviez annoncé une étude sur le coût de la requalification de l'A47 pour la comparer au coût à l'A45. Le coût initial de la requalification de l'A47 était de 270 M€ en 2005. Il est chiffré dans l'étude ARTELIA à 700 M€ en 2005. En fait, les travaux de mise à deux fois cinq voies de l'A7, pourtant abandonnés par le ministre PERBEN, l'un des rares bons ministres des Transports de ces 30 dernières années, ont été rajoutés au coût de l'A47, bien qu'ils n'aient rien à voir.

En revanche, les travaux de raccordement de l'A45 à l'A7, dont il a été un peu question dans les interventions tout à l'heure, seront nécessaires puisque le ministre les a confirmés, ne sont toujours pas comptabilisés. J'ai entendu

que, par un coup de baguette magique, vous aviez promis qu'ils seraient faits. Où va-t-on trouver les 300 M€ à 600 M€ nécessaires en plus ?

Sur l'A47, nombre de travaux ont déjà été faits. D'autres sont même en cours. Ceux qui l'empruntent régulièrement s'en sont rendu compte. Certains sont prévus au CPER. On ne les a pas déduits, comme par hasard. Comptez-vous les payer deux fois ?

Enfin, l'évolution de l'indice INSEE TP01 a fait augmenter le coût de l'A47 de plus de 30 % en 10 ans, soit 250 M€, alors que, dans le même temps, comme par hasard, celui de l'A45 n'a augmenté que de 16 M€, soit 1,33 %. Pardonnez-moi cette expression triviale, mais j'ai tout de même le sentiment que l'on veut prendre les conseillers régionaux pour des cruches.

La deuxième surprise, c'est que vous nous demandez de voter cette convention de financement qui fixe, dans son article 8, les conditions de la déchéance. Qu'est-ce que la déchéance ? Le concessionnaire privé, qui s'est engagé dans ce projet, a financé plus de 500 M€ du projet sur la base d'un trafic prévisionnel de 35 000 véhicules par jour avec un péage de 5 €. Si ce trafic était inférieur, il se retournerait contre l'État pour obtenir, dans le cadre de cette clause de déchéance, le remboursement du manque à gagner. Cette convention, qui est annexée au rapport, dit qu'il serait : *« pris en charge à parts égales entre l'État, d'une part, et les collectivités territoriales contributrices, d'autre part »*.

35 000 véhicules par jour, c'est 50 % du trafic actuel de l'A47. Monsieur TAITE, le trafic a baissé : nous sommes à 70 000.

Un sondage récent auprès des utilisateurs de l'A47 a montré que plus de 85 % des gens interrogés ont dit qu'ils

ne prendraient pas l'autoroute payante, alors que l'A47 est et restera gratuite. En Espagne, l'État en a fait les frais avec une autoroute qui s'appelle l'AP41. Elle est très proche de l'A45 en termes de fonctionnement : elle est parallèle à une voie rapide gratuite, saturée de 100 000 véhicules par jour. Le report a été 25 fois inférieur à ce qui était prévu pour l'équilibre financier. Par conséquent, cela a coûté plusieurs centaines de millions d'euros supplémentaires. Pourquoi ferions-nous la même erreur ?

Nous l'avons vu : 132 M€ maintenant, plus des centaines plus tard. Vous nous dites souvent que l'argent public doit faire l'objet d'une bonne gestion. C'est pourquoi nous vous proposons cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur KOHLHAAS.

Y a-t-il des demandes d'explication de vote ?
(*Non.*)

Nous allons soumettre cet amendement à vos voix avec un avis négatif de l'exécutif.

(Il est procédé au vote électronique.)

L'amendement est rejeté.

Avant de passer au vote sur le scrutin public, je voudrais rajouter quelques mots. D'abord, je comprends très bien, et je ne sous-estime pas, l'importance de ce vote et les positions des uns et des autres sur ce dossier, des positions qui mettent en jeu quelque chose relevant de la relation à son territoire et à son cadre de vie et qui est parfaitement légitime. Vous l'avez d'ailleurs évoqué en étant honnête à ce sujet, Monsieur CHAVEROT, et en reconnaissant que, dès qu'une infrastructure est prévue sur un site, les gens affectés dans leur cadre de vie réagissent fortement.

Je crois que, concernant ce dossier de l'A45, nous avons tous l'obligation ici de ne pas fuir nos responsabilités. Elles sont toutes estimables, mais, au moins, ne les fuyons pas. On peut avoir comme argument de dire que l'on ne souhaite pas que l'A45 se réalise, donc on ne la finance pas. Mais si on ne la finance pas, il faut être lucides, on la rend impossible à se réaliser. N'essayons pas de nous dérober en nous disant : « *Nous sommes favorables à l'A45, mais nous ne la finançons pas* ». Cela n'existe pas. Cela fait 30 ans que cette position domine. Cela a abouti aux difficultés que nous avons aujourd'hui sur l'A47.

Il y a une position que je respecte, consistant à dire : « *Je ne suis pas favorable à l'A45* ». En revanche, je ne comprends pas la position consistant à se dérober de ses responsabilités, en disant : « *Oui, nous sommes favorables à l'A45, mais nous ne voulons pas la financer* ».

Il faut intégrer un deuxième point, qui est délicat pour moi. Aujourd'hui, tout le monde peut reconnaître que nous avons une situation extrêmement difficile sur l'A47. C'est une situation de vie quotidienne qui se traduit par des difficultés très lourdes pour des dizaines de milliers de nos compatriotes chaque jour. Personne ne peut fuir cette réalité.

D'abord, c'est une situation humaine, avec des gens qui vont travailler chaque jour et sont pris dans les embouteillages, en devant se lever très tôt et en finissant parfois très tard. C'est une autoroute, et je voudrais qu'on ne l'oublie pas, très accidentogène. Tous ceux qui l'empruntent le savent, car elle est souvent bloquée par des accidents.

C'est une situation environnementale qui n'est pas satisfaisante parce que cette autoroute est complètement dépassée et aboutit, de fait, par les embouteillages, à des

incidences environnementales que personne ici ne peut défendre.

Encore une fois, j'ai veillé à respecter les arguments des uns et des autres, qui sont tous respectables et peuvent être entendus, mais il y a aussi des arguments qui vont dans l'autre sens.

Enfin, c'est une situation en matière d'emploi puisque toutes les évaluations qui ont été faites considèrent que la perte d'activités et la destruction d'emplois pour ce territoire sont de l'ordre de 300 M€ à 500 M€ chaque année. C'est tout de même lourd pour une partie de notre région qui souffre et éprouve un sentiment d'abandon depuis longtemps.

Je vous ai entendu, mais entendez aussi la défense de tous ceux qui habitent dans des territoires ruraux, qui prennent leur voiture tous les jours pour aller travailler, qui se heurtent à des situations pouvant être très difficiles et qui attendent aussi de leurs élus qu'ils soient capables de décider et d'avancer.

Oui, nous avons pris des engagements. Mes engagements ont été d'une clarté totale. À aucun moment je n'ai cherché à me dérober dans cette campagne. À chaque fois que l'on m'a interrogé, j'ai dit clairement que j'étais favorable à l'A45. Je savais très bien que cela pouvait nous faire perdre des soutiens dans certains territoires. Je n'ai pas cherché à le cacher. Vous m'avez parlé de ce qu'était le nouveau comportement de la politique. Je ne me suis pas dérobé. J'ai toujours répondu, et avec la plus grande clarté, dans tous les débats qui ont été les nôtres.

Le deuxième élément, c'est que, concernant le financement, j'ai toujours été d'une clarté totale. J'ai toujours dit – d'ailleurs, les journalistes s'en sont fait l'écho – que nous participerions à hauteur des trois collectivités.

Oui, Monsieur KOHLHAAS, au moment des discussions qui s'étaient ouvertes, nous avons dit qu'il s'agissait d'une somme en attendant que les discussions se bouclent avec le département de la Loire et avec Saint-Étienne Métropole.

Pour le reste – et j'en avais pris l'engagement –, nous souhaitions, avec Patrick MIGNOLA, qu'une étude puisse mettre au clair les différents aspects. Quand l'étude vous est favorable, c'est bon. Quand elle vous est défavorable, ce n'est jamais la bonne : *« elle n'a pas été assez longue », « elle aurait dû être plus longue », « il aurait fallu plus de temps »*. Cela fait 30 ans que l'on fait des études à ce sujet. La dernière étude – et vous me le reconnaîtrez – avait déjà un coût qui, de mémoire, avoisinait les 700 M€.

Il ne faut pas oublier, quand vous êtes sur l'A45, que vous êtes sur une infrastructure qui va être financée pour moitié par l'opérateur privé. Par conséquent, le coût qui reste à la charge des collectivités locales, tel qu'il a été réévalué en plus avec l'amélioration sur les coûts, est inférieur à 800 M€. Quand vous êtes sur l'A47, le coût est intégralement supporté par les collectivités locales. Par conséquent, il s'agit d'un coût actualisé. Vous pouvez dire : *« Non, je connais mieux cela que le cabinet d'études qui a été mandaté »*, et je respecte votre pouvoir d'expertise. Le cabinet que nous avons sollicité, sans doute n'est-ce pas le bon, sans doute en faut-il un autre, sans doute faut-il une autre étude plus longue, je comprends tout cela. Il n'empêche que l'évaluation qui a été faite est à 1 Md€. Cela signifie que l'on a un coût supérieur pour l'A47 pour les collectivités locales. Pour ma part, l'argument majeur n'est pas là. D'ailleurs, toute personne qui conduit aujourd'hui sa voiture sur l'A47 le voit.

En ce moment, des travaux sont faits sur des glissières. Ils génèrent des embouteillages colossaux en amont et en aval, juste pour une malheureuse petite glissière de 1,5 kilomètre. À chaque fois qu'il y a le moindre travail sur l'A47, cela génère des embouteillages colossaux parce que la possibilité d'intervenir sur ce site est tellement contrainte qu'elle ne permet pas d'avancer. L'étude montre de façon assez simple que non seulement nous aurons des embouteillages monstres pendant la durée des travaux, mais que nous aurons aussi un rallongement parce que les contraintes d'intervention sur le site seront extrêmement lourdes. Dans ce cadre – et je l'assume –, nous prenons une décision.

Vous nous parlez de points sur lesquels nous devons être vigilants. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Il y a plusieurs points sur lesquels nous devons avoir une très grande vigilance. Le premier, c'est l'impact que cela peut avoir sur les exploitations agricoles. Cela supposera que nous ayons une réflexion sur le foncier, que cela soit traité en amont et que nous puissions accompagner nos agriculteurs, notamment les arboriculteurs, sur un certain nombre d'outils qui permettent d'accompagner une montée en puissance dans ce secteur.

Le deuxième sujet, c'est la question de l'accès à Lyon qui est, pour nous, extrêmement important. Patrick MIGNOLA l'a très bien dit : nous devons exiger conjointement de l'État et du gouvernement qu'il apporte les réponses sur la connexion avec l'A47 et sur la connexion avec le reste du réseau lyonnais. Cela suppose de défendre la problématique sur l'Anneau des Sciences et de réfléchir sur la façon dont se connecte l'A45, sujet pour lequel nous devons exiger qu'il y ait des réponses.

Enfin, concernant les financements, oui, il y a un changement et je l'assume complètement. Vous nous avez dit, Monsieur DEBAT : « *On ne peut pas tout faire* ». Ce que je crois, c'est qu'il faut surtout arrêter de ne rien faire. Ce qui a été le bilan de la précédente majorité, c'est le lieu dans lequel nous sommes : 180 M€ mis pour édifier un palais administratif. Oui, il y a une vraie différence d'approche. Nous mettrons 131 M€ pour un outil qui servira à nos compatriotes. Ce n'est ni la même approche, ni la même logique.

(Applaudissements.)

Nous allons ouvrir le vote qui est un vote à scrutin public. Le système est le suivant : un appel est fait nominativement par les secrétaires. Je vous rappelle les règles. Vos noms sont appelés. Merci d'anticiper. Au fur et à mesure, vous donnez votre vote à voix haute. Il n'est pas nécessaire d'appuyer sur le micro. Dans le même temps, vous appuyez sur votre pupitre.

Je rappelle que les personnes qui ont des pouvoirs doivent intervenir au moment de l'appel du nom de la ou des personnes dont elles ont le pouvoir.

(Les secrétaires de séance procèdent au vote à scrutin public : appel nom par nom.)

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous le résultat ?

Le rapport n° 570 est adopté.

Je vous remercie.

(Applaudissements et huées.)

Cela s'appelle la démocratie et cela ne nécessite pas de sifflements, surtout dans un hémicycle.

PARCS NATURELS RÉGIONAUX : ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION n° 15 1305 DU 23 NOVEMBRE 2015 DE

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL
RÉGIONAL D'Auvergne relative à l'approbation
finale du parc naturel régional des sources
et gorges de l'Allier et lancement d'un
contrat de territoire pour le Haut-Allier**

Rapport n° 571

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons maintenant au rapport n° 571, avec une présentation de l'avis de la présidente DESCLOZEAUX qui nous rejoint tout de suite.

Mme GREBERT.- Nous avons une question préalable.

M. LE PRÉSIDENT.- Les questions préalables, cela n'existe pas.

Madame GREBERT, vous avez la parole.

Mme GREBERT.- Merci, Monsieur le président.

Nous vous avons remis en main propre, lundi, deux courriers liés au rapport sur le PNR du Haut-Allier, auxquels vous n'avez pas daigné répondre. J'aimerais entendre de vive voix votre réponse, Monsieur WAUQUIEZ.

Le premier concernait la transmission des courriers des organisations consulaires inquiètes devant la perspective de classement du PNR. Le second vous demandait le retrait du rapport n° 571.

Vous ne pouvez évoquer un manque de consensus, alors même que les organisations consulaires ont largement participé au processus de création du parc : diagnostic du territoire, co-animation de certaines réunions, co-rédaction des trois-quarts des dispositions de la charte, dont certaines sont parfois affectées comme chefs de file de thématiques.

Vous devriez prendre acte de la volonté exprimée par une très grande majorité des élus locaux de faire le parc. 63 maires des communes concernées vous ont remis la motion

le 28 mai dernier. Elles ont confirmé leur engagement dans une lettre le 14 juin. Elles sont là aujourd'hui. Les maires sont ici, dans la tribune. Je tiens à leur rendre hommage pour tout le travail engagé et la force de leur engagement.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, Madame GREBERT.

Dans les tribunes, je précise que vous ne devez pas intervenir. Merci de respecter l'hémicycle, surtout quand on est élu.

Madame GREBERT.

Mme GREBERT.- Vérification faite, vous utilisez des propos fallacieux dans le courrier du 1^{er} juin que vous avez transmis aux maires des communes concernées, dans lequel vous évoquez que toutes les communes du parc Livradois-Forez souhaitent aujourd'hui sortir du parc. Votre rapport pourrait être entaché d'irrégularités en vertu de l'article L. 1111, alinéa 1 et alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales.

Vous semblez avoir oublié, Monsieur WAUQUIEZ, que les communes s'administrent librement par un conseil élu et qu'aucune collectivité ne peut exercer sur une autre une tutelle sous quelque forme que ce soit. Or, les communes concernées dans le périmètre du parc ont fait l'objet de pressions et de menaces affichées. Dans ce même courrier, vous évoquiez : *« Si le parc voit le jour, la contrepartie serait l'arrêt immédiat de tous les contrats Auvergne + du Haut-Allier et la fin de toutes les aides à la région sur ces projets »*. Vous leur avez même transmis un modèle de délibération pour mettre en place un contrat de territoire spécifique du Haut-Allier. Des décisions qui n'auraient pas été prises librement, des arguments financiers erronés...

M. LE PRÉSIDENT.- Madame GREBERT, c'est une question préalable, pas une intervention. Vous devez vous en tenir à votre question préalable. En l'occurrence, vous en sortez. En tant qu'arbitre des débats, je vous demande de vous concentrer sur votre question préalable. Il vous reste 30 secondes. Allez-y.

Mme GREBERT.- Je vous disais : des arguments financiers fallacieux qui corrélient des budgets de fonctionnement à l'obtention d'investissements. Cette méconnaissance de l'article de loi cité plus haut pourrait constituer une atteinte grave à l'article 72 de la Constitution et est susceptible de relever d'autres juridictions sous réserve d'instructions contradictoires. En conséquence, nous vous demandons de retirer le rapport n° 571 de l'ordre du jour de cette assemblée. Merci.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Parfait. Merci beaucoup, Madame GREBERT.

Nous aurons l'occasion de revenir à la question contentieuse, si jamais vous le souhaitez. Ce sera avec plaisir.

Je cède la parole à Madame la présidente DESCLOZEAUX pour sa présentation de l'avis du CESER.

Mme DESCLOZEAUX.- Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, vous nous avez sollicités pour formuler un avis sur le rapport proposant l'abrogation de la délibération du 23 novembre 2015 de la commission permanente du conseil régional d'Auvergne, relative à l'approbation finale du PNR des sources et gorges de l'Allier, et le lancement d'un contrat de territoire pour le Haut-Allier.

Avant d'en venir au cœur du sujet, je tiens à remercier M. Bernard FIGUET, directeur général des services adjoint de la région Rhône-Alpes Auvergne, qui est venu devant la commission *ad hoc* présenter ce rapport pour en préciser tout à la fois le contexte et les enjeux pour l'exécutif.

Notre avis s'articule tout naturellement en deux temps : la proposition d'abrogation et la proposition de contrat de territoire, conformément aux questions visées dans ledit rapport.

Concernant la question de l'abrogation, pour construire notre avis, nous évoquons certains éléments historiques et de contexte. Tout d'abord, nous rappelons les positions exprimées par les deux anciens CESER, Auvergne et Rhône-Alpes, au sujet des PNR en général et du projet du PNR concerné en particulier.

En 2012, dans une contribution sur les PNR et le changement climatique, le CESER Rhône-Alpes soulignait l'intérêt des PNR en rappelant les cinq missions essentielles fixées par le Code de l'environnement, dont celle de favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie du territoire concerné.

Le CESER Auvergne, de son côté, a adopté deux avis à propos de la création du PNR des sources et gorges de l'Allier : un premier avis favorable au projet de charte du PNR en décembre 2014, dans lequel il précise notamment qu'il apprécie la méthode suivie, laquelle a permis une large concertation des acteurs des différents territoires ; puis un second avis adopté en novembre 2015, favorable à l'approbation finale du PNR, avis rendu avant la délibération présentée en commission permanente du conseil régional d'Auvergne.

Dans ce dernier avis, il est rappelé que 65 communes du périmètre d'étude sur 88, 10 EPCI sur 12 et les deux conseils départementaux concernés, ont approuvé le projet de charte en 2015. Le CESER Auvergne a également insisté sur la nécessité de poursuivre le travail engagé par les acteurs économiques, notamment les chambres consulaires, pour assurer un développement durable sur le territoire.

Deuxièmement, nous avons également rappelé les différentes positions exprimées récemment au sujet de la création de ce parc : celles exprimées dans les courriers que les élus du territoire ont adressés le 14 juin 2016 à M. le président de la région, confirmant leur intérêt pour le projet de parc ; celles exprimées en mars 2016 par les acteurs consulaires, faisant part de leurs craintes quant aux freins que pourrait induire la création du parc pour les activités économiques dont ils sont porteurs.

Nous avons rappelé également la position de la commission d'enquête publique qui avait assorti son avis favorable de juin 2015 d'une recommandation où elle « *estime que les inquiétudes des agriculteurs et des forestiers doivent être prises en compte* », et où elle « *recommande l'ajout d'une mesure prévoyant la rédaction d'un document partenarial complémentaire dans les domaines agricole et forestier* », et également la position du conseil national de la protection de la nature du 9 juin 2016 qui, dans son avis favorable, reprend ces éléments en souhaitant « *que le dialogue se poursuive et s'améliore avec les chambres consulaires, notamment avec les chambres d'agriculture, partenaires essentiels des parcs naturels régionaux* ».

Enfin, le CESER Auvergne Rhône-Alpes rappelle que le développement économique sur le territoire régional est au cœur de ses préoccupations et qu'il est, à ce titre,

particulièrement à l'écoute des inquiétudes exprimées, notamment par les acteurs consulaires. C'est donc à partir de ces considérants que le CESER a pris position. En accord avec ses positions antérieures et fort de sa culture d'écoute et de dialogue, il regrette la proposition d'abrogation. Il pense que les discussions entre tous les acteurs devraient se poursuivre sous une forme renouvelée afin que soient intégrées de manière satisfaisante toutes les préoccupations qui conduiraient à un projet partagé de territoire, tout en bénéficiant des avantages du label PNR.

Une clarification de la charte, dans son application au niveau des actions économiques à travers la signature d'annexes avec les acteurs consulaires, devrait permettre de lever les inquiétudes exprimées. En tout état de cause et dans l'hypothèse d'un lancement d'un contrat de territoire, le CESER souligne certains points de vigilance, au nombre desquels : la nécessité que ce contrat de territoire assure la cohérence territoriale des projets soutenus à l'échelle du Haut-Allier ; la nécessité que ce contrat inclue et organise l'ingénierie suffisante et pérenne, avec les compétences adaptées pour atteindre un projet équilibré et durable de territoire associant tous les acteurs ; la nécessité que des critères d'éligibilité pour l'octroi des subventions soient définis afin de favoriser l'émergence de projets porteurs de développement et d'attractivité.

En conclusion, le CESER insiste sur la nécessité d'un projet équilibré pour le territoire, construit à partir du plus large consensus possible et répondant ainsi aux attentes de l'ensemble des acteurs.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Madame DESCLOZEAUX.

Nous pouvons vous applaudir et vous remercier pour la prise en compte des enjeux de l'un et l'autre aspect du projet. Nous vous remercions du travail qui a été fait par le CESER. Je sais que les avis et les discussions ont été très animés et fertiles. Vous nous avez tenus informés et je vous en remercie encore.

Je voudrais revenir sur le point que nous allons mettre en débat portant sur la question préalable. Je rappelle que la règle sur la question préalable est que vous nous la transmettiez avant par écrit. En effet, il est bien écrit dans le règlement intérieur qu'elle n'est pas de droit automatiquement à n'importe quel moment. Je viens de le faire vérifier. C'est important que ce soit respecté. Il y a une seule question préalable par rapport. Si vous le souhaitez, il faut que ce soit tenu.

Le deuxième élément est le fait que vous avez deux minutes, ce que vous avez largement dépassé. Je vous les ai laissées. Mettez cela sur le compte d'un début beaucoup trop tolérant.

Nous allons maintenant le mettre au vote, avec la question de votre renvoi en motion préalable. L'avis de l'exécutif et de la majorité est contre le renvoi.

(Brouhaha.)

M. LE PRÉSIDENT.- Qu'y a-t-il ? Ne vous inquiétez pas, je n'ai rien dit. J'ouvre le vote. Restez calmes, sereins. Je comprends que vous soyez tous fatigués, mais tout va bien. Les opérations de vote n'ont pas encore commencé. Nous sommes tous très zen.

(Il est procédé au vote électronique.)

La question préalable est rejetée.

Nous passons maintenant à l'intervention de l'exécutif.

Madame GUIBERT, vous avez la parole.

Pouvez-vous faire apparaître les résultats pendant que Mme GUIBERT parle ?

Mme GUIBERT.- Monsieur le président, en raison de l'absence d'Éric FOURNIER, vice-président, je vais vous présenter ce rapport.

La région Auvergne Rhône-Alpes est la première région de France en matière de PNR, avec 30 % de son territoire couvert. Nous sommes très attachés à ces démarches de valorisation des territoires, car au-delà des enjeux de préservation des espaces naturels, les parcs doivent être des lieux de développement économique, non seulement par le tourisme, mais aussi par des projets innovants et fédérateurs.

Le rapport que nous proposons n'est en aucun cas une marque d'hostilité vis-à-vis des parcs naturels régionaux existants ou à venir. Ce n'est en aucun cas une position de principe qui s'appliquerait de manière unilatérale à d'autres projets. Le fondement d'un parc naturel régional est le débat, la construction d'un projet collectif et l'obtention d'un consensus. Or, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'environnement, le projet de charte a été soumis à enquête publique du 1^{er} au 30 avril 2015. La commission d'enquête publique avait émis un avis favorable, mais il est important de noter qu'elle l'avait assorti d'une recommandation sur la nécessité de préciser les modalités de partenariat avec les chambres consulaires.

Par courriers datés des 11 et 14 mars 2016, les acteurs consulaires ont fait part de leurs inquiétudes devant la perspective de classement du territoire en parc naturel régional et de leurs insatisfactions quant à leur niveau

d'association et de représentativité dans les instances du futur PNR. Ils ont, par ailleurs, fait état de craintes sur la mise en œuvre de certains volets de la future charte qui n'intègrent pas suffisamment leurs propositions, notamment en matière de sports d'eaux vives, d'eau, de paysages, de problèmes de périmètre et de morcellement du territoire, et également sur les nouvelles contraintes inhérentes au classement de ce territoire en PNR.

Le CESER a également rendu un avis sur ce projet de parc. Mme la présidente vient de nous le présenter. En dépit de ces recommandations et de ces points de vigilance répétés aux différentes phases d'élaboration du projet, et en dépit d'un processus de concertation long et large, nous sommes obligés de constater qu'il n'y a pas de vrai consensus autour de ce projet de parc naturel régional.

Face à cette absence de consensus et dans une logique de solidarité territoriale, l'exécutif propose une solution alternative plus souple et plus adaptée, une solution qui permettra de prendre en compte les besoins spécifiques de ce territoire, sa protection et surtout son développement, et qui s'appuiera naturellement sur le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du parc. Il s'agit de proposer une contractualisation directe avec les EPCI du Haut-Allier qui sera partagée entre les communes et les EPCI, lesquels s'entendront ainsi sur une liste de projets relevant de la spécificité de ce territoire.

Ce contrat Haut-Allier se déclinera de la manière suivante : premièrement, par un accompagnement à l'investissement sur le territoire du Haut-Allier à raison de 2,50 M€ par an au cours du mandat, en prenant en compte particulièrement les petites communes ; deuxièmement, par un taux d'intervention pouvant aller jusqu'à 80 % de

cofinancement pour que la part restant à charge des communes soit plus faible ; troisièmement, par un contrat de six ans renouvelable, ce qui donne la garantie d'une inscription dans la durée ; quatrièmement, par un accompagnement par le comité régional du tourisme pour la promotion touristique ; cinquièmement, par un maintien du syndicat mixte d'aménagement du Haut-Allier afin de garder une capacité d'ingénierie administrative pour organiser la coordination des acteurs du territoire et garantir la cohérence du projet.

En conséquence, je vous propose d'abroger la délibération n° 15 1305 du 23 novembre 2015 de la commission permanente du conseil régional d'Auvergne, relative à l'approbation finale du parc naturel régional des sources et gorges de l'Allier, de retenir le principe de la mise en place d'un contrat de territoire pour le Haut-Allier d'une durée de six ans doté d'un montant annuel de 2,50 M€, de donner délégation à la commission permanente pour en approuver les modalités.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Madame GUIBERT.

Quelle est votre demande, Monsieur DEBAT ?

M. DEBAT.- Je voudrais les résultats du vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, j'ai demandé qu'ils soient affichés. Peut-on avoir l'affichage du résultat du vote, s'il vous plaît, ce qui est tout de même normal ? Ne vous inquiétez pas, le résultat du vote est sans surprise, mais c'est normal qu'il vous soit transmis.

Peut-on avoir le résultat nominativement ? Il suffit de nous donner les chiffres. Qu'est-ce que c'est que cette histoire de *bug* informatique ?

Nous allons remettre au vote. Ainsi, ce sera incontestable. Néanmoins, Monsieur DEBAT, je crains que vous ne soyez déçu par l'issue.

M. DEBAT.- Ce n'est pas la question.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien cela votre question ? À quel titre ?

M. DEBAT.- (Hors micro).

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais y venir. Si vous me permettez, ce n'est pas vous qui organisez les débats. Au moment où nous serons amenés à délibérer sur le vote, nous l'annoncerons. Nous commençons par l'avis de Mme DESCLOZEUX.

Souhaitez-vous que je mette à nouveau le rapport au vote ?

Puis-je savoir ce qui s'est passé ? Ce serait bien qu'il n'y ait pas trop de *bugs* informatiques.

Nous soumettons à nouveau à vos voix la motion préalable, avec un avis défavorable de l'exécutif.

Qui vote contre ? 93 voix.

Qui vote pour ? 87 voix.

Elle est rejetée.

(*Brouhaha.*)

M. LE PRÉSIDENT.- Je crains que vous ne soyez déçus.

S'il vous plaît, tout le monde peut-il reprendre un peu de sérieux ?

Nous avons eu l'avis exprimé par le CESER, l'avis de l'exécutif. Nous allons maintenant ouvrir les interventions des différents groupes.

Deux demandes sont faites : une demande de bulletin secret exprimée par Mme COSSON et M. DEBAT au

titre des différents groupes, et une demande de scrutin public exprimée par M. VERCHERE.

Je suis favorable à ce que l'on fasse un scrutin public. Cela permet à tout le monde d'assumer ses décisions. C'est nettement plus favorable que de voter dans l'ombre et la dissimulation.

(Clameur.)

Nous commençons par mettre au vote la proposition faite par M. VERCHERE de vote à scrutin public, avec un avis favorable de l'exécutif.

(Il est procédé au vote électronique.)

Merci beaucoup. Par conséquent, nous voterons avec le même processus de vote à scrutin public.

Nous passons maintenant au débat, avec une première intervention de Mme GOY-CHAVENT.

Mme GOY-CHAVENT.- Monsieur le président, mes chers collègues, les PNR sont, à notre avis, importants, car ils contribuent à l'identité des territoires et à la valorisation de leurs atouts tout en protégeant leur patrimoine. Ils permettent de déterminer des périmètres identitaires forts, dont la variété et la complémentarité font la richesse de notre grande et belle région.

C'est pour cette raison que je me félicite, Monsieur le président, que vous ne soyez pas dans une opposition de principe concernant les PNR. Aussi, il nous est possible...

(Rires dans la salle.)

Je suis ravie de faire rire l'opposition. Au moins, ils ne seront pas venus pour rien.

M. LE PRÉSIDENT.- J'aimerais bien maintenant que vous repreniez un peu vos esprits. Il y a du respect mutuel. Chacun s'écoute. On vous écoute. Vous écoutez aussi ceux qui interviennent, même si cela vous est parfois

compliqué. Un peu de respect pour Mme GOY-CHAVENT, s'il vous plaît.

Mme GOY-CHAVENT.- Merci, Monsieur le président.

Ainsi, il nous est possible de revenir sur un projet de PNR en dénonçant diverses incohérences et de plébisciter un ou plusieurs autres projets de parcs en soulignant leur intérêt et une forte volonté locale.

Aujourd'hui, nous débattons du parc naturel régional des sources et gorges de l'Allier. S'il est évident que ce secteur présente des atouts majeurs et mérite d'être mis en valeur et protégé, soulignons que cette structure engendre des coûts de fonctionnement importants. C'est d'ailleurs le mal dont souffrent beaucoup de ces strates. Permettez-moi de les nommer ainsi. C'est pourquoi, ici, je tiens à rappeler l'un de nos engagements de campagne : faire baisser les coûts de fonctionnement pour favoriser l'investissement.

Concernant ce projet de parc naturel régional des sources et gorges de l'Allier, même si la participation de notre collectivité devait être constante, le passage d'un syndicat mixte d'aménagement – le SMAT – à un PNR engendre à lui seul une augmentation des frais de fonctionnement, passant de 250 000 € par an aujourd'hui à 700 000 € par an demain.

Rappelons que nous avons déjà, à la demande de notre groupe, lors du vote du budget primitif, alloué une enveloppe supplémentaire de 500 000 € pour permettre le juste rééquilibrage des PNR.

J'ai reçu récemment, avec plusieurs de mes collègues de l'UDI, les porteurs du projet « sources et gorges de l'Allier » pour entendre leurs arguments et comprendre la mesure des attentes de ce territoire. Je tiens, ici, à saluer

l'engagement et la volonté de ces élus. Cependant, force est de constater que ce projet de PNR, ensemble de plusieurs intercommunalités assez morcelées, ne fait pas l'unanimité des élus locaux et des habitants. C'est aussi pour cela que nous sommes amenés à réfléchir à un nouveau projet de territoire qui permette de sortir d'une impasse.

Nous serons attentifs à ce que les intercommunalités soient le réceptacle privilégié des subventions régionales qui seront versées aux territoires puisqu'elles constituent l'échelon de solidarité le plus pertinent pour le développement des territoires ruraux à travers les outils de mutualisation qu'elles impulsent. Nous devons, de ce fait, rester vigilants quant aux périmètres sur lesquels ces contrats de territoires s'appliqueront et veiller qu'ils correspondent aux périmètres des intercommunalités.

Notre groupe UDI et Indépendants veillera aussi à ce que les fonds de la région ne servent pas à un saupoudrage au final coûteux et sans vision globale et structurante. Plus généralement, nous devons aujourd'hui nous interroger sur la politique régionale en matière de PNR. Avec près de 30 % de notre région couverte par ces parcs, nous devons nécessairement engager une réflexion sur la place que nous entendons accorder à ces outils d'aménagement du territoire, de développement économique, donc d'emplois, d'attractivité touristique et de protection de l'environnement.

Il serait évidemment contre-productif de banaliser les PNR en les multipliant. Ces contrats de territoires doivent valoriser l'excellence, l'originalité, la rareté.

Monsieur le président, vous l'aurez compris, nous resterons attentifs, mais sommes également sensibles à votre argumentation et à votre volonté de ne pas supprimer tout projet de PNR.

Aussi, le groupe UDI et Indépendants votera pour ce rapport.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Madame GOY-CHAVENT.

La parole est à M. CHAUSSAT.

M. CHAUSSAT.- Monsieur le président, chers collègues, concernant l'abrogation du projet de parc naturel régional des sources et gorges de l'Allier, nous tenons à rappeler qu'un PNR peut être un bon outil d'aménagement du territoire, pertinent et efficace, mais il présente le risque de voir ses coûts de fonctionnement exploser et, plus grave, être gangrené par des idéologues d'une écologie politique complètement imperméable aux réalités de la ruralité. Cela ne semble pas être le cas aujourd'hui. Les élus locaux de Haute-Loire ont, en effet, intelligemment travaillé. Ils sont nombreux, présents ici, aujourd'hui. Je tiens à les saluer et à les féliciter.

Monsieur le président, est-ce pour couvrir la volte-face de M. HORTEFEUX qui avait, fin 2015, je le rappelle, voté la création de ce PNR, que vous êtes allé chercher le prétexte fumeux de la réticence des chambres consulaires de Haute-Loire pour justifier son abandon ? De renoncement en renoncement, décidément, il est bien difficile de dégager une cohérence pour les hommes qui composent votre exécutif.

Monsieur le président, l'étude de ce dossier, véritable cas d'école pour un jeune élu comme moi, a été plus que bénéfique : une véritable formation accélérée. Je vous remercie de l'avoir mis à l'ordre du jour.

Vous avez tout d'abord élaboré ce projet dans l'ombre, sans consultation des élus régionaux, comme si vous

aviez honte de ce que vous étiez en train de préparer. Lorsque l'on étudie en détail votre rapport, on comprend pourquoi. Et que dire des pressions scandaleuses que vous avez exercées sur les élus locaux de Haute-Loire, entre chantage et menace. Les témoignages nombreux que nous avons collectés sont édifiants.

Je prendrai en exemple celui des élus de la communauté de communes de Cayres-Pradelles : *« Je vous confirme que nous avons bien été menacés par Laurent WAUQUIEZ pour ne pas soutenir le projet de PNR. Notre territoire, Cayres-Pradelles, se situe au centre du projet. Par notre non-adhésion au parc, il aurait coupé ce dernier en deux et l'aurait enterré. Laurent WAUQUIEZ nous a rappelé à maintes reprises que nous avons une dette envers lui : abandon d'un projet de décharge dans la commune de Cayres et non-intégration de la communauté de communes du pays de Cayres-Pradelles dans la communauté d'agglomération du Puy. Concernant le village de vacances d'Alleyras, il a dit en public à Langeac que, soit on abandonnait le projet PNR et il doublait la subvention prévue, soit on prenait le financement du PNR et il n'y aurait plus rien sur l'investissement ».*

(Huées.)

Ces méthodes ne vous honorent pas, Monsieur WAUQUIEZ, vraiment pas.

Passons maintenant à l'étude de votre projet de substitution, le contrat de territoire. Vous maintenez en place le syndicat mixte d'aménagement touristique qui fonctionne avec une subvention régionale de 150 000 € annuels. Comparée aux 270 000 € qu'aurait coûtés le PNR, l'économie des coûts de fonctionnement paraît trop faible. Vous ajoutez un contrat de 2,50 M€ annuels, soit 10 fois plus. Là, on ne comprend pas. De qui se moque-t-on ? C'est ce que vous

appelez des économies ? Cerise sur le gâteau, vous prévoyez de donner à la commission permanente la délégation de pouvoir pour la ventilation des sommes en jeu.

Rappelons que les décisions de la commission permanente se prennent à huis clos, sans contrôle de l'assemblée plénière ni de la presse, donc sans contrôle des citoyens. Une opacité coupable qui nous fait craindre le pire, Monsieur le président.

Enfin, on peut se demander ce qui justifie un tel contrat de territoire. Pourquoi ne pas étendre le dispositif aux 4 189 communes de notre région dans un souci d'équilibre des politiques territoriales ? Non, décidément, on ne comprend pas où vous voulez en venir, Monsieur le président, avec ce contrat qui n'a ni queue ni tête, à moins que... Laissez-moi le plaisir de conjecturer un peu.

Les EPCI, établissements publics de coopération intercommunale, autrement dit les « communautés de communes », vont être les nouvelles bénéficiaires de cette manne providentielle que vous dégagez. Aujourd'hui au nombre de cinq – vous les listez dans le rapport –, demain elles seront seulement deux sous l'effet de la loi NOTRe. Il se trouve que, par le plus grand des hasards sans doute, Jean-Pierre VIGIER, président actuel de la communauté de communes de Ribeyre-Chaliergue-Margeride, est le futur probable président de la nouvelle communauté de communes qui composera l'essentiel du territoire concerné par votre projet regroupant quatre des cinq EPCI actuels. Jean-Pierre VIGIER, député de la deuxième circonscription de Haute-Loire, conseiller régional et maire de Lavoûte-Chilhac ? Non, son père, qui porte le même nom et prénom.

Vous allez donc donner à « papa » VIGIER, par ailleurs vice-président du conseil départemental de Haute-

Loire, quelque 2,50 M€ annuels à dépenser dans l'opacité la plus totale. De là à imaginer que le fiston VIGIER saura allégrement profiter de cette dotation pour assurer sa réélection en 2017, il n'y a qu'un pas.

Vous trouvez que j'exagère, chers collègues ? Petite question : qui est le président du syndicat mixte qui, selon les mots du rapport, « *va organiser le travail en commun des acteurs du territoire* » ? Je vous le donne en mille : « fiston » VIGIER !

« Papa » VIGIER tient la caisse et « fiston » VIGIER tient le carnet de commandes. Les élus locaux sauront à quoi s'en tenir. Ainsi va l'Auvergne. Après la dynastie d'ESTAING, la dynastie BARRAUD, à laquelle vous avez pourtant mis fin, Monsieur le loup dans la bergerie, heu, pardon, Monsieur le président. Voici maintenant les VIGIER.

Décidément, avec vous, les dynasties de la « Ripoublique des coquins et des copains » ne sont pas près de disparaître.

Les élus du Front National voteront contre ce rapport.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

Je cède maintenant la parole à Mme RIAMON.

Mme RIAMON.- Pendant 30 ans, et durant 5 ans pour le projet de PNR, se sont mobilisées les instances d'élus, agents et professionnels, une adhésion des populations, afin d'assurer le développement économique par le tourisme, l'économie locale, la mise en valeur des patrimoines.

Ignorer unilatéralement le travail, la force et le progrès que représentent humainement et stratégiquement ces engagements, casse, brise, condamne une dynamique fédératrice de notre pays, crée une absence d'image, de label,

indispensable à reconnaître les qualités de ce territoire et nuit à sa reconnaissance par les régions, la France et l'Europe.

Tout est dit, Monsieur le président, par Guy VISSAC, ancien sénateur et maire de Langeac, président fondateur du SMAT, inlassable promoteur du PNR du Haut-Allier aux côtés de Mme la présidente, Mme BANASSAT, ici présente, et que je salue. Guy VISSAC, dont nous devons saluer l'engagement pour l'intérêt général de son territoire, dépassant tous les clivages politiques.

Vous nous demandez aujourd'hui de renoncer à cet outil au prétexte qu'il ne ferait pas l'unanimité. Mais de quoi parle-t-on ? Des 65 communes qui ont toutes délibéré favorablement à la création du parc et qui vous ont adressé un courrier vous demandant de le maintenir malgré vos 2,50 M€ de promesses clientélistes ; des 10 communautés de communes qui ont fait de même ; des deux conseils départementaux qui ont renouvelé leur soutien, y compris financier ; du Conseil national de la protection de la nature qui a rendu un avis positif avec 15 voix sur 17, un vote exceptionnel jamais égalé auparavant ; du CESER, Madame la présidente, merci de votre intervention ; du CESER Auvergne Rhône-Alpes qui, mardi dernier, a voté contre l'abrogation du PNR du Haut-Allier par 158 voix contre 10 ; de la Fédération des parcs naturels régionaux ; de la région Occitanie.

Monsieur le président, plutôt que de prétendre que le peuple a toujours raison, comme vous l'avez fait pour le Brexit, vous devriez d'abord respecter les citoyens, le peuple du Haut-Allier, lui qui a participé à plus de 400 réunions en confiant au futur PNR ses projets, ses attentes, sa qualité de vie, en construisant son projet de développement comme l'oblige très sérieusement tout PNR.

Cette participation créative des habitants, des entrepreneurs, des agriculteurs, des naturalistes, a été saluée par la société civile au travers du CESER. Dans vos propres rangs, Monsieur le président, beaucoup d'élus sont favorables à ce parc. Au conseil régional d'Auvergne, chaque délibération portant sur la création du parc a été votée à l'unanimité. Nos collègues, anciens conseillers régionaux d'Auvergne, ont encore en mémoire les interventions de Mme PETIT, élue de votre formation politique, Monsieur le président, rappelant en 2010, en 2012, en 2014, en 2015, l'intérêt de ce parc, allant même jusqu'à se battre pour obtenir une place. Elle l'a obtenue : au parc et au SMAT.

J'en appelle aujourd'hui à tous les conseillers régionaux présents dans cette salle. J'en appelle aussi à vous, membres de la majorité, de l'UDI, des Républicains qui, dans vos précédents mandats, avez soutenu non sans enthousiasme ce beau projet. Ne vous laissez pas impressionner. Je vous demande de faire appel à vos convictions, à vos valeurs, pour permettre à ce PNR d'exister. Je vous demande de ne pas cautionner ce déni de démocratie. Je vous demande de voter contre, comme nous, parce que c'est un outil efficace, choisi par ses habitants et ses élus pour leur avenir. Les entrepreneurs, les élus, les habitants, leurs enfants, leurs petits-enfants du Haut-Allier vous remercieront.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Madame SIKORA, vous avez la parole.

Mme SIKORA.- Monsieur le président, Madame la vice-présidente, chers collègues, en effet, le 23 novembre 2015, l'ancienne région Auvergne avait approuvé la création du parc naturel régional des sources et gorges de l'Allier. Déjà, l'un de nos conseillers régionaux du groupe de l'Union

pour l'Auvergne avait vivement attiré notre attention sur les difficultés rencontrées dans les parcs et avait appelé à la plus grande prudence. Nous pouvons nous en rappeler, n'est-ce pas Marie-Agnès ?

Il faut savoir que, pour les communes, la création de ce parc avait entraîné un effet d'aubaine pour l'obtention de subventions. Cependant, nous savons que ces financements sont trop dirigés vers le fonctionnement et notre majorité a pris la décision forte de se concentrer sur des projets d'investissement structurants.

L'ancienne politique menée par les régions Auvergne et Rhône-Alpes incitait à la création d'une multiplicité de structures. C'est le cas avec le parc naturel régional. Ces additions au millefeuille administratif, sous perfusion de financements régionaux, dépensent principalement leur budget en fonctionnement. Nous ne sommes pas contre le PNR en tant que tel, au contraire. Nous sommes la première région de France dans ce domaine à avoir neuf parcs, mais il est de notre devoir de ne pas créer des structures supplémentaires dont l'efficacité n'est pas prouvée et qui, nous ne le rappellerons jamais assez, engendrent des dépenses de fonctionnement conséquentes, jusqu'à 85 % du budget de certains PNR.

Monsieur le président, votre proposition de mise en place d'un contrat de territoire sera un outil efficace et souple au service de tous. Quelquefois, il faut changer et ne pas toujours faire des PNR. Il faut avancer et – pourquoi pas – faire un contrat de territoire. D'ailleurs, vous avez obtenu en Haute-Loire 58 % des suffrages, signe d'une adhésion forte à votre programme qui précisait bien votre priorité donnée à l'investissement sur le fonctionnement.

Par la création d'un projet alternatif qui favorise l'investissement et non le fonctionnement, vous permettez le développement économique de notre territoire et l'utilisation de l'argent public pour plus d'activités et donc, plus d'emplois. Aujourd'hui, nous sommes interrogés à nouveau sur ce projet de PNR. Face au manque évident de consensus suscité par la création du parc, nous nous devons d'écouter nos concitoyens.

Aujourd'hui, plus de la moitié des communes de Haute-Loire ne souhaitent pas ce parc : celles qui avaient voté contre au départ et celles qui ne l'approuvent désormais plus. 49 communes se sont déjà prononcées favorablement par courrier ou par délibération pour un contrat de territoire à raison de 2,50 M€ par an pendant six ans et destiné à des projets d'investissements. Les autres communes sont décidées à faire de même dès que la région aura, ce jour, délibéré.

La Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture et la Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Loire regrettent leur faible niveau de représentation dans les instances du parc. Ces chambres consulaires ont d'ailleurs rendu un avis très réservé sur le PNR au mois de mars dernier. Les communes qui ne soutiennent plus la création du PNR sont parfois prêtes à en sortir au risque de diviser son territoire, notamment au nord. Leurs critiques sont d'ailleurs justifiées. La création d'une telle structure doit être réalisée dans un esprit de consensus, notamment dans les chambres consulaires.

Force est de reconnaître que ce projet partisan n'a pas joui de ces qualités fondamentales. Le périmètre a été défini sans cohérence territoriale et coupe en deux l'ouest de la Haute-Loire. L'aspect économique a été omis, au risque de condamner l'avenir du territoire. Les objectifs de la création

de PNR ne doivent pas être partisans, mais créer un territoire homogène et protéger une identité. Ce projet a déjà coûté 2 M€ aux contribuables : des dépenses uniquement consacrées à la réalisation d'études administratives. Ces 2 M€ auraient permis, par exemple, d'aider entre 80 et 100 agriculteurs à moderniser leurs bâtiments d'élevage. Non seulement le parc naturel régional du Haut-Allier oppose et divise, mais il se montre aussi inadapté aux besoins du territoire.

C'est pourquoi, Monsieur le président, le groupe les Républicains, Divers droite et Société civile est tout à fait favorable à son remplacement par un contrat de territoire pour le Haut-Allier, projet alternatif plus adapté aux enjeux locaux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Madame SIKORA.

(Applaudissements et huées.)

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez une vision si faible de la démocratie, les uns et les autres, et j'y incorpore ceux qui sont dans le public, que vous n'êtes pas capables de respecter des prises de position différentes. Je rappelle que le public doit rester silencieux. Vous êtes des élus. La moindre des choses est de respecter un débat dans un hémicycle. Dans votre conseil municipal, vous n'accepteriez pas cela. Merci de vous appliquer les mêmes principes que ceux que vous appliquez chez vous. Tout de même !

(Applaudissements.)

La parole est à M. CHAVEROT.

M. CHAVEROT.- Je vais vous faire un aveu, Monsieur le président. Avec ce rapport, nous n'avons pas tout compris, mais vous allez certainement tout nous expliquer.

Faut-il, par ce rapport, comprendre que vous ne voulez plus de PNR ? Je rappelle que les PNR ont été créés en 1967 par le général de GAULLE lui-même. Il en existe 51, dont 9 dans notre région, et pas un seul n'a été arrêté jusqu'à présent. En dehors de celui-ci, qui ne verra pas le jour si votre majorité vous suit, vous avez aussi annoncé publiquement que vous ne vouliez pas de PNR dans la Dombes. Pourtant, les élus de ce territoire se sont aussi prononcés pour la création d'un parc. Certes, le projet ne fait pas l'unanimité, mais je vous rappelle que vous aviez demandé une consultation des élus locaux, ce qui a été fait. À 60 %, ils ont donné leur accord. Allez-vous tenir compte de ce résultat ou allez-vous demander l'unanimité des acteurs locaux ?

De plus, une pétition pour la Dombes sur Internet a obtenu plus de 22 000 signatures, soit plus que pour le nom de la région. Vous écoutez les sirènes des chambres consulaires, qui ont leur légitimité dans leur champ d'action et dans la défense de leurs intérêts, mais l'ont-elles plus que les élus locaux qui, eux, ont la légitimité démocratique ?

Revenons au parc du Haut-Allier. C'est un travail de plus de cinq ans que vous allez anéantir si votre proposition obtient la majorité, mais je ne peux pas le croire. Mes chers collègues, vous allez vous ressaisir. J'en appelle au bon sens des élus ruraux. Je ne vous connais pas tous, mais j'ai bien senti, dans les discussions en commission, que beaucoup parmi vous avaient le sens des responsabilités. Même si vous appartenez à la majorité, certains me décevraient en répondant oui à cette proposition. Car vous avez bien compris que cette proposition n'était pas sérieuse. Aménager le territoire du Haut-Allier avec les nouveaux

schémas serait évidemment moins efficace, moins performant qu'un PNR.

Il serait aussi intéressant de connaître l'avis de Brice HORTEFEUX à ce sujet puisque c'est un territoire qu'il connaît bien et que le PNR concerne aussi l'aménagement du territoire.

Je reviens sur l'avis des chambres qui ont dû largement participer à l'élaboration de ce projet. Elles ont dû, comme à chaque fois, discuter et apporter leurs arguments, faire évoluer le projet. Tout cela, comme d'habitude, a dû se terminer par un compromis, car la vie, Monsieur le président, est faite de compromis. Alors nous ne pouvons accepter, Monsieur le président, que vous mettiez en avant les remarques réservées des chambres pour interdire à ce parc de voir le jour. Il est aussi bizarre que nous n'ayons pas eu l'avis de la commission, qui a pourtant voté.

M. LE PRÉSIDENT.- Défavorablement. L'avis de la commission était négatif.

(Clameur.)

M. CHAVEROT.- Nous pourrions en parler longuement.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous me demandez l'avis : il est négatif.

M. CHAVEROT.- Je termine. Je répète, mes chers collègues, que la vie est faite de compromis, de consensus. Il serait temps que la nouvelle majorité applique cette maxime et se l'applique à elle-même. Tout le monde en sortirait grandi.

Inutile de vous dire que nous voterons contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur CHAVEROT, pour votre intervention et vos aveux.

La parole est à M. JACQUART.

M. JACQUART.- Monsieur le président, Monsieur le vice-président FOURNIER absent, je pose une question : est-ce les chambres consulaires qui dictent les choix régionaux ? C'est l'impression qui ressort de la lecture des arguments employés par l'exécutif pour refuser de donner une suite favorable à la création du PNR du Haut-Allier.

L'intervention en commission du conseiller régional de la Chambre d'agriculture de la Loire m'a convaincu, en effet, non seulement de la confusion des genres, mais surtout du fait que l'intérêt général n'était pas et n'était plus prioritaire.

En criant au loup, nous avons vu que le flou qui entourait la position de l'exécutif était levé. Le lobby venait de sortir du bois. Sans que la commission n'ait pu auditionner l'ensemble des acteurs, la sentence va être prononcée. Un procès uniquement à charge, pas de défense possible, des élus réduits au silence, des associations ignorées. Eh bien, je vous le dis, Monsieur le président, Monsieur le vice-président Brice d'Auvergne et peut-être le vice-président à l'environnement, mais j'en doute, vous allez garder des lentilles dans vos chaussures après ce dossier-là.

Vous n'êtes plus crédibles quand vous nous parlez de transparence. Vous n'êtes plus crédibles quand vous nous parlez d'exemplarité. En premier lieu, parce que vous bafouez les engagements pris par la majorité précédente, en accord avec les acteurs de ce territoire qui ont beaucoup travaillé dans le cadre de la préfiguration. La continuité républicaine est mise à mal par vous, les Républicains. En second lieu, parce que, justement, le travail de préfiguration était un exemple de concertation. Nous savons tous que créer un PNR nécessite beaucoup de conciliations pour aboutir à un

consensus qui ne va pas de soi. Ardéchois, j'en parle en connaissance de cause. Vous allez sacrifier tout cela. Vous qui parlez sans cesse de rassemblement, vous prononcez un verdict clivant.

Enfin, votre choix, assorti d'une proposition d'un dispositif d'accompagnement local, est une imposture. Jamais votre proposition ne sera à la hauteur de ce qu'un PNR peut apporter en notoriété, en retombées économiques et environnementales, en développement culturel, en progrès social pour les hommes et les femmes qui y vivent. Jamais votre proposition ne compensera un label qui, dans chaque PNR, a fait venir de nombreux touristes, de nombreuses entreprises et des nouveaux habitants.

Alors que nous ne connaissons pas clairement votre vision prospective pour la politique en direction des PNR de notre nouvelle région, vous envoyez, par cette délibération, un mauvais signe à tous les PNR, qui est déjà perçu comme une défiance. Je plains très sincèrement d'avance le vice-président, Éric FOURNIER.

Vous avez bien compris, notre groupe ne votera pas votre verdict, votre sentence, votre délibération.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur JACQUART.

La parole est à Mme PARRET.

Mme PARRET-BEZLI.- Mesdames et Messieurs les élus, je m'adresse à mon tour, dans un premier temps, à tous les élus sortant de l'ancienne région Auvergne, dont je faisais partie, présents aujourd'hui dans cet hémicycle, de droite et de gauche. Vous avez tous et toutes voté, il y a quelques mois à peine, la charte du PNR des sources et gorges de l'Allier. L'opposition de droite a souligné que ce projet était un vrai

souffle pour le territoire. L'abrogation de la charte du PNR du Haut-Allier n'est donc possible que si certains d'entre vous retournent leur veste. Si c'est le cas, cela ne va certainement pas améliorer l'image et la confiance dans la politique.

Monsieur le président, ce projet concerté – on dénombre 400 réunions –, voté à l'unanimité des élus régionaux de l'Auvergne et approuvé par 80 délibérations d'autres collectivités, vient d'être validé quasi unanimement par le Conseil national de la protection de la nature qui reconnaît, d'ailleurs, un projet de grande qualité. Aucun parc n'a été arrêté à ce niveau d'avancement. Vous vous apprêtez donc à annuler, par une seule délibération, 80 autres délibérations. C'est un total déni de démocratie que de tenter d'effacer d'un revers de main, comme vous le faites d'ailleurs pour de nombreux sujets, le choix et la parole de 1 085 élus concernés par le parc sur 1 289.

Monsieur le président, refuser la labellisation nationale du territoire du Haut-Allier à cause, selon vous, d'un manque de concertation avec les structures économiques, est un mensonge. La plupart des partenaires économiques ont montré leur intérêt pour le parc. Ils se sont impliqués dans la réalisation d'une partie du diagnostic, dans la rédaction de la charte et sont également partie prenante et membres du conseil du développement du parc.

Ils ont perçu, contrairement à vous, l'effet de levier que représentent les PNR, notamment dans leur capacité à lever des fonds européens. Selon les parcs de la région eux-mêmes, pour 1 € mobilisé en fonctionnement, ce sont *a minima* 20 € d'investissement qui sont générés. Croyez-vous sincèrement que vos 2,50 M€ de contrat de territoire auront le même effet ? La Chambre d'agriculture de Haute-Loire

s'était-elle senti pousser des ailes après que vous ayez sacrifié le PNR des Dombes sur l'hôtel de l'agriculture intensive ? Peut-être avez-vous promis à quelques agriculteurs ligériens de saccager ce projet structurant.

À la concertation, Monsieur le président, vous avez préféré la division. Vous avez proposé d'octroyer 50 000 € minimum aux communes en échange de l'abandon du parc. Vous l'avez même écrit. Je trouve cette proposition malhonnête parce qu'elle sème la zizanie entre les communes. Car elle est proposée à toutes les communes, même à celles qui ne sont pas adhérentes au parc et donc, qui se sont précipitées pour accepter votre offre. Car elle est également un choix impossible pour les communes qui veulent le parc et qui ont besoin de ces 50 000 € également.

Nous ne voterons pas cette délibération, Monsieur le président.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame PELLET, vous avez la parole.

Mme PELLET.- Monsieur le président, les parcs naturels régionaux ont 50 ans. Ils ont vu le jour à un instant de notre histoire où nous avons pris conscience qu'il fallait réformer notre vision de l'aménagement du territoire. Le but était alors d'inventer un outil liant écologie et économie dans une France encore centralisée. Les parcs ont adopté un positionnement majeur sur la protection et la valorisation du patrimoine pour plus d'efficacité territoriale. Il est clair que notre pays, notre région ont changé en 50 ans. Il n'apparaît pas inconcevable, aujourd'hui, de se poser à nouveau la question sur notre efficacité en matière d'aménagement du territoire.

Le groupe Centre et Indépendants défend l'idée qu'il faut plus d'efficacité, moins d'intermédiaires, qu'il faut plus axer nos interventions sur l'investissement et moins sur le fonctionnement. La diversité de notre territoire régional implique forcément une diversité des réponses à apporter à nos concitoyens. Il est évident que notre rôle et notre intervention ne seront pas les mêmes au cœur de la métropole lyonnaise que dans la région de La Chaise-Dieu. La pluralité de notre région est pour elle un véritable atout. Elle doit nous conduire à nous adapter à chaque territoire dans le respect de leur spécificité.

Monsieur le président, le contrat de territoire que vous proposez pour le Haut-Allier fait partie des solutions adaptées. C'est une réponse qui prend en compte les particularismes d'un territoire. Il implique une forte mobilisation des fonds régionaux – 15 M€ pour les six ans qui viennent –, mais surtout ce contrat ne laisse personne au bord du chemin. Je pense notamment aux petites communes de ce territoire à qui est réservée une part de ces financements, avec un accompagnement minimum.

Enfin, nous sommes satisfaits de voir que ces fonds serviront en priorité à l'investissement, c'est-à-dire directement pour l'aménagement de ce territoire, directement au service des habitants du Haut-Allier. Cependant, nous préconisons que ces financements doivent être associés à la mise en œuvre d'un véritable projet collectif sur ce territoire.

Notre groupe souhaite aussi affirmer, mes chers collègues, qu'il ne doit pas s'agir, avec cette délibération, de fermer la porte de manière définitive aux parcs naturels régionaux. Dans cette logique et afin de répondre de façon adaptée aux problématiques de notre territoire, le groupe Centre et Indépendants pense que les PNR peuvent être une

réponse, à condition que ses missions premières soient clarifiées pour respecter les objectifs fixés par les chartes des PNR, surtout pour ceux qui la demandent dès aujourd'hui.

Il ne serait donc pas judicieux de créer des PNR partout. Il ne serait pas inopportun d'en étudier la mise en œuvre dans certains secteurs dont l'intérêt patrimonial et environnemental serait remarquable pour la région et qui comporteraient suffisamment d'éléments reconnus au niveau national.

Notre message est clair. Nous vous demandons de trouver ensemble les outils qui nous permettront de répondre à la diversité de notre grande région. C'est pourquoi le groupe Centre et Indépendants votera unanimement ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Vous avez un rappel au règlement. Vous avez une minute.

M. HEYRAUD.- Monsieur le président, c'est le rappel au règlement sur le fondement des articles 1.6, 1.17 et 5.4 du règlement.

Dans l'ordre des choses, vous devez appeler, avant les orateurs de chaque groupe, la présidente de commission à s'exprimer sur l'avis rendu par cette commission. Pour une fois que la commission a pu définitivement voter, nous aurions aimé entendre l'avis de cette commission.

Permettez-moi de vous informer, si cela n'a pas été fait, de la difficulté que les élus membres de cette commission ont eue. En effet, ils ont dû essuyer trois fois le refus de la présidence de la commission, jeudi dernier, avant de pouvoir exprimer un avis formel. Cette situation, Monsieur le président, est inadmissible.

Par ailleurs, cette question a été réservée puis reportée à la fin de la réunion. Et pour cause : il n'y avait pas

de majorité dans votre camp à l'heure où ce rapport avait été appelé. La présidence de la commission n'avait reçu aucun pouvoir à cette heure-là. On comprend pourquoi vous avez reporté et réservé ce vote à la fin de la commission.

Je pense qu'il est intéressant d'éclairer l'assemblée aujourd'hui. Nous avons pu mesurer à cette occasion combien le poids de la majorité en commission était relatif : 16 voix contre ce rapport, 17 seulement en commission, et ce, avec l'abstention ostentatoire d'un membre de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame CEDRIN, si jamais vous pouvez vous exprimer pour nous donner au passage l'avis de la commission.

Mme CEDRIN.- Merci, Monsieur le président. La commission a examiné ce rapport. Les nombreux échanges ont été suivis d'un vote. Cette commission a exprimé un avis favorable.

(Clameur.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Madame la présidente.

C'est un avis favorable au contrat de projet.

(Clameur.)

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais conclure nos échanges avant de passer au vote.

Tout d'abord, il ne s'agit pas ici de se prononcer en soi pour ou contre les parcs naturels régionaux. Nous ne sommes pas dans une équipe qui a une approche dogmatique ou idéologique, contrairement à certains.

(Clameur.)

Il y a des territoires adaptés pour porter des parcs naturels régionaux, des territoires où cela peut faire sens, où

cela est demandé par une large majorité d'élus. Il y a d'autres territoires où cela ne correspond pas à ce qui n'est pas une attente claire et majoritaire des élus et, par conséquent, on considère qu'ils ne sont pas adaptés.

La question qui nous est soumise ne touche qu'au fait de savoir ce que nous souhaitons faire sur le territoire du Haut-Allier et dans ce département. Je rappelle que j'y vis, comme un certain nombre d'élus ici présents, et que nous le connaissons bien.

Concernant le processus et le processus démocratique, jusqu'à présent, ce qui était proposé au Haut-Allier, c'était le parc ou rien. Soit vous prenez le PNR, soit il n'y a rien du tout. C'est un territoire qui a beaucoup d'atouts, mais sur lequel il y a une marqueterie de petites communes qui ont des projets et demandent à être entendues.

En premier lieu, Monsieur JACQUART, je suis très surpris de vos propos sur la continuité républicaine. Autant dire que vous voulez que je chausse les pantoufles. Je vous croyais un peu plus adepte des changements et des alternances démocratiques. Quand il y a des élections, je ne chausse pas les pantoufles de mon prédécesseur. Il y a des choix et cela fait partie de la démocratie et de la légitimité démocratique qu'une nouvelle majorité puisse proposer d'autres approches. Autrement, ce n'est pas la peine d'être élu. Cela s'appelle l'administration. La continuité républicaine de l'administration s'applique. En tant qu'élus, nous avons un pouvoir, une légitimité du suffrage universel. C'est notre vocation.

En second lieu, si ce projet avait été si majoritaire, si unanime, cela fait longtemps qu'il serait sorti. Cela fait des années – pour ceux qui connaissent bien ce territoire – que l'on discute de ce projet de parc naturel régional, qu'il

fait l'objet d'affrontements, de tensions et de positions très différentes et très clivantes sur ce territoire.

Nous considérons que pour qu'un parc naturel puisse sortir dans de bonnes conditions, il faut qu'il soit souhaité par les acteurs de terrain. Je rappelle que dans des articles publiés par *La Montagne* – le journal qui couvre cette zone – les élus de l'ouest de la Haute-Loire craignent l'isolement et se positionnent contre le parc, que le monde agricole ne veut pas du parc, que les artisans sont opposés au parc, que le monde de l'emploi craint l'impact du parc sur ce territoire. Nous avons eu, de façon récurrente depuis longtemps, des prises de position qui ont été tendues à ce sujet. Où en sommes-nous aujourd'hui?

Nous avons souhaité mettre en place une proposition consistant à dire : soit vous voulez vous en tenir au parc naturel régional – et j'expliquerai les raisons qui ont justifié notre nouvelle approche –, soit vous souhaitez partir sur un contrat de territoire. Sur 87 communes – vous avez tout de même une conception de la démocratie qui, parfois, me laisse perplexe – 50 se sont exprimées contre le parc naturel régional et ont été favorables au projet de territoire. Je tiens à votre disposition toutes les délibérations, tous les courriers des maires qui nous ont été envoyés et toutes les positions des conseils municipaux.

S'ajoutent à cela huit communes qui ont considéré qu'il relevait de la responsabilité de la région de décider puisqu'elle était le principal financeur.

J'apprécierais, d'ailleurs, et je n'hésiterais pas à leur relayer, votre soutien qui est parfois un soutien à phases différentes. Les agriculteurs se sont exprimés contre, mais, visiblement, vous ne les écoutez plus. Les artisans se sont exprimés contre, mais, visiblement, vous ne les écoutez plus.

Les commerçants se sont exprimés contre, mais, visiblement, vous ne les écoutez plus non plus. Visiblement, vous avez une audition, s'agissant de la ruralité, qui est très différente. Je contribuerais volontiers en la matière à votre formation, car en matière de ruralité, on peut encore vous apprendre quelques petits sujets.

Nous avons des positions et des réseaux économiques qui se sont prononcés contre. Derrière, ce sont des petits agriculteurs, des petits commerçants, des petits artisans, dans un territoire qui n'a pas de grands revenus, qui sont extrêmement inquiets à propos de ce projet. Ils méritent également notre écoute.

Voilà donc un territoire où la majorité des élus locaux sont contre, où les agriculteurs, les commerçants et les artisans se sont prononcés contre.

(Cris dans la salle.)

M. LE PRÉSIDENT.- S'agissant des sujets qui soulèvent des interrogations, le premier point, pour lequel il nous faut être lucide, est le suivant : aujourd'hui, 30 % des territoires de la région Auvergne Rhône-Alpes sont classés en PNR. Par conséquent, nous devons nous poser la question suivante : jusqu'à quel stade les parcs naturels régionaux doivent-ils rester exceptionnels et jusqu'à quel stade va-t-on classer la moitié de notre territoire en parc naturel régional ?

La deuxième question qu'il faut se poser est la suivante. Les parcs naturels régionaux ont été construits à une époque où il n'y avait que des petites communes, sans possibilité d'avoir une ingénierie administrative. Mais votre propre gouvernement a complètement chamboulé la donne, parfois de façon extrêmement violente et forcée, en poussant à la construction de grandes intercommunalités. Aujourd'hui, sur ce territoire, nous avons une grande intercommunalité qui

change complètement la donne en termes de suivi administratif et qui permet de couvrir toute une partie de ce territoire.

Pour le reste, j'ai entendu ce que vous avez dit, mais avec une ignorance complète de ce qu'est la géographie territoriale. En effet, vous avez parlé de la communauté de communes de Cayres-Pradelles en expliquant qu'elle était au cœur de ce PNR. Non, pardon, visiblement, vous n'en connaissez pas exactement la structuration. La communauté de communes de Cayres-Pradelles n'est pas au cœur de ce territoire. Elle est, au contraire, sur la partie est du territoire du parc naturel régional. En revanche, d'autres communautés de communes situées au cœur de ce territoire ont délibéré, en disant : « *Nous n'irons pas à l'intérieur du parc, quelle que soit la décision qui sera prise* ».

J'en viens maintenant au troisième aspect, à savoir une interrogation que l'on peut avoir et que vous devriez un peu écouter. Aujourd'hui, quel est le fonctionnement d'un parc naturel régional, fonctionnement qui était parfaitement adapté à une certaine époque ? Ce sont des structures où l'essentiel du budget est consacré aux dépenses de fonctionnement, un sujet auquel vous devez normalement être sensibles.

Je donne quelques chiffres. Nous avons des budgets d'environ 2,50 M€ en moyenne pour des parcs dans notre région. En moyenne, la part consacrée aux dépenses de fonctionnement est de plus de 80 %. Vous avez même des parcs pour lesquels la part du budget consacré au fonctionnement, et non à l'investissement, est de 93 %.

À un moment donné, la question qui se pose est la suivante : pour ces territoires et pour les nôtres, attend-on de l'argent pour sortir des projets qui permettent d'enclencher

une dynamique de développement ou attend-on des infrastructures administratives ? C'est un véritable choix. Il n'y a pas de réponses caricaturales.

Dans certains territoires qui ont déjà connu une bonne dynamique de développement, sans doute qu'une structuration administrative est utile. Dans d'autres territoires qui n'ont pas pu sortir suffisamment de projets par le passé parce qu'ils ont été trop abandonnés, sans doute que la priorité doit aller d'abord à des dépenses d'investissement. Ce qui est certain aujourd'hui, compte tenu de l'état de nos finances publiques, c'est que l'on ne peut pas faire les deux. Si l'on investit 2 M€ dans un parc et dans le fonctionnement administratif du parc, ce ne sont pas 2 M€ qui iront au soutien à des projets.

Je rappelle que, depuis son origine, ce parc a déjà dépensé 2 M€ en études administratives. Les habitants d'un territoire modeste, avec peu de revenus et de ressources, ne peuvent qu'être perplexes et se dire : *« Ces 2 M€ n'auraient-ils pas été plus utiles pour entretenir nos salles polyvalentes, aménager des zones d'activités, assortir nos écoles et aménager des réseaux de téléphonie portable ? »*.

(Applaudissements fournis.)

M. LE PRÉSIDENT.- Alors, oui, jusqu'à présent, le choix qui était proposé pour ce Haut-Allier était le parc naturel régional ou rien. Nous avons mis en place un nouveau projet qui consiste à dire, soit le parc naturel régional, soit un contrat spécifique fait sur mesure pour un territoire très rural. La réponse, de ce point de vue, est claire. C'est celle d'élus locaux qui ne se sont pas prononcés majoritairement en faveur du parc naturel régional. Oui, il y a un choix. Il y a, d'un côté, le choix de développer par des dépenses administratives et, de l'autre, celui de développer ce

territoire par des projets. Le choix que nous avons fait est très clair.

(Applaudissements.)

Nous allons maintenant procéder au vote. Le vote se fait par appel. Vous n'avez pas besoin de hurler contre. Chacun va pouvoir le faire tranquillement, au fur et à mesure. Nous appelons de la même manière que la dernière fois. Je rappelle à ceux qui ont des pouvoirs d'être vigilants à l'appel de leur nom.

Je laisse la place à nos secrétaires de séance.

Je vous rappelle que l'exécutif est favorable à la délibération.

(Clameur.)

(Il est procédé au vote public.)

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 571 est adopté, avec le retrait de l'approbation du parc naturel régional et la bascule à un contrat de territoire pour le Haut-Allier.

Merci à tout le monde et à nos deux secrétaires de séance.

(Applaudissements.)

Je remercie notre présidente du CESER. Madame DESCLOZEAUX, merci encore de votre participation.

Nous passons maintenant au rapport n° 572 qui est présenté par Étienne BLANC.

MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES

Rapport n° 572

M. BLANC.- Monsieur le président, il s'agit de préciser les conditions dans lesquelles les élus peuvent faire usage des véhicules qui sont la propriété de notre collectivité. La question posée est simple : faut-il accepter que des élus, pour les besoins de l'exercice de leur mandat, puissent eux-

mêmes conduire un véhicule qui appartient à notre collectivité ? Nous proposons que cela soit possible. Ce n'était pas prévu dans les précédents règlements. Il s'agira donc de mettre à disposition des membres de l'exécutif du conseil régional les véhicules de la flotte de la région lorsque l'exercice de leur mandat le justifie. Les véhicules pourront être utilisés avec ou sans conducteur, comme des véhicules de service. L'usage en sera limité aux missions régionales, à l'exclusion de tout usage privé, de tout usage partisan, ainsi qu'au titre de l'exercice d'un autre mandat électif.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Il y a un amendement présenté par le PRG.

Monsieur BENMEDJAHED, vous avez la parole.

- **Amendement n° 014 : PRG**

M. BENMEDJAHED.- Monsieur le président, en avant-propos, concernant le PNR, il est dommage que ce ne soit pas M. HORTEFEUX, responsable de l'aménagement du territoire, qui présente le rapport en l'absence de la personne chargée des parcs régionaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas compris le rapport avec la disposition, mais c'est entendu.

Cela défend l'amendement ?

M. BENMEDJAHED.- Concernant l'amendement, comme nous savons que vous êtes tout de même attaché à l'exemplarité, il nous paraissait intéressant, pour ne pas vous retrouver dans des situations délicates ou des désagréments médiatiques, d'indiquer dans ce rapport : « *dans le strict respect des règles de la sécurité routière, notamment les limites de vitesse* ».

(Rires dans la salle.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur BENMEDJAHED.

Je sou mets à vos voix cet amendement structurant qui nous rappelle une bonne idée. Y a-t-il une volonté de sous-amendement, comme de ne pas franchir les lignes blanches, par exemple ?

Je sou mets cet amendement perspicace à votre vote.

Le vote est ouvert, avec un avis favorable ou défavorable, à votre guise.

(Il est procédé au vote électronique.)

Nous avons de la chance que vous n'ayez pas repris tous les articles du Code de la route !

L'amendement est adopté. Le rapport est donc sous-amendé.

(Applaudissements.)

Vous voyez, Monsieur BENMEDJAHED, il y a beaucoup de bonne volonté de notre part.

Monsieur DESIES, vous avez la parole.

M. DESIES.- Merci. Effectivement, il faut respecter le Code de la route. J'ajoute : avec l'interdiction du gyrophare. En effet, l'autre jour, quand je rentrais de Clermont-Ferrand, une 508 noire m'a dépassé avec un gyrophare. Elle roulait à 160 km/heure. Je trouve cela assez écœurant pour le citoyen ordinaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur DESIES, soyons très clairs. La région n'a pas de gyrophare et je n'ai pas l'intention d'en utiliser. Ce n'est pas du tout ma façon de fonctionner. À mon avis, vérifiez si un membre du gouvernement ne traînait pas dans le secteur. Il y a certainement un risque imminent en la matière.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous mettons au vote cette partie du rapport n° 572.

L'opération de vote est ouverte.

Mme CUKIERMAN.- Non !

M. LE PRÉSIDENT.- Que vous arrive-t-il ? Allez, c'est parti. Vous aurez l'occasion d'y revenir dans vos vœux, si vous le souhaitez.

(Il est procédé au vote électronique.)

Le rapport est adopté.

Allez-y, Madame CUKIERMAN. Madame la sénatrice, je vous sens énervée à ce sujet.

Mme CUKIERMAN.- Non !

M. LE PRÉSIDENT.- Vous voulez que l'on refasse l'opération de vote ?

Madame CUKIERMAN, exprimez-vous. Vous avez deux minutes.

Mme CUKIERMAN.- Monsieur le président, il n'est pas dans mes habitudes d'utiliser des arguments juridiques et réglementaires pour faire de la politique, mais puisque la situation s'y prête et que nous n'avons plus que cela aux commandes, je vais le faire.

Nous vous avons écrit pour vous faire savoir que ce projet de délibération n'avait pas été débattu en conférence des présidents. Nous vous demandions donc le retrait de cette délibération puisque, conformément à notre règlement intérieur – que vous nous avez proposé et que nous avons collectivement voté –, il est prévu que les délibérations doivent être discutées en conférence des présidents pour voir l'ordonnancement, les temps de débat, etc.

Vous ne nous avez pas répondu. Je n'avais pas prévu d'en faire un enjeu de cette session pour pouvoir intervenir sur le fond de la délibération. Malheureusement, je

ne sais pas si c'est le fait que nous soyons trop à gauche pour vous et que vous ayez du mal à tourner la tête, mais, depuis ce matin, déjà à trois reprises, moi-même, ou d'autres élus de mon groupe, nous appuyons, comme vous nous l'avez demandé – sans faire de grands gestes, sans faire de grandes remarques –, pour demander la parole sereinement et calmement, et nous ne l'avons pas eue.

Cela a été le cas pour les aides aux entreprises, pour la défense de notre amendement sur le ferroviaire. C'est maintenant le cas puisque j'avais appuyé juste après le vote de l'amendement pour pouvoir m'exprimer.

Expliquez-nous comment on fonctionne. Quels sont les règlements que l'on respecte et que l'on ne respecte pas dans cette assemblée ? Ainsi, nous pourrions travailler sereinement pour l'intérêt des Auvergnats et des Rhônalpins.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Madame CUKIERMAN.

Je vous rappelle juste le principe sur lequel nous nous étions entendus qui consistait à ce que l'on essaie de veiller à concentrer nos temps de parole et nos débats sur ce que l'on considérerait être structurant. Il me semble qu'en la matière, en échange de notre volonté de faire une représentation démocratique, y compris de groupes très minoritaires, nous nous étions entendus sur ce point. Je ne doute pas que ce soit toujours notre volonté partagée et que nous n'ayons pas à revenir sur ce point.

Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ?

Monsieur KOHLHAAS, vous avez la parole.

Mme CUKIERMAN.- Je n'ai pas fait mon explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Elle a été comptée dans vos explications de vote.

(Tollé.)

M. LE PRÉSIDENT.- Vous voulez faire une explication de vote, Madame CUKIERMAN ? Allez-y, je vous en prie. Reprenez la parole pour une explication de vote sur ce sujet absolument déterminant.

Mme CUKIERMAN.- Monsieur le président, c'est à l'ordre jour. Je ferai un premier commentaire sur la forme et un autre sur le fond.

Vous nous proposez aujourd'hui d'adopter un rapport qui n'a été élaboré que pour répondre aux déboires de l'un de vos vice-présidents. Je n'en dirai pas plus à ce sujet. Tout le monde l'aura compris.

Monsieur le président, vous faites ici de la politique à l'emporte-pièce, de l'action réaction. Vous vous servez de l'actualité de votre fonction pour mener une politique qui perd toute cohérence, prêt à réagir au quart de tour au moindre fait divers.

Nous ne sommes pas là pour délibérer au gré des infortunes de l'exécutif. Nous n'avons jamais contesté la nécessité de la mise à disposition de véhicules de fonction avec chauffeur pour les vice-présidents. Nous n'avons jamais été sur ce terrain du populisme. Ces besoins sont nécessaires. D'ailleurs, c'est un service qui fonctionnait précédemment. Cependant, il pose certaines questions.

Avec votre délibération, que devient l'activité des chauffeurs dans ce contexte, chauffeurs dont la fonction est précisément de véhiculer les vice-présidents ? Comment comptez-vous contrôler l'utilisation des véhicules de la flotte régionale dès lors qu'ils deviennent en libre accès pour votre exécutif ? Quelle transparence nous garantissez-vous ? J'ai

même cru comprendre, en entendant M. BLANC, que cela était à la disposition de l'ensemble des élus. Quelles sont les règles précises d'application relatives aux conditions d'utilisation de ces véhicules de service, notamment lors du remisage du véhicule du domicile de l'élus ?

Je vous demanderai donc de bien vouloir nous apporter ces précisions, faute de quoi nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ?

La parole est à M. KOHLHAAS.

M. KOHLHAAS.- Merci, Monsieur le président.

Comme ma collègue l'a rappelé, c'est vrai qu'au moment de la conférence des présidents, il y avait un autre rapport à l'ordre du jour, qui a disparu. C'était celui de la charte éthique. Nous avons donc vu apparaître la question des véhicules pour l'exécutif. Finalement, après avoir supprimé les téléphones des élus, vous vous rendez compte que quelques moyens pour les élus, cela peut être utile quelquefois. Il est dommage que ces moyens, en particulier les véhicules de service et non pas de fonction, soient réservés aux vice-présidents, alors que dans les espaces Rhône-Alpes, par exemple, on demande aux agents – puisque l'on a réduit le nombre de véhicules de service – de prendre leur véhicule personnel pour faire des missions de service.

J'ai une mise en garde, Monsieur le vice-président. Vous le savez puisque vous en avez fait l'expérience récemment : une voiture, comme une autoroute, peut prendre l'eau. Souvenez-vous, je ne sais pas si vous avez déjà pris le Paris Clermont-Ferrand, mais prenez-le.

(Applaudissements.)

M. KOHLHAAS.- Puisque je n'ai pas dépassé mon temps, je ferai une petite précision. Monsieur le président, à trois reprises, dans cette assemblée, vous nous avez plus ou moins accusés, avec une certaine gentillesse, de soutenir le gouvernement actuel. Je vous connais fin connaisseur de la vie politique. J'imagine que vous savez que nos ministres ont quitté le gouvernement depuis bientôt trois ans et qu'ils ne soutiennent pas du tout le gouvernement. J'aimerais que vous cessiez de faire ces petites allusions.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur KOHLHAAS. Je suis heureux d'apprendre que vous ne soutenez pas le gouvernement, mais vos députés – en tout cas, ceux qui ont été élus sous votre étiquette – n'ont pas toujours la même approche dans l'hémicycle. Cela ne vous a pas complètement échappé.

Pour le Paris Clermont-Ferrand, je vous aime beaucoup, mais je vous rappelle que vous aurez un peu de mal à m'expliquer ce que c'est, étant donné que je suis Auvergnat.

La parole est à M. BENMEDJAHED.

M. BENMEDJAHED.- Monsieur le président, vous nous proposez un rapport dont l'intitulé est la mise à disposition de véhicules. Il est bien dommage que nous ne puissions, comme pour les lois de la République, qualifier un rapport du nom de celui qui l'a l'inspiré, nonobstant l'humilité du vice-président concerné, ce qui eut constitué une première. Or, nous savons, Monsieur le président, combien vous êtes sensible aux premières.

Sur le fond, rien ne s'oppose à ce que les vice-présidents utilisent une voiture de service. Le rapport dit notamment « *que ces véhicules pourront être utilisés avec ou sans conducteur* ». Je sais que nous sommes à la pointe de

l'innovation, mais il est difficile de conduire une voiture sans conducteur. Je pense que vous vouliez dire « *chauffeur* », et non « *conducteur* ».

(Rires dans la salle.)

Je suis heureux et j'apprécie que cet amendement, qui avait une dimension pédagogique et républicaine, ait été voté.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous voyez, Monsieur BENMEDJAHED, je suis vraiment prêt à tout pour que vous soyez content.

La parole est à M. VULLIERME.

M. VULLIERME.- Merci, Monsieur le président. Ce sera rapide.

Monsieur le Président, il n'a évidemment échappé à personne que ce que vous nous proposez aujourd'hui d'adopter n'est autre qu'une forme de régularisation de ce que l'on pourrait appeler « *la jurisprudence HORTEFEUX* ». Je ne reviendrai pas, comme mes collègues l'ont fait, sur les circonstances qui ont conduit des douaniers à penser que le véhicule que conduisait votre vice-président aurait pu servir à un *Go Fast*.

En revanche, je voulais insister sur le fait que ce rapport illustre parfaitement les limites de votre démagogie. En début de mandat, vous n'avez eu de cesse de caricaturer l'utilisation des voitures de la région par l'exécutif précédent, avec des propos sciemment erronés. Aujourd'hui, vous découvrez que l'exécutif a besoin de moyens pour se déplacer. C'est légitime. Après six mois d'exercice du pouvoir, il était tout de même temps.

Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe Socialistes, Démocrates, Écologistes et Apparentés

salue cet assaut de lucidité et votera cette délibération par laquelle vous reconnaissez implicitement l'excès de vos propos en début de mandat.

(Applaudissements clairsemés.)

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais juste éclaircir ce sujet.

Premièrement, cela nous permettra de faire des économies. Il ne s'agit pas de mettre en cause l'utilisation de l'équipe des chauffeurs, mais de dire que, pour certains déplacements, un élu peut utiliser lui-même sa voiture.

Vous avez voulu me taquiner. Je vais vous rendre la pareille. Savez-vous surtout à quoi cela servira ? À éviter les 170 000 € de frais de taxi que votre précédente majorité avait dépensés.

Monsieur KOHLHAAS, je vous ferai la charité de ne pas donner tous ceux qui ont fait le record des frais, car certains sont dans votre groupe.

Oui, des noms peuvent tout à fait sortir, les noms de certaines personnes qui donnent des leçons, recommandent de prendre le Paris Clermont-Ferrand et qui, pourtant, visiblement, utilisaient des moyens de locomotion théoriquement contraires aux positions défendues par les Verts. Cela permettra à tout le monde de se mettre à l'équerre.

(Applaudissements.)

Je sou mets au vote le rapport n° 572, avec un vote favorable de l'exécutif.

(Il est procédé au vote électronique.)

Le rapport n° 572 est adopté. Je vous remercie.

Nous passons aux vœux.

Nous commençons par le premier vœu, présenté par François-Éric CARBONNEL (LR-DVD-SC).

Vœu n° 015 : Entrée de la région Auvergne Rhône-Alpes au capital de la Compagnie des Alpes

M. CARBONNEL.- Merci, Monsieur le président.

Parmi les orientations politiques que nous avons défendues en décembre dernier devant les électeurs et que ces derniers ont largement approuvées, figuraient la défense de nos fleurons économiques régionaux et le soutien aux entreprises locales.

Parmi ces fleurons économiques, il y a la Compagnie des Alpes : près de 700 M€ de chiffre d'affaires et 4 500 collaborateurs. C'est un acteur majeur du tourisme régional et n° 1 mondial de la gestion des domaines skiables. Je ne vous apprends rien : le conglomérat FOSUN, détenu par un milliardaire chinois, est en négociation pour entrer à hauteur de 10 % à 15 % dans le capital de l'entreprise Compagnie des Alpes, celle-ci cherchant de nouveaux financeurs.

Il ne s'agit aucunement d'empêcher nos partenaires chinois d'investir en France et notamment dans la région. L'objectif de ce vœu est de permettre de conserver un contrôle et une présence dans une entreprise majeure pour l'activité économique de notre territoire, tout en lui apportant de nouvelles capacités financières par l'entrée à son capital. En effet, la renommée et la prospérité de la Compagnie des Alpes sont assises sur des délégations de service public accordées par les communes qui disposent d'un domaine skiable sur leur territoire, domaine skiable souvent créé et développé grâce à la volonté et l'énergie des acteurs locaux et la sollicitation de l'argent public.

Ne serait-ce que pour cette dernière raison, il est légitime que notre collectivité se préoccupe de l'avenir de la

Compagnie des Alpes et de la structure de son capital, d'autant que des nouvelles possibilités techniques nous sont offertes par les dispositions relatives à la participation des régions au capital des sociétés commerciales, qui viennent tout juste d'être précisées par décret.

Je ne doute pas que nos collègues du groupe socialiste sauront reconnaître que l'entrée de la région Auvergne Rhône-Alpes dans le capital de la Compagnie des Alpes s'inscrit complètement dans le vœu de Marylise LEBRANCHU, alors ministre de la Décentralisation, de la Fonction publique et de la réforme de l'État, de permettre aux régions de prendre des parts dans le capital des entreprises à la création, pendant une période de croissance, au moment d'un virage technologique ou de marchés.

Nous ne doutons pas que l'entrée de la région Auvergne Rhône-Alpes au capital de la Compagnie des Alpes, aux côtés de la Caisse des dépôts et consignations, au moment où elle se doit de croître et de s'implanter sur de nouveaux marchés, sera de nature à renforcer la maîtrise de son avenir et celui des communes supports des stations concernées.

Aujourd'hui, nous voulons dire aux entreprises créatrices d'emplois et porteuses d'activité économique que nous assumons notre rôle de chef de file économique, que la région Auvergne Rhône-Alpes n'est plus désormais un simple pourvoyeur d'aides et de subventions, mais un investisseur et un partenaire. Elle est de retour dans les territoires au service du développement économique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur CARBONNEL.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce vœu ?

La parole est à M. CHABERT.

M. CHABERT.- Monsieur le président, chers collègues, je voudrais simplement vous dire que je ne participerai pas au vote de ce vœu, étant administrateur de la Compagnie des Alpes, société cotée en bourse. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Merci beaucoup.

La parole est Mme GREBERT.

Mme GREBERT.- Vous nous demandez de nous positionner sur l'entrée au capital de la Compagnie des Alpes. Vous savez que nous ne sommes pas opposés à un contrôle public sur les ressources rares et stratégiques, telle que la montagne. Si telle est votre intention, nous pourrions vous suivre. Mais quelle est votre attention, Monsieur CARBONNEL ? Nous sommes assez surpris que vous ne suiviez par les prescriptions de Dominique MARCEL, président de la Compagnie des Alpes, qui n'est pas opposé à l'intervention du groupe FOSUN dans son capital. Il juge même que se passer de leur participation serait irresponsable et suicidaire. Elle facilitera, sur un marché français saturé, la pénétration de la Compagnie des Alpes en Chine et permettra à la Chine de participer au développement touristique de son territoire.

Au fond, en quoi la Compagnie des Alpes a-t-elle besoin de la région, surtout si la Caisse des dépôts et consignations reste majoritaire ? Cette participation va-t-elle servir à la transformation d'un modèle économique du tourisme d'hiver ? Va-t-elle favoriser la diversification de l'offre touristique quatre saisons ? Si tel est le projet de la Compagnie des Alpes, nous pourrions vous suivre, ou pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BUSSIERE, vous avez la parole.

M. BUSSIERE.- Monsieur le président, mes chers collègues, vous nous proposez d'entrer au capital d'une

entreprise de la puissance publique pour accompagner cette dynamique économique. Le débat sur cette question a, historiquement, comme vous le savez, été très vif dans notre pays au début des années 1980, où ma famille politique défendait une politique industrielle extrêmement active, même s'il y a eu des débats. Je me permets, aujourd'hui, de saluer la mémoire de Michel ROCARD qui a participé activement à ces discussions.

Merci à nos collègues LR de relancer ce débat, même si c'est sans doute un peu une surprise.

Vous nous proposez aujourd'hui de reprendre à notre compte, au niveau régional cette fois, ce type d'outil. Il s'agit, en effet, d'un beau débat à engager, mais vous admettez qu'il s'agit d'un débat stratégique fondamental. Vous comprendrez donc qu'il s'agit pour nous d'un débat qui doit être traité de manière approfondie dans le SRDEII en cours d'élaboration, et non pas au détour d'un simple vœu. C'est pourquoi nous sommes prêts à ce débat, Monsieur le président.

En attendant qu'il soit ouvert, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

La parole est à M. MONNIER.

M. MONNIER.- Monsieur le président, merci.

Nous voterons pour ce vœu pour préserver le capital de nos entreprises françaises et restreindre l'appétit des Chinois.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

Il est vrai qu'à chaque fois, ce sont les mêmes discours, c'est-à-dire que l'on pourrait être pour, mais il faudrait que l'on en discute et que cela prenne beaucoup de

temps. Néanmoins, il y a un petit problème, au cas où vous ne l'auriez pas reconnu. C'est que la Compagnie des Alpes menace de passer sous la coupe de Chinois et que nous avons une opération, au cas où vous n'auriez pas suivi les discussions, dans laquelle la position du directeur de la Compagnie des Alpes est de vendre une partie non négligeable de l'actionnariat.

Pour le moment, nous n'avons aucun élément précis sur le chiffre et je n'ai pas réussi, malgré des échanges téléphoniques appuyés avec le directeur de la Compagnie des Alpes, à avoir la moindre information.

Vous êtes peut-être rassurés par les positions de M. MACRON, dont je ne partage pas certaines positions ultralibérales pour ma part, mais je vous les laisse avec plaisir.

(Rires dans la salle.)

En tout cas, pour ce qui est de notre position, c'est un outil stratégique. Nous avons exactement la même position que pour l'aéroport Saint-Exupéry : on arrête de brader les bijoux de famille. La Compagnie des Alpes commence à investir en dehors de notre territoire, alors que c'est un outil de développement fondamental – et certains des élus savoyards présents ici devraient le savoir – pour l'aménagement de la montagne.

Accepter que l'on ait des capitaux chinois qui montent dans la Compagnie des Alpes et que les collectivités locales se voient refuser l'accès à la Compagnie des Alpes, est très dangereux sur la durée. Il vous suffit de regarder ce qui s'est passé pour ACCOR. Si vous avez envie d'en discuter pendant des mois et des mois, pourquoi pas ? Pour notre part, nous considérons qu'il s'agit d'un sujet sérieux. C'est un outil qui a été accumulé grâce au travail de l'économie

montagnarde. Ce levier est extrêmement structurant pour l'aménagement de notre territoire et de notre région. Nous n'acceptons pas que ce soit bradé à des Chinois. Notre position est commune à celle de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère.

L'objectif est de réclamer, avec la plus grande fermeté de la part de la Caisse des dépôts et consignations, qu'elle puisse ouvrir la possibilité, comme la Compagnie nationale du Rhône, que la région soit dedans et que cela permette d'avoir un actionnariat de référence qui bloque les possibilités de montée hostile de la part de compagnies chinoises. Après, chacun assume. Vous pouvez nous dire : « *On va passer un peu de temps, on va en discuter. Une fois que les Chinois auront tout pris, on se remettra autour de la table* ». Notre position est qu'il faut agir et vite. C'est exactement la même position qui m'amène à considérer que je n'ai aucune envie que Turkish Airlines mette la main sur notre aéroport de Saint-Exupéry. Après, chacun choisit.

(Applaudissements.)

Je mets donc ce vœu à votre vote.

(Il est procédé au vote électronique.)

Le vœu n° 015 est adopté. Merci beaucoup.

Nous passons au vœu suivant, présenté par M. KOTARAC.

Vœu n° 016 : Soutenons les salariés d'ÉCOPLA

M. KOTARAC.- Mes chers collègues, unique fabricant français de barquettes en aluminium, ÉCOPLA est implanté dans la vallée du Grésivaudan depuis 1960. Après sa gestion catastrophique par le grand actionnariat, passant de main en main, ÉCOPLA est mis en redressement judiciaire, puis en liquidation, suite à sa mise en faillite savamment

organisée. Malgré l'injustice des faits, le 16 juin dernier, le tribunal de commerce de Grenoble a écarté l'offre de rachat de l'entreprise en SCOP par ses salariés. Il a été préféré l'offre de rachat par l'Italien CUKI. Son projet : l'assassinat de son concurrent direct, ÉCOPLA, la mise à mort de ses salariés, pas de reprise des locaux et le rapatriement immédiat des outils de travail en Italie.

L'appel de cette décision, par une association et pas par le procureur, n'étant pas suspensif, les salariés défendent aujourd'hui dans l'illégalité leurs machines, notre patrimoine économique français et leur savoir-faire régional. C'est une situation inacceptable.

Par ce vœu, nous souhaitons engager tous les élus dans le soutien de ce projet de SCOP, un projet viable, crédible, construit autour des habitants, soutenu par des élus locaux de tous bords emboîtant particulièrement l'audace et le courage des salariés qui ne demandent finalement qu'une chose : vivre de leur travail.

La finance internationale est aujourd'hui si éloignée, si décalée de la réalité de ces gens, de nos habitants. Elle se contrefiche de notre République, de nos talents ou des principes, telle que l'égalité des territoires. Malheureusement, ÉCOPLA n'est ni le premier, ni le dernier exemple de la sorte. Nous ne pouvons plus accepter que ces quelques vautours qui habitent le grand actionnariat aient un droit de vie ou de mort sur nos territoires, sur nos villes, sur nos vallées industrielles, sur nos villages et, surtout, sur nos savoir-faire régionaux et nationaux.

Le choix à faire aujourd'hui est simple. Il oppose deux philosophies : celle de la rentabilité court-termiste face à la préservation de nos emplois locaux et celle de la finance internationale face à la vie de nos territoires.

Monsieur le président, par ce vœu, qui dispose d'un intérêt local assez clair, nous vous demandons d'interpeller à nouveau M. MACRON pour qu'il se mette une bonne fois pour toutes en marche.

Deuxièmement, nous demandons à notre président de rencontrer les porteurs de ce projet de SCOP pour savoir de quelle manière, notamment financièrement, nous pouvons les aider à crédibiliser davantage leur projet de rachat.

Enfin, je vous invite à réfléchir pour inscrire dans notre schéma régional de développement économique un droit de préemption des salariés, c'est-à-dire un droit qui donne la priorité aux salariés de choisir de racheter leur entreprise avant d'autres offres. Le statut de SCOP est d'ailleurs le statut adéquat pour de tels cas.

Je vous appelle donc à voter pour ce vœu.

J'ajouterai une chose, Monsieur le président, puisque j'ai un peu d'avance. Dans le groupe de M. KOHLHAAS et de Mme COSSON, il y a aussi les mélenchonistes. Je ne suis pas certain qu'ils soient les plus grands partisans du gouvernement de François HOLLANDE. Il y a aussi des élus de Nouvelle Donne. Je vous remercierai donc d'être un peu plus précis vis-à-vis de cela.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. J'espère surtout que vous n'êtes pas partisan des frais de taxi.

Monsieur Martial SADDIER, pouvez-vous intervenir pour répondre ?

M. SADDIER.- Oui, rapidement, Monsieur le président.

Je rappellerai que les salariés de cette société sont suivis et soutenus par la fédération des SCOP régionales, que nous soutenons très fortement et avec laquelle nous avons des contacts permanents, qu'il s'agisse de Juliette JARRY ou de

moi-même, pour l'économie sociale et solidaire et pour les entreprises.

Je rappellerai également que le président de notre assemblée, Laurent WAUQUIEZ, a interpellé par courrier, le 21 juin 2016, les ministres concernés, dont le ministre MACRON, et que nous avons fait savoir par écrit par l'intermédiaire du président, par mon intermédiaire et par celui de Juliette JARRY, que nous souhaitons l'appel du ministère public.

Nous ne comprenons pas pourquoi le ministère public n'a pas fait appel. Nous avons fait savoir, également par écrit, que cette assemblée – je parle au nom de toutes et tous – accompagnerait un projet de reprise par les salariés s'il y avait un appel du ministère public. Je crois que toutes vos demandes sont très largement satisfaites.

C'est pourquoi je propose un rejet, tout en soutenant ce projet de SCOP des salariés.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MONNIER, souhaitez-vous vous exprimer ?

M. MONNIER.- Merci. Nous tenions à dire qu'il serait tout de même intelligent de prendre parfois ses responsabilités. Votre position semble ridicule. Aussi, nous voterons – une fois n'est pas coutume – pour la préférence nationale, pour la sauvegarde de nos savoir-faire et de nos emplois sur notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

La parole est à M. VOIR.

M. VOIR.- Monsieur le président, nous partageons le vœu qui est déposé par le groupe RCES. Je vous ai moi-même écrit, en début de semaine, au nom de mon groupe à propos d'ÉCOPLA, en vous demandant de mettre en œuvre la

solidarité de la région avec les salariés d'ÉCOPLA et la SCOP.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Je sou mets au vote ce vœu, avec les précisions apportées par Martial SADDIER.

(Il est procédé au vote électronique.)

Le vœu n° 016 est rejeté.

Nous passons au vœu n° 017, présenté par M. DESPRAS (C&I).

Vœu n° 017 : Pour un soutien de la région aux agriculteurs du Rhône suite aux intempéries

M. DESPRAS.- Monsieur le président, mes chers collègues, vous connaissez mon engagement auprès des agriculteurs de mon département et, plus globalement, de notre région.

Ce vœu a pour objectif d'agir pour ceux qui ont connu dernièrement des épreuves importantes qui fragilisent fortement leurs exploitations agricoles. Il ne s'agit pas de faire des discours, mais d'agir.

C'est pourquoi notre groupe vous propose de créer un fonds de soutien spécifique pour accompagner les agriculteurs de plusieurs départements de notre région qui ont été sinistrés par trois épisodes orageux ces dernières semaines.

Je vous propose que nous intervenions directement et aux côtés de l'État, du département et des EPCI. Je vous rappelle que les dégâts ont été estimés à plus de 30 M€ par les chambres d'agriculture, suite à un inventaire détaillé. Ce fonds pourrait notamment éviter des cessations d'activité. Notre groupe souhaite aussi que le conseil régional envoie un

signal positif optimiste aux sinistrés, en soutenant officiellement la demande de classement du département en état de catastrophe naturelle.

Je sais agir auprès de mes collègues lorsque la situation l'impose. Je sais également que l'agriculture, dans le Rhône comme ailleurs, a besoin d'un accompagnement pour modifier structurellement ses pratiques, notamment par l'intermédiaire de la couverture des vergers.

En matière de prévention des risques, je propose aussi que la région soit à leurs côtés pour réfléchir à une nouvelle gestion de l'assurance récolte pour qu'elle devienne obligatoire et s'intègre dans la future politique agricole commune. C'est le troisième volet de ce vœu.

Je vous remercie par avance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur DESPRAS.

La parole est à Mme BONNIVARD.

Mme BONNIVARD.- Monsieur le président, chers collègues, le Rhône n'est pas le seul département de la région à avoir été touché par de violents orages, le 24 juin dernier notamment.

Le Puy-de-Dôme et la Loire ont également été impactés. Voici quelques éléments sur les productions touchées : fruits, légumes et céréales pour le Rhône ; céréales et herbes pour le Puy-de-Dôme ; vignes pour la Loire.

Évidemment, cet orage s'ajoute aux épisodes climatiques majeurs et désastreux que nous avons subis sur les productions en un temps très court.

Je rappelle l'orage de grêle dans le Beaujolais en mai dernier, ainsi que des épisodes de gel et de grêle touchant l'arboriculture du nord de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère en avril dernier. Face à ces dégâts, la région a déjà

mis en place un groupe de travail avec les arboriculteurs, que nous avons rencontrés en mai pour un plan massif d'investissement sur la protection des vergers pendant cinq ans.

Pour l'autre volet, nous réfléchissons actuellement à un dispositif d'urgence qui pourrait contenir – j'en ai parlé lors de la dernière assemblée – une part d'avances remboursables et une part d'aides directes.

Effectivement, la multiplication des épisodes climatiques destructeurs sur une zone donnée – en l'occurrence, le Rhône – ces dernières semaines, dans un temps très court, fait que l'on a des pertes majeures dans certaines exploitations et que se pose la question de la survie de certaines d'entre elles.

Je vous propose d'accepter le vœu puisque nous décidons d'ajouter au dispositif d'avances remboursables un dispositif d'aides directes sur les productions.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur DESPRAS. Nous allons travailler sur le vœu, mais surtout sur un dispositif d'action selon les bases qu'Émilie BONNIVARD a placées, et je l'en remercie. Je me permets d'associer également Patrice VERCHERE. L'objectif est que nous puissions travailler avec un fonds commun – départements et intercommunalités – qui nous permette d'agir vite dans cette situation.

Monsieur BOUDOT, vous avez une minute.

M. BOUDOT. - Je ferai une brève réplique.

Évidemment, nous voterons ce vœu. J'aurais aimé aussi que vous votiez le vœu que j'avais proposé il y a 15 jours. En l'occurrence, nous sommes entrés dans la démagogie. Nous voyons l'intérêt du monde agricole avant tout. Il aurait été bien que vous le votiez.

Pour les réunions de ces comités d'action, il serait intéressant d'associer tous les élus de chaque groupe et tous les syndicats, et pas seulement le syndicat majoritaire FDSEA, représenté ici par M. DESPRAS. En effet, le monde agricole est multiple et pluriel. Il faudrait en tenir compte. Les viticulteurs et les agriculteurs attendent un geste clair et audible de la région. Tout le monde doit être associé. Je crois que c'est intéressant de voir cela. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur BOUDOT.

La parole est à M. CHAVEROT.

M. CHAVEROT.- Monsieur le président, je rappelle ce que j'ai dit la dernière fois. La grêle est tombée et retombera l'année prochaine. Cela fait des années, pour ne pas dire depuis toujours, que je vis dans le Rhône. Elle tombe toujours quelque part.

La seule solution, c'est l'assurance. Je vous le répète, comme je l'ai dit au département. Dominique DESPRAS semble d'accord avec moi pour dire que tout le monde doit s'assurer. C'est le principe de solidarité. S'il n'y a que quatre agriculteurs qui s'assurent, cela ne va pas aller, mais si tout le monde s'assure, on s'en sort.

Je vous propose, plutôt que d'apporter des aides lorsqu'il y a des catastrophes, d'apporter des aides à l'assurance, au moins les deux ou trois premières années. Ainsi, nous allons enclencher le mécanisme qui fera que nous nous en sortirons.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur CHAVEROT.

Il faut à la fois prendre en compte votre proposition, que je trouve bonne et sur laquelle je voudrais que l'on réfléchisse, et prendre en compte le fait que lorsque

des agriculteurs ont tout perdu, comme dans le contexte actuel, il faut leur venir en aide dans une situation d'urgence.

J'aime bien votre proposition. Je trouve qu'elle a du sens. Il faut que nous puissions y travailler en conciliant les deux aspects.

La parole est à Mme FROMAGE.

Mme FROMAGE.- Merci. Le groupe communiste votera ce vœu puisqu'il est très attaché au soutien des agriculteurs et partage la proposition de M. CHAVEROT qui lui semble très intéressante.

Nous nous demandions pourquoi, dans ce vœu, on ne parlait que du Rhône et pas de l'Ardèche, dont les cultures fruitières ont été également touchées.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Merci.

La parole est à M. THIEN.

M. THIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Je dirai un mot sur la question de l'assurance. Le problème de l'assurance va au-delà du fait de savoir si l'on s'assure ou pas. Le problème, c'est le système technique d'assurance qui fait que, lorsque l'on sort de plusieurs années de petite récolte, on tombe vite dans la franchise.

Au sein du Comité Vins, dans lequel je siége à la demande d'Émilie BONNIVARD, cette semaine, nous avons mis en place un groupe de travail, de réflexion sur l'assurance et sur la question de la protection contre la grêle. Pour ce qui concerne la viticulture, nous sommes déjà en train de réfléchir à la prévention des épisodes de grêle et au système d'assurance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur THIEN.

Je sou mets le vœu n° 017 à vos voix, avec un avis favorable de l'exécutif.

(Il est procédé au vote électronique.)

Le vœu n° 017 est adopté à l'unanimité. Merci à tous.

Nous passons maintenant au vœu n° 018, présenté par M. BOUDOT (FN).

Vœu n° 018 : Demande de transmission au procureur de la République du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur les exercices 2008 à 2013 de l'association Villa Gillet

M. BOUDOT.- Merci, Monsieur le président.

À plusieurs reprises, je vous ai demandé d'agir au nom de la région et de transmettre le rapport de la chambre régionale des comptes concernant la Villa Gillet. Je ne vais pas revenir sur ce que l'on reprochait à la gestion de la Villa Gillet.

Néanmoins, je n'ai pas reçu de réponse et ce, plusieurs fois, notamment en séance et par deux fois après les deux lettres que je vous ai pourtant envoyées avec accusé de réception. Pourtant, selon le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale, vous pouvez transmettre ce rapport au procureur de la République.

Sans réponse de votre part, j'ai été obligé de faire un vœu pour vous demander ce qui se passe et, surtout, ce qu'il en est.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais répondre très simplement. Cela pourra nous épargner des débats. Nous n'avons pas à transmettre le rapport puisque la chambre régionale des comptes l'a déjà fait, sauf si vous n'avez pas suivi le film. Je n'ai aucun problème à transmettre quand nous avons des soucis.

Si vous aviez lu la presse – Monsieur BOUDOT, vous savez que j’ai beaucoup d’estime pour vous, mais là, vous me surprenez –, vous auriez su que cela a été transmis par la chambre régionale des comptes. C’est donc fait et il n’y a pas besoin de transmettre. C’est transmis au procureur. Nous verrons les suites que cela donnera. D’ailleurs, cela fait l’objet d’auditions. Il n’y a donc plus rien à faire.

Tenez-vous vraiment à réagir ? Je pense que cela clarifie à peu près tout.

Monsieur DESIES, vous voulez vraiment prendre la parole ? Allez-y.

M. DESIES.- Cela ne nous empêche pas de nous porter partie civile. C’est ce qui est important.

M. LE PRÉSIDENT.- Le procureur s’en est saisi. L’avantage de se constituer partie civile, c’est quand on a la crainte qu’il n’y ait pas de suivi. Visiblement, ils le traitent. Je pense que c’est bon.

La séance est levée. Merci à tout le monde.

(La séance est levée à 18 heures 21.)

TABLEAU DES VOTES

RESULTAT DES VOTES		Assemblée plénière du 7 juillet 2016										
N° et TITRES	RAPPORTS	POUR	Abstention	CONTRE	MPPAV	RESULTAT	AMENDEMENTS / VOEUX			CONTRE	NPPAV	RESULTAT
							POUR	Abstention				
554	Amélioration de la couverture en téléphonie mobile en Auvergne Rhône-Alpes					Adopté						
		CI										
		FN										
		LR										
		PC										
		PRG										
		RDES										
		SDEA										
		UDI										
555	Compte de gestion 2015 Dispositif nouvelle carte jeunes Auvergne Rhône-Alpes						Amendement n° 1 SDEA			PC PRG RDES SDEA	CI FN LR UDI	Rejeté
	Points 1-1 à 1-5	CI	PRG	PC		Adopté						
		FN		RDES								
		LR		SDEA								
		UDI										
							Amendement n° 2 PRG			PC PRG RDES SDEA	CI FN LR UDI	Rejeté
	Point 1-6	CI		FN		Adopté						
		LR		PC								
		UDI		PRG								
				RDES								
				SDEA								
							Amendement n° 3 RDES			PC PRG RDES SDEA	CI FN LR UDI	Rejeté

N° et TITRES	RAPPORTS		ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	AMENDEMENTS / VŒUX				CONTRE	NPPAV	RESULTAT																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	POUR	POUR					POUR	ABSTENTION																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
							Amendement n° 4 RCS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

[illegible]

N° et TITRES	RAPPORTS		ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	AMENDEMENTS / VŒUX			CONTRE	NPPAV	RESULTAT
	POUR	POUR					POUR	ABSTENTION				
569							Amendement n° 11 PCF-FDG			CI LR UDI		Rejeté
Matériel ferroviaire : attribution de subvention												
	Point I	CI	LR	FN PRG SDEA (34)	PC SDEA (1)	Adopté						
Point II												
		CI				Adopté						
		FN										
		LR										
		PC										
		PRG										
		ROES										
		SDEA										
		UDI										
570												
Liaisons routières nationales : financement de l'autoroute A45 entre Saint-Etienne et Lyon							Demande de vote à scrutin secret formulée par le groupe ROES			CI LR UDI		Rejetée
							FN PC PRG					
							ROES SDEA					
		110	2	92		Adopté						
Scrutin public												
							Demande de vote à scrutin public formulée par le groupe LR-DVD-SC			CI LR UDI	FN PC PRG ROES SDEA	Adoptée

N° et TITRES	RAPPORTS		AMENDEMENTS / VŒUX		RESULTAT	AMENDEMENTS / VŒUX		RESULTAT
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV		POUR	ABSTENTION	
Voeux et questions diverses								
Voeu n° 15								
Entrée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au capital de la	FN	SDEA	PC	PRG	Adopté			
Compagnie des Alpes	CI		RCES					
LR-DVD-SC	LR							
	UDI							
Voeu n° 16								
Soutenons les salariés	FN		CI		Rejeté			
d'ECONOPLA	PC		LR					
RCES	PRG		UDI					
	RCES							
	SDEA							
Voeu n° 17								
Pour un soutien de la Région	CI				Adopté			
aux agriculteurs du Rhône	FN							
suite aux intempéries	LR							
CMU	PC							
	PRG							
	RCES							
	SDEA							
	UDI							
Voeu n° 18								
Demande de transmission au Procureur					Non voté			
de la République du rapport d'observations								
définitives de la Chambre régionale des								
comptes sur les exercices 2008 à 2013								
de l'Association Villa Gillet								
FN								

[illegible]

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

Délégation générale aux missions transversales et
à la relation aux élus

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ASSEMBLEE PLENIERE

Réunion du 7 juillet 2016

SCRUTIN PUBLIC
Rapport n° 570 A45

NOM ET PRENOM	PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
AARAB Mounir		X			
ABADIE PARISI Anne-Françoise			X		
AMOS Olivier			X		
AMRANE Olivier		X			
ANDRÉ-LAURENT Annabel		X			
AUBOIS Anna			X		
AURIAS Claude		X			
AZNAR-MOLLIEX Noëlle	X		X		
BADREDDINE Chokri		X			

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
BARBIER	Jean-Pierre			X		
BAUD-ROCHE	Astrid		X			
BEGUET	Marie Jeanne	X	X			
BENMEDJAHED	Ali			X		
BENOIT	Charlotte		X			
BERANGER	Nathalie		X			
BERAT	Pierre	X	X			
BERLIOZ-CURLET	Alain		X			
BERRA	Nora	X	X			
BERTHOUX	Béatrice	X	X			
BEVILLARD	Caroline		X			
BLANC	Didier-Claude		X			
BLANC	Étienne		X			

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
BLANCHET	Jacques	X	X			
BLATRIX-CONTAT	Florence			X		
BOLVIN	Béatrix			X		
BOLZE	Catherine		X			
BONNARD	Olivier		X			
BONNICHON	Frédéric	X	X			
BONNIVARD	Émilie	X	X			
BOSLAND	Jean-Paul		X			
BOUCHET	Boris			X		
BOUDAUD	Farida			X		
BOUDOT	Christophe			X		
BOUKAALA	Sarah			X		
BRENAS	Jean-Pierre		X			

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
BRETON	Xavier		X			
BREUIL	Alain			X		
BRU	Dominique	X		X		
BURGAZ	Muriel			X		
BUSSIÈRE	Alain			X		
BUSSIÈRE	Laurence		X			
CARBONNEL	François-Éric		X			
CASALINO	Françoise			X		
CEDRIN	Michèle		X			
CESA	Johann			X		
CHABERT	Gilles		X			
CHAIX	Sandrine		X			
CHALON	Pénélope			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
CHAMPEL	Romain		X			
CHAPAVEIRE	André			X		
CHAPUIS	Michel		X			
CHAUSSAT	Maxime			X		
CHAVELET	Stanislas			X		
CHAVEROT	Bernard			X		
CHEMIN	François			X		
CINIERI	Dino		X			
COATIVY	Muriel			X		
CONDEMINE	Anne-Sophie			X		
CONSTANT	Christiane			X		
COSSON	Monique			X		
CRUZ	Sophie			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
CUKIERMAN	Cécile			X		
DARAGON	Nicolas		X			
DAUCHY	Marie			X		
DEBAT	Jean-François			X		
DE BREUVAND	Cécile		X			
DEBU	Raphaël			X		
DE KERVEREGUIN	Marie			X		
DELACROIX	Pierre			X		
DELPONT	Jean-Pierre	X	X			
DE MALLIARD	Alice		X			
DE PEYRECAVE	Gabriel			X		
DE SAINTE MARÉVILLE	Olivier	X		X		
DESIES	Bruno			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
DESPRAS	Dominique		X			
DI VINCENZO	Caroline		X			
DUBESSEY	Florence		X			
DUGLERY	Daniel		X			
DULAC	Michel			X		
DULLIN	Xavier	X	X			
DUPESEY	Christian			X		
DUVAND	Florence		X			
FANGET	Michel		X			
FAUROT	Eric	X		X		
FERLAY	Aurélien	X		X		
FERRAND	Emmanuel	X	X			
FERRAND	Virginie		X			

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
FEYSSAGUET	Raymond		X			
FILIPPI	Lionel		X			
FLORY	Jean-Claude		X			
FOUGÈRE	Myriam		X			
FOURNIER	Éric	X	X			
FRITZ	Richard			X		
FROMAGE	Catherine			X		
GARCIN	Jean-Marie			X		
GASCON	Gilles		X			
GEMMANI	Stéphane			X		
GENEST	Sandrine		X			
GIBOUIN	Guillaume			X		
GIRAUD	Éliane	X		X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
GISCARD D'ESTAING	Louis		X			
GIVERNET	Olga			X		
GNUVA	Julie		X			
GOY-CHAVENT	Sylvie		X			
GREBERT	Fabienne			X		
GRÉGOIRE	Michel			X		
GUERRE	Jean-Michel			X		
GUIBERT	Martine	X	X			
GUYADER	Jean-Louis		X			
HERNANDEZ	Christine		X			
HEYRAUD	Stéphane			X		
HORTEFEUX	Brice	X	X			
JACQUART	François			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
JARRY	Juliette	X	X			
JOLLY	Alexis			X		
JUBAN	Laurence				X	
KEFI-JEROME	Samy		X			
KOHLHAAS	Jean-Charles			X		
KOTARAC	Andréa			X		
KOVACS	Thierry		X			
LACROIX	Gilles			X		
LAFORET	Catherine		X			
LAIDOUNI-DENIS	Myriam			X		
LAMBERT	Marie-Thérèse		X			
LANGENIEUX-VILLARD	Philippe		X			
LECAILLON	Vincent			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
LIGOUT	Sandrine			X		
LORNE	Anne		X			
LUCAS	Karine		X			
LUCOT	Yannick	X	X			
MALAVIEILLE	Valérie			X		
MANDON	Emmanuel		X			
MARCHE	Émilie			X		
MARION	Agnès			X		
MARLEIX	Alain		X			
MASSEBEUF	Isabelle		X			
MEALLET	Roger	X		X		
MELLIES	Antoine			X		
MEUNIER	Philippe	X	X			

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
MEYNIER	Marjolaine			X		
MIGNOLA	Patrick	X	X			
MONNIER	Thibaut			X		
MONTILLET	Carole		X			
MONTORO-SADOUX	Marie-Pierre		X			
MOREL-DARLEUX	Corinne			X		
MOROGÉ	Jérôme			X		
MOURIER	Marlène		X			
NANCHI	Alexandre		X			
NEUDER	Yannick	X	X			
PACORET	Catherine		X			
PANNEKOUCKE	Fabrice		X			
PARRET	Fatima			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
PEIZERAT	Gwendal	X		X		
PELLET	Anne		X			
PELLEVAT	Cyril	X	X			
PELLIER	Laure	X		X		
PENICAUD	François-Xavier		X			
PERNOD BEAUDON	Stéphanie		X			
PERROT	Charles			X		
PETIT	Marie-Agnès		X			
PEYCELON	Nicole		X			
PFANNER	Virginie		X			
PIANTONI	Ludivine			X		
PICHOUD	Christian			X		
PORQUET	Céline			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
QUEYRANNE	Jean-Jack			X		
REPENTIN	Thierry			X		
REY	Marie-Camille	X	X			
REYNAUD	Philippe	X		X		
RIAMON	Marie-Hélène			X		
ROBERT	Sophie			X		
ROTKOPF	Sophie		X			
ROUPIOZ	Sylvia		X			
ROUX	Dominique			X		
SADDIER	Martial		X			
SAULIGNAC	Hervé			X		
SAVIN	Ghislaine		X			
SEGAUD-LABIDI	Nora			X		

NOM ET PRENOM	PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
SEMET Pascale			X		
SÉNÉCLAUZE Thierry	X		X		
SIKORA Marie-Thérèse		X			
SLEPCEVIC Sandra		X			
SURPLY Isabelle			X		
TAITE Jean-Pierre		X			
TERRIER Marie-Claire		X			
THIEN Jérémy		X			
THORAVAL Marie-Hélène	X	X			
TIRREAU Andrée		X			
TRILLET-LENOIR Véronique			X		
TURNAR Alexandra		X			
UHLRICH Yves-Marie	X	X			

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
VAGNIER	Nicole		X			
VALENTIN-PREBET	Isabelle		X			
VERAN	Olivier	X		X		
VERCHERE	Patrice		X			
VERCIN	André		X			
VERNEY-CARRON	Florence	X	X			
VIAL	Raymond		X			
VICHNIEVSKY	Laurence				X	
VIDAL	Paul	X	X			
VIGIER	Jean-Pierre		X			
VOIR	Patrice			X		
VULLIERME	Didier			X		
WAUQUIEZ	Laurent		X			
			110	92	2	0

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

Délégation générale aux missions transversales et
à la relation aux élus

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ASSEMBLEE PLENIERE

Réunion du 7 juillet 2016

SCRUTIN PUBLIC
Rapport n° 571 PNR

NOM ET PRENOM	PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
AARAB Mounir		X			
ABADIE PARISI Anne-Françoise			X		
AMOS Olivier			X		
AMRANE Olivier		X			
ANDRÉ-LAURENT Annabel		X			
AUBOIS Anna			X		
AURIAS Claude		X			
AZNAR-MOLLIEX Noëlle	X		X		
BADREDDINE Chokri		X			

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
BARBIER	Jean-Pierre			X		
BAUD-ROCHE	Astrid		X			
BEGUET	Marie Jeanne	X	X			
BENMEDJAHED	Ali			X		
BENOIT	Charlotte	X	X			
BERANGER	Nathalie		X			
BERAT	Pierre	X	X			
BERLIOZ-CURLET	Alain		X			
BERRA	Nora	X	X			
BERTHOUX	Béatrice	X	X			
BEVILLARD	Caroline		X			
BLANC	Didier-Claude		X			
BLANC	Étienne		X			

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
BLANCHET	Jacques	X	X			
BLATRIX-CONTAT	Florence			X		
BOLVIN	Béatrix			X		
BOLZE	Catherine		X			
BONNARD	Olivier	X	X			
BONNICHON	Frédéric	X	X			
BONNIVARD	Émilie	X	X			
BOSLAND	Jean-Paul		X			
BOUCHET	Boris			X		
BOUDAUD	Farida			X		
BOUDOT	Christophe			X		
BOUKAALA	Sarah			X		
BRENAS	Jean-Pierre		X			

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
BRETON	Xavier	X	X			
BREUIL	Alain			X		
BRU	Dominique			X		
BURGAZ	Muriel			X		
BUSSIÈRE	Alain			X		
BUSSIÈRE	Laurence	X	X			
CARBONNEL	François-Éric		X			
CASALINO	Françoise			X		
CEDRIN	Michèle		X			
CESA	Johann			X		
CHABERT	Gilles		X			
CHAIX	Sandrine		X			
CHALON	Pénélope			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
CHAMPEL	Romain		X			
CHAPAVEIRE	André			X		
CHAPUIS	Michel		X			
CHAUSSAT	Maxime			X		
CHAVELET	Stanislas			X		
CHAVEROT	Bernard			X		
CHEMIN	François			X		
CINIERI	Dino		X			
COATIVY	Muriel		.	X		
CONDEMINE	Anne-Sophie			X		
CONSTANT	Christiane			X		
COSSON	Monique			X		
CRUZ	Sophie		X			

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
CUKIERMAN	Cécile			X		
DARAGON	Nicolas		X			
DAUCHY	Marie			X		
DEBAT	Jean-François			X		
DE BREUVAND	Cécile		X			
DEBU	Raphaël			X		
DE KERVEREGUIN	Marie			X		
DELACROIX	Pierre			X		
DELPONT	Jean-Pierre	X	X			
DE MALLIARD	Alice		X			
DE PEYRECAVE	Gabriel			X		
DE SAINTE MARÉVILLE	Olivier	X		X		
DESIES	Bruno			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
DESPRAS	Dominique		X			
DI VINCENZO	Caroline		X			
DUBESSY	Florence		X			
DUGLERY	Daniel		X			
DULAC	Michel			X		
DULLIN	Xavier	X	X			
DUPESEY	Christian			X		
DUVAND	Florence.		X			
FANGET	Michel		X			
FAUROT	Eric	X		X		
FERLAY	Aurélien	X		X		
FERRAND	Emmanuel	X	X			
FERRAND	Virginie		X			

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
FEYSSAGUET	Raymond		X			
FILIPPI	Lionel		X			
FLORY	Jean-Claude		X			
FOUGÈRE	Myriam		X			
FOURNIER	Éric	X	X			
FRITZ	Richard			X		
FROMAGE	Catherine			X		
GARCIN	Jean-Marie			X		
GASCON	Gilles	X	X			
GEMMANI	Stéphane			X		
GENEST	Sandrine		X			
GIBOUIN	Guillaume			X		
GIRAUD	Éliane	X		X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
GISCARD D'ESTAING	Louis		X			
GIVERNET	Olga			X		
GNUVA	Julie	X	X			
GOY-CHAVENT	Sylvie		X			
GREBERT	Fabienne			X		
GRÉGOIRE	Michel			X		
GUERRE	Jean-Michel			X		
GUIBERT	Martine	X	X			
GUYADER	Jean-Louis		X			
HERNANDEZ	Christine		X			
HEYRAUD	Stéphane			X		
HORTEFEUX	Brice	X	X			
JACQUART	François			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
JARRY	Juliette	X	X			
JOLLY	Alexis			X		
JUBAN	Laurence			X		
KEFI-JEROME	Samy		X			
KOHLHAAS	Jean-Charles			X		
KOTARAC	Andréa			X		
KOVACS	Thierry		X			
LACROIX	Gilles			X		
LAFORET	Catherine		X			
LAÏDOUNI-DENIS	Myriam			X		
LAMBERT	Marie-Thérèse		X			
LANGENIEUX-VILLARD	Philippe	X	X			
LECAILLON	Vincent			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
LIGOUT	Sandrine			X		
LORNE	Anne		X			
LUCAS	Karine		X			
LUCOT	Yannick	X				X
MALAVIEILLE	Valérie			X		
MANDON	Emmanuel		X			
MARCHE	Émilie			X		
MARION	Agnès			X		
MARLEIX	Alain	X	X			
MASSEBEUF	Isabelle		X			
MEALLET	Roger	X		X		
MELLIES	Antoine			X		
MEUNIER	Philippe	X	X			

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
MEYNIER	Marjolaine			X		
MIGNOLA	Patrick	X	X			
MONNIER	Thibaut			X		
MONTILLET	Carole		X			
MONTORO-SADOUX	Marie-Pierre		X			
MOREL-DARLEUX	Corinne	X		X		
MOROGÉ	Jérôme		X			
MOURIER	Marlène		X			
NANCHI	Alexandre		X			
NEUDER	Yannick	X	X			
PACORET	Catherine		X			
PANNEKOUCKE	Fabrice		X			
PARRET	Fatima			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
PEIZERAT	Gwendal	X		X		
PELLET	Anne		X			
PELLEVAT	Cyril	X	X			
PELLIER	Laure	X		X		
PENICAUD	François-Xavier		X			
PERNOD BEAUDON	Stéphanie	X	X			
PERROT	Charles			X		
PETIT	Marie-Agnès		X			
PEYCELON	Nicole		X			
PFANNER	Virginie		X			
PIANTONI	Ludivine			X		
PICHOUD	Christian			X		
PORQUET	Céline			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
QUEYRANNE	Jean-Jack			X		
REPENTIN	Thierry			X		
REY	Marie-Camille	X	X			
REYNAUD	Philippe	X		X		
RIAMON	Marie-Hélène			X		
ROBERT	Sophie			X		
ROTKOPF	Sophie		X			
ROUPIOZ	Sylvia		X			
ROUX	Dominique			X		
SADDIER	Martial		X			
SAULIGNAC	Hervé			X		
SAVIN	Ghislaine		X			
SEGAUD-LABIDI	Nora			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
SEMET	Pascale			X		
SÉNÉCLAUZE	Thierry	X		X		
SIKORA	Marie-Thérèse		X			
SLEPCEVIC	Sandra		X			
SURPLY	Isabelle			X		
TAITE	Jean-Pierre		X			
TERRIER	Marie-Claire		X			
THIEN	Jérémy		X			
THORAVAL	Marie-Hélène	X	X			
TIRREAU	Andrée		X			
TRILLET-LENOIR	Véronique			X		
TURNAR	Alexandra		X			
UHLRICH	Yves-Marie	X	X			

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
VAGNIER	Nicole		X			
VALENTIN-PREBET	Isabelle		X			
VERAN	Olivier	X		X		
VERCHERE	Patrice		X			
VERCIN	André	X	X			
VERNEY-CARRON	Florence	X	X			
VIAL	Raymond		X			
VICHNIEVSKY	Laurence		X			
VIDAL	Paul	X	X			
VIGIER	Jean-Pierre		X			
VOIR	Patrice			X		
VULLIERME	Didier			X		
WAUQUIEZ	Laurent		X			
			112	91	0	1

AMENDEMENTS ET VOEUX

DISPOSITIF NOUVELLE CARTE JEUNES AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Auvergne – Rhône-Alpes



001

Session du 7 juillet 2016

Rapport n° 565 **Dispositif nouvelle carte jeunes Auvergne-Rhône-Alpes**

La Région aux côtés des lycéens, apprentis et étudiants boursiers

Exposé des motifs :

La carte Jeune Nouveau Monde et la carte M'ra, mises en place par les anciennes Régions Auvergne et Rhône-Alpes, sont deux dispositifs aux périmètres assez différents mais qui apportent dans chacun des territoires des avantages certains pour les lycéens, les apprentis ou les étudiants. En Rhône-Alpes, plus de 300 000 lycéens et apprentis bénéficient chaque année des avantages notamment culturels ou sportifs proposés par la carte M'ra. En Auvergne, ce sont près de 18 000 étudiants qui accèdent à plus d'autonomie grâce à l'aide financière que leur apporte la carte Jeune Nouveau Monde pour l'accès à la santé ou au permis de conduire par exemple.

Parce que l'union des deux Régions est une opportunité formidable pour que chaque territoire bénéficie des atouts des politiques menées par chacune des deux Régions, il nous apparaît inconcevable que la nouvelle carte Jeunes Auvergne-Rhône-Alpes ne soit enrichie aussi de cette union.

Le groupe Socialiste, Démocrate, Ecologiste et Apparentés souhaite que la nouvelle carte jeunes puisse conjuguer les avantages de la carte M'ra et de la carte Jeune Nouveau Monde et s'adresse à la fois aux lycéens, aux apprentis mais également aux étudiants boursiers. C'est pour cela que nous proposons :

Dispositif :

De remplacer le point I-3 :

~~**I-3 De centrer le dispositif sur le public prioritaire de la Région : les lycéens, apprentis, jeunes en mission locale, élèves des formations sanitaires et sociales.**~~

Par :

I-3. De cibler comme publics prioritaires de la nouvelle carte jeunes Auvergne Rhône-Alpes les lycéens, apprentis, jeunes en mission locale, jeunes en service civique, élèves des formations sanitaires et sociales ainsi que les étudiants boursiers.

REJETE

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES

Session du 7 juillet 2016

Amendement du groupe PRG

Nouvelle Carte Jeunes Auvergne Rhône-Alpes Préserver les aides à la Prévention-Contraception

Exposé des motifs :

Le nouvelle carte Jeunes Auvergne Rhône-Alpes qui sera mise en service en juin 2017 va permettre d'offrir une gamme d'avantages identiques aux jeunes d'Auvergne et de Rhône-Alpes, les anciennes cartes M'ra et Jeunes Nouveau Monde proposant des services parfois différents. Cette démarche est évidemment bienvenue.

Pour ce qui est du contenu, le rapport fait état d'aides relatives aux champs de l'éducation, de la culture, du sport des loisirs et de la santé.

Si nombre des prestations seront reconduites, quelques unes d'entre elles ont fait l'objet de prises de positions de l'Exécutif qui laissent à penser que leur avenir n'est pas garanti.

C'est le cas du Pass Prévention-Contraception, mis en place en Rhône-Alpes, et des aides équivalentes en Auvergne, votés à une large majorité d'élus de gauche et de droite, et qui ont permis à de nombreux jeunes de disposer, en toute indépendance, de visites chez le médecin, de délivrance de moyens de contraception, ...

Il importe donc de faire figurer explicitement l'inclusion et le maintien de ces aides, dans la liste des aides qui figureront dans la future Carte Jeunes Auvergne Rhône-Alpes.

Amendement :

**Page 19,
Compléter le point I-4) comme suit :**

D'organiser le nouveau dispositif autour d'une offre d'avantages spécifiques dans les domaines suivants : Education, Culture, Sports, Loisirs et Santé, **en prévoyant d'ores et déjà le maintien des aides contenues dans le Pass Prévention-Contraception de la carte M'Ra et des aides équivalentes contenues dans la Carte Jeunes Nouveau Monde.**

REJETE



AMENDEMENT

SESSION PLÉNIÈRE DU
CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Jeudi 7 juillet 2016

DISPOSITIF NOUVELLE CARTE JEUNES AUVERGNE RHONE-ALPES PUBLICS DU DISPOSITIF

Rapport n°565

Exposé des motifs

La carte jeune doit manifester la volonté régionale de gratuité de la formation, d'ouverture au monde au travers des avantages culturels, sportifs, de santé. Pour se faire les publics touchés doivent correspondre à la diversité des situations personnelles, sociales des jeunes.

Dispositif :

Compléter l'actuel I-3 (devenant I-4) ainsi :

I-4) De centrer le dispositif sur le public prioritaire de la Région : les lycéens, apprentis, jeunes en mission locale, élèves des formations sanitaires et sociales, les jeunes porteurs de handicap en IMP ou IMPRO, les jeunes en service civique, les jeunes qui étudient par correspondance.

REJETE



AMENDEMENT

SESSION PLÉNIÈRE DU
CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Jeudi 7 juillet 2016

DISPOSITIF NOUVELLE CARTE JEUNES AUVERGNE RHONE-ALPES REDUCTION DES INEGALITES

Rapport n°565

Exposé des motifs

Les bilans sur les avantages culturels, sportifs, pass'contraception de la carte M'RA montrent qu'ils sont sous utilisés notamment par les jeunes apprenti-es, ou en lycées professionnels, les jeunes habitant dans des territoires ruraux ou péri ruraux. Pour que la carte jeune permette de réduire ces inégalités et favorise la découverte, l'ouverture sur le cinéma, le spectacle vivant, la musique, l'accès au droit à la santé, la région Auvergne Rhône-Alpes doit renforcer un service régional d'information, de liens avec les référents dans les établissements, d'animation du réseau de ces référents.

La carte jeune doit bénéficier à toutes et tous, nous en sommes loin et la Région doit intégrer dans le dispositif carte jeune cet élément de lutte contre les inégalités sociales, territoriales.

Dispositif :

Ajouter un point I-5 :

I-5) Renforcer l'information et l'animation du réseau des référents de la carte jeune pour favoriser l'utilisation individuelle des avantages de la carte par les jeunes qui en sont encore éloignés, pour des raisons sociales, territoriales, de filière de formation.

Les points I-5 et I-6 actuels devenant I-6 et I-7.

REJETE

AUVERGNE – Rhône-Alpes

**Socialiste
Démocrate
Ecologiste
Apparentés**
Auvergne Rhône-Alpes


Le Rassemblement
citoyens • écologistes • solidaires
Élus régionaux Auvergne Rhône-Alpes

- L'H U M A I N D' A B O R D -
en AUVERGNE Rhône-Alpes
PCF - FRONT DE GAUCHE


Parti Radical de Gauche
Groupe PRG
Région
Auvergne-Rhône-Alpes

005

Amendement des groupes SDEA, RCES, PCF-FDG et PRG

Session plénière du 7 juillet 2016

Rapport n° 565

**Dispositif nouvelle carte jeunes Auvergne-Rhône-
Alpes**

**Pour une gratuité des manuels scolaires et du
1^{er} équipement professionnel assurée**

Exposé des motifs :

L'Auvergne par un dispositif qui lui était propre, Rhône-Alpes par le biais de la carte m'ra, proposaient toutes deux un financement des manuels scolaires des lycéens et du 1^{er} équipement professionnel. Bien qu'ils présentent des modalités de mise en œuvre différentes, les deux dispositifs visent à assurer la gratuité des manuels et équipements.

Les groupes SDEA, RCES, PCF-FDG, PRG souhaitent que la gratuité des manuels scolaires et du 1^{er} équipement professionnel puisse absolument être garantie quelles qu'en soient les modalités. Cette gratuité des manuels scolaires et du premier équipement professionnel doit être inscrite au cœur du nouveau dispositif de carte jeunes.

Par ailleurs, la vente des manuels scolaires constitue souvent une source de revenus essentielle à la survie des libraires. Il nous paraît essentiel de pérenniser ce choix qui était celui de Rhône-Alpes de ne pas opter pour un achat groupé en direct par la Région mais d'inciter les familles ou les Fédérations de Parents d'élèves à effectuer leurs commandes auprès des libraires présents sur les territoires.

C'est pour cela qu'il est proposé :

Dispositif :

D'insérer les points I-5 et I-6 comme suit :

I-5. De garantir par ce dispositif la gratuité des manuels scolaires et du 1^{er} équipement professionnel.

I-6. De favoriser par ce dispositif l'achat des manuels scolaires auprès des libraires présents sur les territoires.

REJETE



SESSION PLÉNIÈRE DU CONSEIL REGIONAL
AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Jeudi 7 juillet 2016

006

AMENDEMENT DÉPOSÉ PAR LE GROUPE FRONT
NATIONAL

**Rapport n° 565 : Dispositif nouvelle carte jeunes
Auvergne-Rhône-Alpes**

Exposé des motifs :

Le dispositif de la nouvelle Carte jeune Auvergne-Rhône-Alpes vient en remplacement des anciens dispositifs « Jeune nouveau monde » en Auvergne et carte « M'ra » en Rhône-Alpes.

L'ambition affichée de cette nouvelle disposition en faveur des jeunes de notre Région est de positionner notre territoire comme l'un des premiers en matière de soutien à sa jeunesse.

Cette ambition régionale forte s'articulera autour de cinq grands axes structurants qui sont l'éducation, la culture, le sport, les loisirs et la santé.

Le sixième et dernier alinéa des propositions de ce rapport nous invite à donner délégation à la Commission permanente pour définir le contenu et les évolutions de l'offre de services, les critères de partenariats, les évolutions et mises en œuvre de ce dispositif.

S'agissant d'un dispositif nouveau, emblématique à bien des égards de la politique de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes à destination de ses jeunes et de leurs familles, le groupe Front National estime que c'est à tous les élus régionaux, réunis en Assemblée plénière publique et ouverte à la presse, et pas au sein de Commissions permanentes à huis clos, qu'il appartient de travailler, d'intervenir et de délibérer sur les choix, les contenus, les offres, les critères, les évolutions, les

prises en œuvres et les publics liés à ce dispositif nouvelle Carte jeune Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous vous proposons donc de modifier l'alinéa I-6 comme suit :

AMENDEMENT :

I-6) Seuls les élus réunis en Assemblée plénière seront compétents pour définir le contenu et les évolutions de l'offre de services, les critères de partenariats, les évolutions des publics éligibles ainsi que les modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif de carte à destination des jeunes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

REJETE

Auvergne – Rhône-Alpes

**Socialiste
Démocrate
Ecologiste
Apparentés**
Auvergne Rhône-Alpes


Le Rassemblement
citoyens • écologistes • solidaires
Élus régionaux Auvergne Rhône-Alpes

007

Session du 7 juillet 2016

Rapport n° 565

Dispositif nouvelle carte jeunes Auvergne-Rhône-Alpes

Une politique concertée pour la mise en place de la nouvelle carte jeunes

Exposé des motifs :

La création de la nouvelle carte jeunes Auvergne Rhône-Alpes est un pas majeur pour la nouvelle Région. Elle est attendue par les jeunes, les familles et la communauté éducative. Afin de mettre en place un dispositif qui puisse répondre le mieux possible à leurs attentes, il est absolument nécessaire de mettre en place une large concertation notamment avec les représentants des usagers (syndicats lycéens), la communauté éducative au sens large (enseignants, directions des lycées et fédérations de parents d'élèves) ainsi que les partenaires du monde culturel, sportif, socioéducatif ainsi que les professionnels de santé.

Par ailleurs, les enjeux sont trop importants pour que le périmètre de l'offre de services de cette nouvelle carte soit seulement voté en commission permanente. Les élus de tous les groupes politiques doivent pouvoir en débattre. Les groupes SDEA et RCES demandent donc que le contenu et les évolutions de l'offre de service, les critères de partenariat, les évolutions des publics éligibles et les modalités de mise en œuvre soient votés en assemblée plénière.

C'est pour cela qu'il est proposé :

Dispositif :

De remplacer le point I-6 :

~~**I-6. De donner délégation à la commission permanente pour définir le contenu et les évolutions de l'offre de service, les critères de partenariat, les évolutions des publics éligibles ainsi que les modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif de carte à destination des jeunes de la Région Rhône-Alpes.**~~

Par :

I-6. De soumettre au vote de l'assemblée plénière le contenu et les évolutions de l'offre de service, les critères de partenariat, les évolutions des publics éligibles ainsi que les modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif de carte à destination des jeunes de la région Auvergne Rhône-Alpes qui auront été établis après une large concertation avec notamment les représentants des usagers (syndicats lycéens), la communauté éducative au sens large (enseignants, direction des lycées et fédérations de parents d'élèves) ainsi que les partenaires du monde culturel, sportif, socio-éducatif, professionnels de santé...

REJETE

008

AUVERGNE – Rhône-Alpes

"L'H U M A I N D' A B O R
D"

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
7 juillet 2016

AMENDEMENT-1-

- Déposé et présenté par le groupe PCF-FDG -

DISPOSITIF NOUVELLE CARTE JEUNES
AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Création d'un Groupe de Travail
Lié au rapport n°565

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que la redéfinition du contenu, des évolutions de l'offre de services, des critères de partenariats, des évolutions des publics éligibles ainsi que des modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif de carte à destinations des jeunes d'Auvergne Rhône-Alpes ne peuvent être déterminés unilatéralement par le seul exécutif sur un sujet aussi majeur.

Considérant qu'il s'agit d'une évolution majeure de la politique régionale en la matière.

Nous proposons que les choix et options envisagées soient préalablement discutés et débattus démocratiquement dans le cadre d'un groupe de travail ad-hoc constitué d'un représentant de chaque groupe politique et présidé par le Vice-président délégué aux formations initiales.

Nous proposons donc la création de ce groupe de travail ayant pour objectif de rendre un avis partagé sur ce nouveau dispositif.

AMENDEMENT

Remplacer à l'article I-6) les termes :

« De donner délégation à la Commission permanente ... » par « De créer un groupe de travail ...»

AMENDEMENT N° 8 ET N° 9

VOTES ENSEMBLE

REJETE

009

AUVERGNE – Rhône-Alpes

“L’H U M A I N D ’ A B O R
D”

**ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
7 juillet 2016**

AMENDEMENT -2-

- Déposé et présenté par le groupe PCF-FDG -

**- DISPOSITIF NOUVELLE CARTE JEUNE AUVERGNE
RHÔNE-ALPES –
Validation en Assemblée Plénière
Lié au rapport n°565**

EXPOSE DES MOTIFS

En déléguant à la commission permanente le soin de définir le contenu et les évolutions de l’offre de services, les critères de partenariats, les évolutions des publics éligibles ainsi que les modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif de carte à destinations des jeunes de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le projet de délibération proposé exclut de fait tout débat politique sur un sujet qui constitue l’un des cœurs de compétence de notre collectivité.

Les choix opérés par l’exécutif imposent à minima un débat démocratique et une transparence vis-à-vis des citoyens de notre Région ; débats qui seules peuvent avoir lieu en Assemblée Plénière.

C’est pourquoi, nous proposons :

AMENDEMENT

De rajouter un point I-7) comme suit :

1-7) de donner délégation à l'Assemblée Plénière pour valider les modalités d'application du nouveau dispositif de carte à destination des jeunes de la Région Auvergne Rhône-Alpes

AMENDEMENT N° 8 ET N° 9

VOTES ENSEMBLE

REJETE

**GESTION DU PERSONNEL DU SIÈGE, DES
ANTENNES LOCALES ET DES LYCÉES –
INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE**

Auvergne – Rhône-Alpes

“L’H U M A I N D’ A B O R
D”

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
7 juillet 2016

AMENDEMENT

- Déposé et présenté par le groupe PCF-FDG -

GESTION DU PERSONNEL DU SIEGE, DES ANTENNES LOCALES ET DES LYCEES – INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE

**Remplacement de départs volontaires
Lié au rapport n°567**

EXPOSE DES MOTIFS

L’union d’Auvergne et Rhône-Alpes nécessite de développer de la proximité avec l’ensemble des territoires.

L’annonce de la création de nouveaux Contrats d’Aménagement Intercommunaux (CAI) par la Région va sans aucun doute nécessiter de l’accompagnement et de l’ingénierie sur les territoires concernés. Il nous semble donc impératif de maintenir le nombre d’agents territoriaux à leur niveau actuel en procédant au remplacement des futurs volontaires.

AMENDEMENT

Rajouter un point II comme suit :

II- REMPLACEMENT DE DEPART VOLONTAIRE

- **Tout poste laissé vacant par un départ volontaire dans le cadre des dispositifs explicités dans le point -I- sera remplacé.**

REJETE

MATÉRIEL FERROVIAIRE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

AUVERGNE – Rhône-Alpes

“L’H U M A I N D’ A B O R
D”

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
7 juillet 2016

AMENDEMENT

- Déposé et présenté par le groupe PCF-FDG -

MATERIEL FERROVIAIRE**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Examen des avenants par l’Assemblée Plénière
Lié au rapport n°569 – p.73

EXPOSE DES MOTIFS

L’introduction d’une clause de mise en concurrence par appel d’offres qui serait imposé à la SNCF pour la rénovation de son propre matériel ferroviaire est une première au Conseil Régional. Le caractère éminemment politique de cette décision nécessite à minima un débat démocratique et implique de fait que l’assemblée plénière soit consultée sur toute modification ou avenant à la convention de financement concerné par le choix d’un prestataire autre que la SNCF.

La Commission Permanente n’autorisant qu’une expression minimale des groupes politiques, nous proposons que toute modification de la convention concernée face l’objet d’un débat en assemblée plénière.

011

AMENDEMENT
p.74 et 75

**Au I-3) et II-3) remplacer les termes « commission permanente » par
« assemblée plénière »**

REJETE

**LIASONS ROUTIÈRES NATIONALES :
FINANCEMENT DE L'AUTOROUTE A45
ENTRE SAINT-ÉTIENNE ET LYON**

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES

Session du 7 juillet 2016

Amendement du groupe PRG

Financement de l'A45 Une intervention de la Région inopportune

Exposé des motifs :

Maintes fois annoncé et maintes fois reporté, le projet de construction de l'A45 a refait surface avec vigueur depuis quelques mois.

Le Président de la Région, Laurent Wauquiez, propose ainsi une aide de la Région à hauteur de 131 millions d'Euros (contre 100 millions indiqués voici quelques semaines...), suscitant au passage la colère de nombreux élus parmi lesquels le Président du Conseil départemental du Rhône, Christophe Guilloteau.

Si personne ne conteste que l'actuelle « autoroute » A 47 qui relie Lyon à Saint-Etienne, ait un caractère anxyogène et soit trop souvent saturée, l'A45 dont le tracé serait très proche semble ne pas devoir répondre aux enjeux liés à ce double problème tout en risquant de sacrifier des zones agricoles et protégées considérables.

Parmi les autres solutions envisagées pour améliorer le trafic sur l'A45, figure sa requalification ainsi que le développement des TER. Pistes qu'il convient d'étudier avec soin tout comme la dynamisation de l'activité économique à Saint-Etienne, nombre de déplacements étant effectués par des pendulaires stéphanois qui viennent travailler à Lyon.

En tout état de cause, le soutien de la Région à hauteur de 131 millions est à ce jour hors de propos.

Amendement :

Page 100,

Supprimer les alinéas I-1), I-2) et I-3) et les réécrire comme suit :

- affirmer l'engagement de la Région Auvergne Rhône-Alpes à participer à un projet de requalification de l'A47 à hauteur de 80 millions**
- affirmer l'engagement de la Région Auvergne Rhône-Alpes à participer à un grand projet de dynamisation du bassin stéphanois via l'aide à l'installation d'entreprises, à hauteur de 51, 664 287 millions**
- travailler dans l'optique de la future convention avec la SNCF à une amélioration significative de la fiabilité de l'offre SNCF sur la ligne Lyon-Saint-Etienne**

REJETE

LIAISON ROUTIERES NATIONALES

FINANCEMENT DE L'AUTOROUTE A45 ENTRE SAINT ETIENNE ET LYON

Rapport n°565**Exposé des motifs :**

L'engagement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'A45 est justifié par des informations qui laissent particulièrement dubitatifs :

- le coût de l'A45 se limiterait à 1,2 milliards d'euros, sans évolution depuis 10 ans
- le raccordement de l'A45 à l'A7 à Pierre Bénite n'est pas chiffré, même si le ministre a dit qu'il sera nécessaire et que tous les experts prévoient un tunnel et un nouveau pont sur le Rhône, ouvrages particulièrement coûteux*
- le coût de l'alternative « requalification A47 » se chiffrerait à 950 millions d'euros, soit une augmentation de plus de 250% en 12 ans
- la participation du concessionnaire est basée sur une espérance de trafic, particulièrement optimiste et le concessionnaire pourra se retourner contre l'Etat, en cas de chiffre d'affaire insuffisant
- la convention de financement prévoit qu'au cas où cette « déchéance » se produirait, elle serait assumée à part égale entre l'Etat, d'une part et les collectivités territoriales contributrices, d'autre part.

Face à ces risques majeurs de dérapage des coûts de ce projet, pour la Région, et pour respecter les engagements du nouvel exécutif pour la maîtrise du budget régional, nous proposons d'ajouter un alinéa I.6 au dispositif.

Dispositif :

Ajouter le paragraphe I.6 suivant au rapport :

D'affirmer que la Région Auvergne Rhône-Alpes ne participera pas financièrement, ni à des coûts de travaux supplémentaires, ni à des dérapages, ni en cas de déchéance du concessionnaire.

REJETE

MISE A DISPOSITION DE VÉHICULE

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES

Session du 7 juillet 2016

Amendement du groupe PRG

Mise à disposition de véhicules Pour de bonnes pratiques de conduite

Exposé des motifs :

La volonté de l'Exécutif de mettre à disposition de ses membres des véhicules de services constitue une nouveauté dont l'application doit être très encadrée notamment pour ne pas priver les chauffeurs de la Région de leur travail.

Au-delà, cette mise à disposition faisant suite à l'utilisation d'un véhicule de la Région, par un Vice-Président, hors toute autorisation et au mépris des limitations de vitesse, il importe, dans une démarche d'exemplarité, de rappeler quelques règles élémentaires de bonne conduite.

Amendement :

Page 114,
Compléter le point I-1) comme suit :

De mettre à disposition des membres de l'Exécutif du Conseil régional les véhicules de la flotte de la Région lorsque l'exercice de leur mandat le justifie.

Ces véhicules pourront être utilisés, **dans le strict respect des règles de la sécurité routière, notamment les limites de vitesse**, comme des véhicules de service avec un usage limité aux missions régionales à l'exclusion de tout usage privé, partisan ou au titre d'un autre mandat électif

ADOPTÉ

**VOËUX
ET
QUESTIONS DIVERSES**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 7 JUILLET 2016
VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE LES REPUBLICAINS, DIVERS DROITE ET
SOCIETE CIVILE,
DEFENDU PAR FRANÇOIS-ÉRIC CARBONNEL.

Entrée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au capital de la Compagnie des Alpes

EXPOSE DES MOTIFS

Premier opérateur mondial de gestion des domaines skiables, la Compagnie des Alpes est fortement implantée dans notre région, dont elle est un acteur majeur de l'activité touristique et de loisirs.

Gestionnaire du parc d'attraction Walibi Rhône-Alpes aux Avenières (38), elle l'est aussi des stations des Tignes, de La Plagne, Val d'Isère, Les Arcs, les Menuires, Méribel, Pesey-Vallandry en Savoie, Morillon, Sixt Fer à Cheval, Samoëns et Flaine en Haute-Savoie, Les Deux-Alpes en Isère et détient des participations dans Valmorel, Avoriaz, La Rosière et Chamonix-Mont-Blanc.

Forte de ce rayonnement national et international et de sa prospérité qu'elle doit aux délégations de service public consenties par les communes de montagne, la Compagnie des Alpes suscite l'intérêt d'investisseurs étrangers, notamment chinois, avec le groupe Fosun qui entend prendre une importante participation au capital de l'entreprise.

Le récent décret d'application de l'**Ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique** précise les conditions de prises de participation au capital de sociétés commerciales par les Régions : la société faisant l'objet d'une prise de participation par la Région doit exercer tout ou partie de son activité sur le territoire régional. Le montant de l'entrée au capital est également plafonné à 1 % des recettes de fonctionnement de la Région.

L'entrée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au capital de la Compagnie des Alpes, aux côtés de la Caisse des dépôts et consignations, serait de nature à renforcer la maîtrise de son avenir et celui des communes supports des stations concernées.

VŒU

La Région Auvergne-Rhône-Alpes demande à la Caisse des dépôts et consignations de considérer sa volonté d'entrer au capital de l'entreprise « La Compagnie des Alpes » dans le cadre de l'article L4211-1 du Code général des collectivités territoriales et de son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII).

ADOPTÉ

SOUTENONS LES SALAIRES D'ECOPLA

Dans la vallée du Grésivaudan l'usine Ecopla, dans un village de 1200 habitants, fabrique des moules en aluminium. Unique fabricant de ce type de produits en France, il est devenu leader européen. Malheureusement, cette usine a été mise en redressement judiciaire suite à sa liquidation judiciaire savamment organisée, il y a quelques mois. Ses salariés, et son savoir-faire présents sur nos territoires depuis 56 ans, seraient-ils condamnés à disparaître !

Cette descente aux enfers est la conséquence d'une gestion catastrophique de la part de grands actionnaires internationaux. Faute d'investissement industriel, et par manque de trésorerie, l'entreprise est aujourd'hui menacée. Les salariés, les élus et habitants du territoire ont construit un projet de rachat de l'entreprise, sous forme de SCOP, par les salariés.

De nombreux exemples ont pu démontrer que le statut de SCOP est parfaitement adapté à la situation, de rachat de l'entreprise par les salariés. Dans le cas précis d'ECOPLA, ce projet a été savamment étudié en prenant en compte les savoir-faire, l'organisation, la capacité de rentabilité.

En plus de la crédibilité, de l'audace économique et citoyenne du passage en SCOP, et du sauvetage des emplois, il s'agit d'un projet collectif construit autour des habitant.e.s, des élu.e.s de tous bords, accompagné par l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives, pour nos territoires, pour la survie de Saint-Vincent de Mercuze et des communes environnantes. Malheureusement, le tribunal de commerce de Grenoble a décidé, le 16 juin 2016, de privilégier le rachat de l'entreprise par le concurrent direct d'Ecopla, l'italien CUKI, sans reprise des employés, ni des locaux. Il est aussi prévu le rapatriement des outils de travail en Italie. Le projet du rachat de l'entreprise par les salariés sous le statut de SCOP a été écarté. Le savoir-faire, les emplois, mais aussi le territoire sont donc particulièrement en danger. Ils ont fait appel.

Leur appel n'étant pas suspensif, les salariés défendent leur outil de travail pour éviter le rapatriement des machines, vers l'Italie. Cette situation est inacceptable. Si l'offre du groupe italien (qui au passage s'achète la suppression d'un concurrent) est financièrement alléchante, il s'agit en l'espèce et en priorité de défendre des emplois locaux face à une finance

internationale qui crée des monopoles, de défendre nos territoires face à la mondialisation sauvage, de

016

défendre le long terme face aux bénéfices court-termistes, de défendre, surtout, le site de production et ses emplois face à la destruction de nos derniers savoir-faire industriels, Français et régionaux.

Vœu :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes apportera son soutien plein et entier au projet de la SCOP ECOPLA. Plus que des mots, elle agira concrètement pour aider à sa concrétisation. Pour cela, l'assemblée régionale :

- **demande à son Président d'interpeller à nouveau, au nom de tous les élus du Conseil Régional, le Ministre de l'économie et de l'industrie sur le suivi du projet de SCOP, le soutien des territoires-au travers d'emplois locaux.**
- **s'engage à étudier avec les porteurs du projet de SCOP, une participation financière au projet, pour montrer son soutien à la détermination des salariés pour sauver leur entreprise.**
- **réfléchira à la possibilité d'inscrire, dans le futur SRDEII (schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation), le droit de préemption pour le rachat d'une entreprise par les salariés. Ce droit pourrait rendre possible la priorité des salariés pour le rachat de leur outil de travail, avant d'éventuelles offres extérieures afin de garder les savoir faire dans nos territoire d'Auvergne Rhône Alpes.**

REJETE



ASSEMBLEE PLENIERE DU JEUDI 7 JUILLET 2016

Vœu présenté par le groupe Centre & Indépendants

Pour un soutien de la Région aux agriculteurs du Rhône suite aux intempéries

EXPOSE DES MOTIFS :

L'agriculture dans le Département du Rhône connaît depuis de nombreux mois une série de crises liées au climat, parallèlement à une crise structurelle qui touche le pays tout entier.

Le Rhône a été l'un des départements les plus touchés par la sécheresse en 2015. Fin mai, des intempéries ont fait de nombreux dégâts dans le secteur du Beaujolais. Le 24 juin, ce sont de nouveau des orages qui ont été à l'origine d'importants sinistres dans plus de 60 communes du Département.

Une demande de classement du département en état de catastrophe naturelle a été formulée. La Région se doit de soutenir cette demande. Au total, la Chambre d'agriculture du Rhône estime que 3.000 hectares de vignes et de vergers sont concernés. Dans le nord du Département, de nombreuses exploitations ont été touchées, soit par la destruction de cultures, soit par l'endommagement de bâtiments agricoles.

Aux côtés du Département du Rhône, qui souhaite agir dans le cadre de la solidarité territoriale, la Région doit être aux côtés des agriculteurs, qui, dans le Rhône, au sein d'une crise structurelle nationale, connaissent de nombreux dommages liés aux aléas climatiques. Les situations sont très inégales dans le département et la

Région doit prendre en considération les situations des plus nécessiteux.

Cependant, on ne peut se contenter d'une simple gestion de crise avec des aides ponctuelles. La Région doit pouvoir accompagner les agriculteurs à réfléchir sur leur avenir et des nouvelles méthodes. La question des assurances et de la prévention des risques doit également être abordée.

VOEUX :

- **Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes soutient financièrement l'agriculture du Rhône suite aux intempéries de mai et juin 2016.**
- **Parallèlement, il soutient avec force la demande de classement du département en état de catastrophe naturelle qui a été formulée.**
- **La Région s'engage à être aux côtés des agriculteurs afin de mener une réflexion globale sur la prévention des risques et les assurances.**

ADOPTE

VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE FRONT NATIONAL

Demande de transmission au Procureur de la République du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2008 à 2013 de l'Association Villa Gillet.

Exposé des motifs :

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2008 à 2013 de l'Association Villa Gillet met en évidence :

- le manque de contrôle de la Région sur l'activité de l'association et sur l'utilisation des importantes subventions qu'elle lui attribuait ;
- les missions excédant celles définies par les statuts de la Villa Gillet confiée à cette dernière par la Région ;
- de sérieux manquements dans la politique des ressources humaines.

Plus important co-financeur public de la Villa Gillet, la Région doit aujourd'hui s'assurer que d'éventuels dommages causés à la collectivité - et au contribuable régional - puissent être identifiés et le cas échéant réparés.

Vœu :

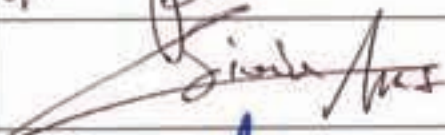
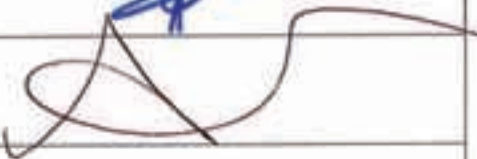
Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes demande à son Président de transmettre le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2008 à 2013 de l'Association Villa Gillet au Procureur de la République, en vertu de l'article 40 du Code de procédure pénale.

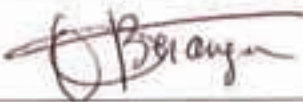
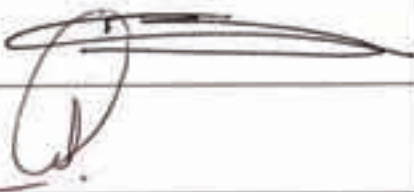
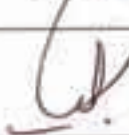
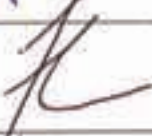
NON VOTE

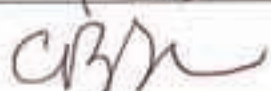
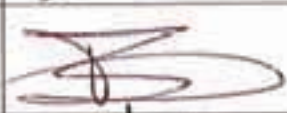
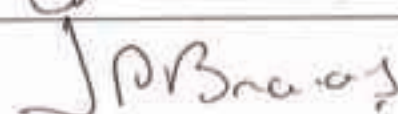
FICHES D'EMARGEMENT

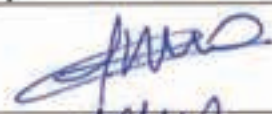
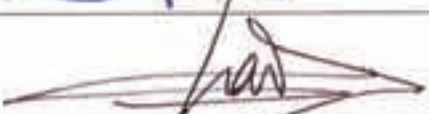
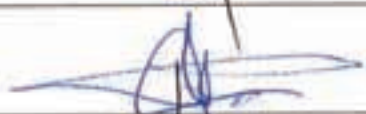
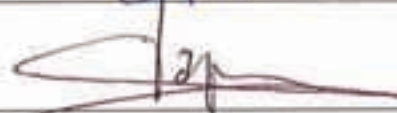
ASSEMBLEE PLENIERE

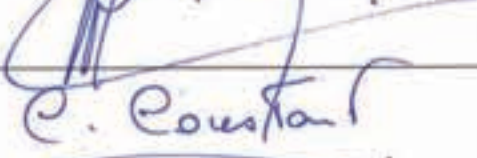
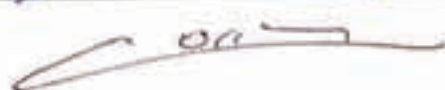
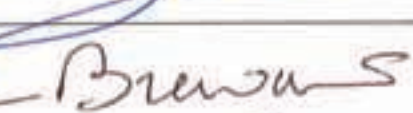
Réunion du jeudi 7 juillet 2016
à Mermesoo

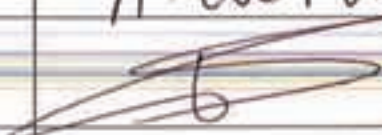
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
AARAB Mounir	
ABADIE PARISI Anne-Françoise	Chérie Parisi
AMOS Olivier	
AMRANE Olivier	
ANDRÉ-LAURENT Annabel	
AUBOIS Anna	
AURIAS Claude	
AZNAR-MOLLIEX Noëlle	Excusée
BADREDDINE Chokri	

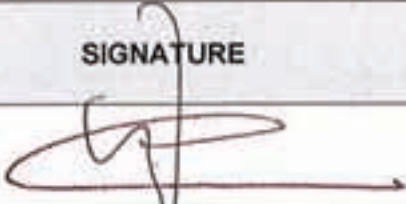
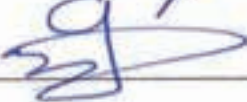
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BARBIER Jean-Pierre	
BAUD-ROCHE Astrid	
BEGUET Marie Jeanne	
BENMEDJAHED Ali	
BENOIT Charlotte	Excusée
BERANGER Nathalie	
BERAT Pierre	
BERLIOZ-CURLET Alain	
BERRA Nora	
BERTHOUX Béatrice	
BEVILLARD Caroline	
BLANC Didier-Claude	
BLANC Étienne	
BLANCHET Jacques	
BLATRIX-CONTAT Florence	

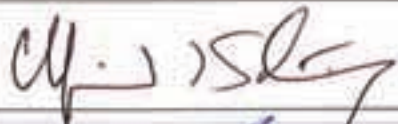
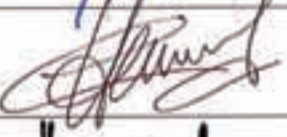
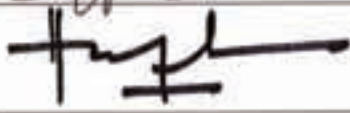
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BOLVIN Béatrix	
BOLZE Catherine	
BONNARD Olivier	Excusé
BONNICHON Frédéric	Excusé
BONNIVARD Émilie	
BOSLAND Jean-Paul	
BOUCHET Boris	
BOUDAUD Farida	
BOUDOT Christophe	
BOUKAALA Sarah	
BRENAS Jean-Pierre	
BRETON Xavier	
BREUIL Alain	
BRU Dominique	Excusé
BURGAZ Muriel	

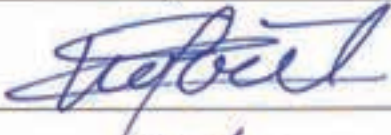
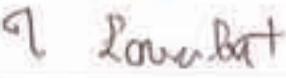
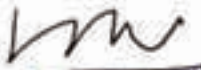
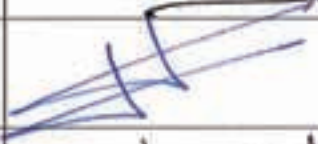
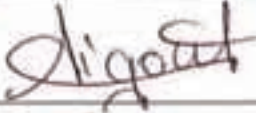
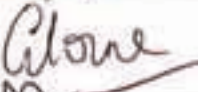
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BUSSIÈRE Alain	
BUSSIÈRE Laurence	
CARBONNEL François-Éric	
CASALINO Françoise	
CEDRIN Michèle	
CESA Johann	
CHABERT Gilles	
CHAIX Sandrine	
CHALON Pénélope	
CHAMPEL Romain	
CHAPAVEIRE André	
CHAPUIS Michel	
CHAUSSAT Maxime	
CHAVELET Stanislas	
CHAVEROT Bernard	

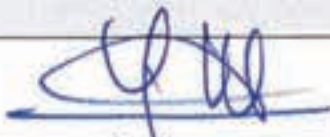
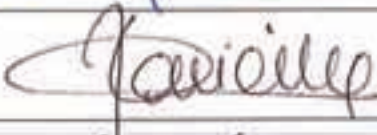
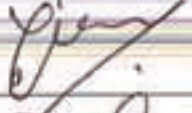
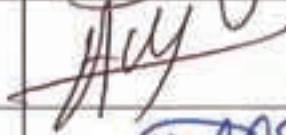
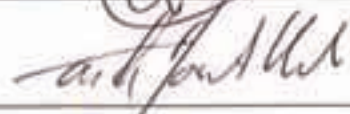
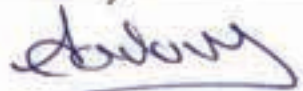
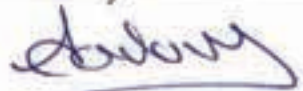
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
CHEMIN François	
CINIERI Dino	
COATIVY Muriel	
CONDEMINÉ Anne-Sophie	
CONSTANT Christiane	
COSSON Monique	
CRUZ Sophie	
CUKIERMAN Cécile	
DARAGON Nicolas	
DAUCHY Marie	
DEBAT Jean-François	
DE BREUVAND Cécile	
DEBU Raphaël	
DE KERVEREGUIN Marie	
DELACROIX Pierre	

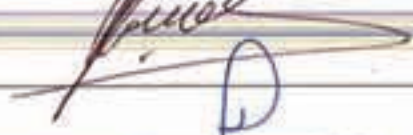
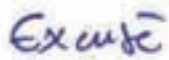
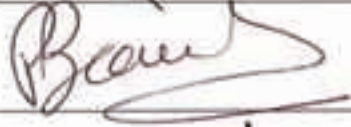
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
DELPONT Jean-Pierre	Excusé
DE MALLIARD Alice	A. de Tullid
DE PEYREGAVE Gabriel	
DE SAINTE MARÉVILLE Olivier	
DESIES Bruno	Dani
DESPRAS Dominique	AM
DI VINCENZO Caroline	
DUBESSY Florence	
DUGLERY Daniel	
DULAC Michel	
DULLIN Xavier	
DUPESEY Christian	
DUVAND Florence	
FANGET Michel	MF
FAUROT Éric	

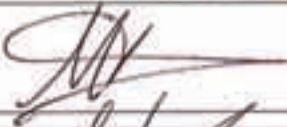
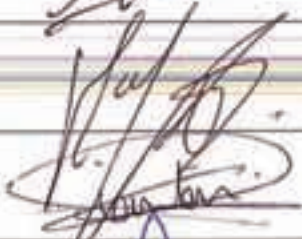
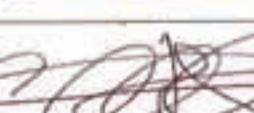
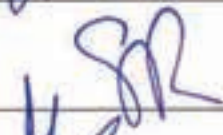
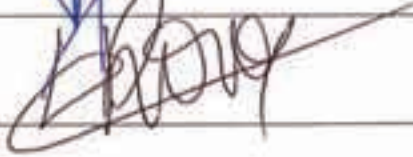
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
FERLAY Aurélien	
FERRAND Emmanuel	
FERRAND Virginie	
FEYSSAGUET Raymond	
FILIPPI Lionel	
FLORY Jean-Claude	
FOUGÈRE Myriam	
FOURNIER Éric	
FRITZ Richard	
FROMAGE Catherine	
GARCIN Jean-Marie	
GASCON Gilles	
GEMMANI Stéphane	
GENEST Sandrine	

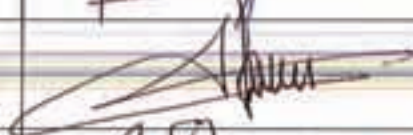
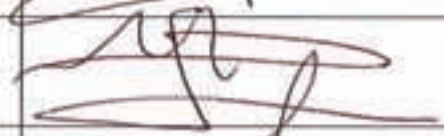
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
GIRAUD Éliane	Excusée
GISCARD D'ESTAING Louis	
GIVERNET Olga	
GNUVA Julie	
GOY-CHAVENT Sylvie	
GREBERT Fabienne	
GRÉGOIRE Michel	
GUERRE Jean-Michel	
GUIBERT Martine	
GUYADER Jean-Louis	
HERNANDEZ Christine	
HEYRAUD Stéphane	
HORTEFEUX Brice	
JACQUART François	
JARRY Juliette	

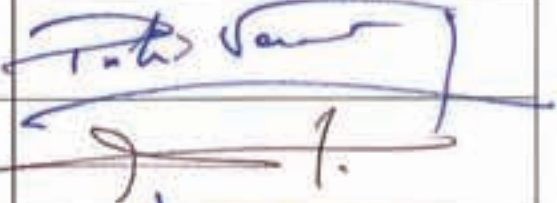
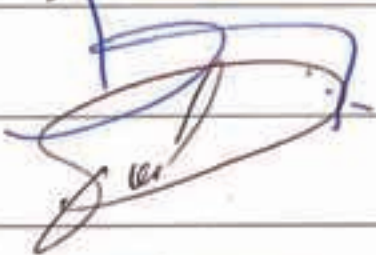
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
JOLLY Alexis	
JUBAN Laurence	
KEFI-JEROME Samy	
KOHLHAAS Jean-Charles	
KOTARAC Andréa	
KOVACS Thierry	
LACROIX Gilles	
LAFORET Catherine	
LAIDOUNI-DENIS Myriam	
LAMBERT Marie-Thérèse	
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	
LECAILLON Vincent	
LIGOUT Sandrine	
LORNE Anne	
LUCAS Karine	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
LUCOT Yannick	
MALAVIEILLE Valérie	
MANDON Emmanuel	
MARCHE Émilie	
MARION Agnès	
MARLEIX Alain	
MASSEBEUF Isabelle	
MEALLET Roger-Jean	
MELLIES Antoine	
MEUNIER Philippe	
MEYNIER Marjolaine	
MIGNOLA Patrick	
MONNIER Thibaut	
MONTILLET Carole	
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
MOREL-DARLEUX Corinne	
MOROGÉ Jérôme	
MOURIER Marlène	
NANCHI Alexandre	
NEUDER Yannick	
PACORET Catherine	
PANNEKOUCKE Fabrice	
PARRET-BEZLI Fatima	
PEIZERAT Gwendal	
PELLET Anne	
PELLEVAT Cyril	
PELLIER Laure	
PENICAUD François-Xavier	
PERNOD-BEAUDON Stéphanie	
PERROT Charles	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
PETIT Marie-Agnès	
PEYCELON Nicole	
PFANNER Virginie	
PIANTONI Ludvine	
PICHOUD Christian	
PORQUET Céline	
QUEYRANNE Jean-Jack	
REPENTIN Thierry	
REY Marie-Camille	
REYNAUD Philippe	
RIAMON Marie-Hélène	
ROBERT Sophie	
ROTKOPF Sophie	
ROUPIOZ Sylvia	
ROUX Dominique	

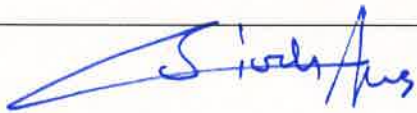
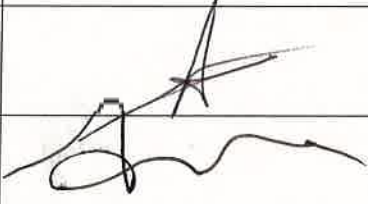
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
SADDIER Martial	
SAULIGNAC Hervé	
SAVIN Ghislaine	
SEGAUD-LABIDI Nora	
SEMET Pascale	
SÉNÉCLAUZE Thierry	
SIKORA Marie-Thérèse	
SLEPCEVIC Sandra	
SURPLY Isabelle	
TAITE Jean-Pierre	
TERRIER Marie-Claire	
THIEN JérémY	
THORAVAL Marie-Hélène	Excusée
TIRREAU Andrée	
TRILLET-LENOIR Véronique	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
TURNAR Alexandra	
UHLRICH Yves-Marie	
VAGNIER Nicole	
VALENTIN-PREBET Isabelle	
VERAN Olivier	
VERCHERE Patrice	
VERCIN André	
VERNEY-CARRON Florence	
VIAL Raymond	
VICHNIEVSKY Laurence	
VIDAL Paul	
VIGIER Jean-Pierre	
VOIR Patrice	
VULLIERME Didier	
WAUQUIEZ Laurent	

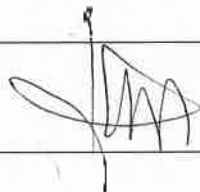
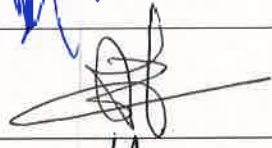
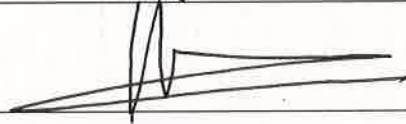
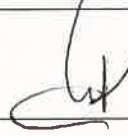
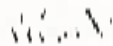
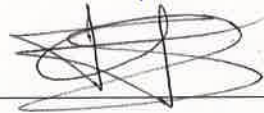
ASSEMBLEE PLENIERE

Réunion du jeudi 7 juillet 2016
à 15 heures 10

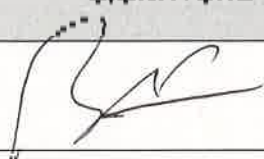
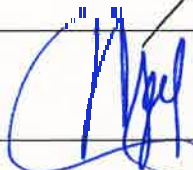
Av

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
AAKAB Moulin	
ANADIE PAKIS Anna-Françoise	
AMOU Olivier	
AMIKANI Olivier	
ANDRIE LAURENT Annabel	
AUSOIS Anna	
ALPHAS Clément	
AZNAIR-MOILLIE X Noëlle	
BAUDREUIL Chokri	

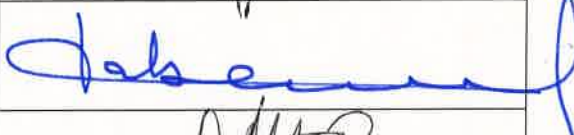
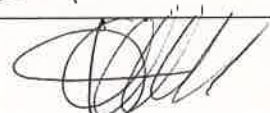
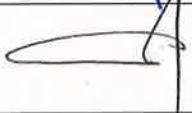
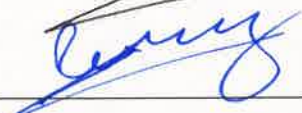
Auvergne - Rhône-Alpes

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BARBIE E Jean-Pierre	
BAUD ROCHER Astrid	
BECQUE T Marie-Jeanne	
BENNETT MARIE-ANNE	
BELOT Charlotte	
BELANGER E. Nathalie	
BELLET Pierre	
BERTHOZ-CURRIE T Alain	
BERTHA Nora	
BERTHOUDX Hildebrun	
BILVALEZ Caroline	
BLANC Odette Charlotte	
BLANC Florence	
BLANCHET T Jacques	
BLANCHET-CONTAT E Françoise	

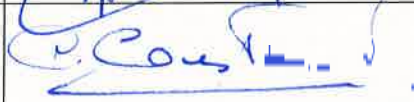
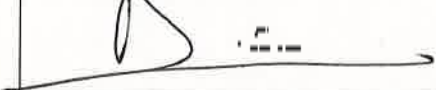
AUVERGNE - Rhône-Alpes*

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BOUVIN Etienne	
BOUZI Catherine	
BONNARD Olivier	
BONNETION Frédéric	
BONNIVARD Emile	
BOSI AND Jean Paul	
BOUCHÉ E Boris	
BOULANGER Lucie	
BOULEZ Christophe	
BOURAI A Sarah	
BRENAZ Jean Pierre	
BRETON Xavier	
BRETEL Alain	
BREU Dominique	
BREYAZ Michel	

AUVERGNE – Rhône-Alpes¹

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BOUDETTE Alain	
BOUDETTE Laurence	
CARBONNEL François Eric	
CASALINO François	
CECILIN Michèle	
CHABA Johann	
CHABERT Gilbert	
CHAIX Sandrine	
CHALON Frédéric	
CHAMPEL Bernard	
CHAPAVIERE André	
CHAPUIS Michel	
CHAUSSEAT Maxime	
CHAVIERE Stéphanie	
CHAVIERE Bernard	

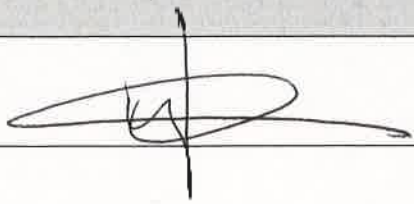
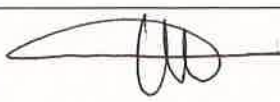
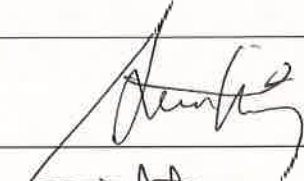
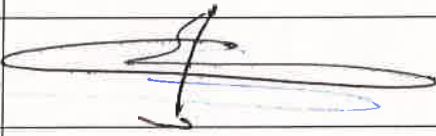
Auvergne - Rhône-Alpes*

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
CHIFFREMENT François	
CHIFFREMENT Denis	
CHIFFREMENT Marie	
CHIFFREMENT Marie-Anne	
CHIFFREMENT Christiane	
CHIFFREMENT Monique	
CHIFFREMENT Sophie	
CHIFFREMENT Odette	
CHIFFREMENT Nicole	
CHIFFREMENT Marie	
CHIFFREMENT Jean-François	
CHIFFREMENT Odette	
CHIFFREMENT Raphaël	
CHIFFREMENT Marie	
CHIFFREMENT Pierre	

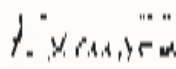
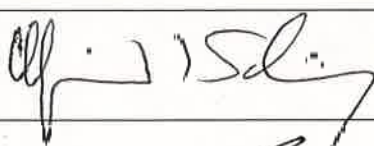
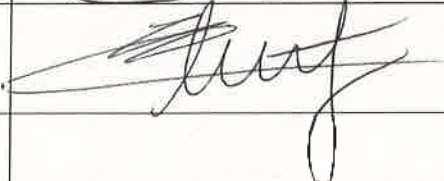
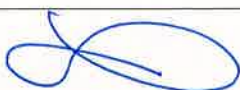
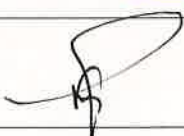
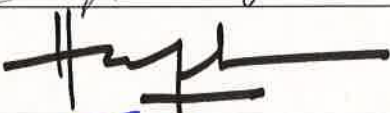
AUVERGNE – Rhône-Alpes¹

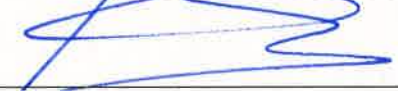
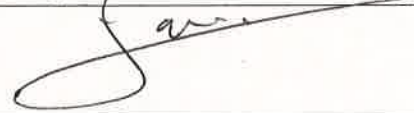
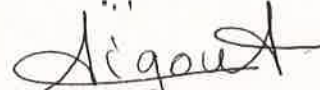
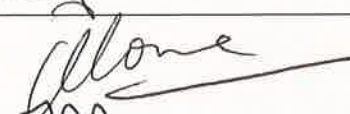
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
DELMONT Jean Pierre	
DELLAVALD Alice	A. de Della
DELLAVALD Gabriel	
DELLAVALD Marie-Victoire	
DELLAVALD Pierre	
DELLAVALD Dominique	
DELLAVALD Caroline	
DELLAVALD Florence	
DELLAVALD Daniel	
DELLAVALD Michel	
DELLAVALD Xavier	
DELLAVALD Christian	
DELLAVALD Florence	
DELLAVALD Michel	
DELLAVALD Pierre	

AUVERGNE – Rhône-Alpes¹

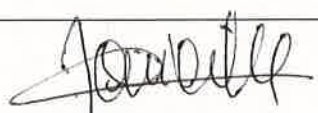
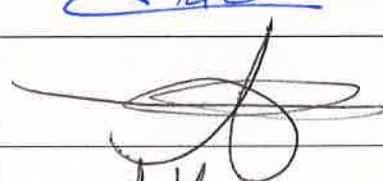
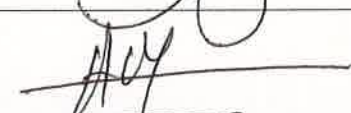
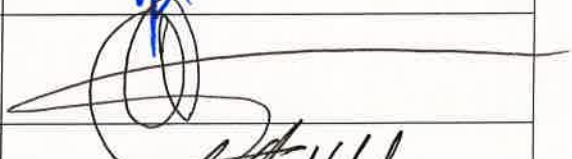
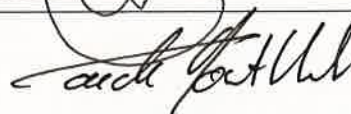
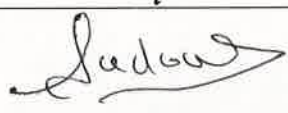
NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
ETREAY Aurélien	
ETRIKANDI Emmanuel	
ETRIKANDI Virginie	
ETYSSACQUE Raymond	
EUHRE Lionel	
EUDEY Jean-Charles	
EUROCIER Myriam	
EUZENNE Eric	
EUZZE Richard	
EUZMAU Catherine	
GABRIEL Jean-Martin	
GASCON Chloé	
GEIMMANI Subodhraj	
GEINET Sandrine	
GEISQUIN Catherine	

AUVERGNE – Rhône-Alpes^{*}

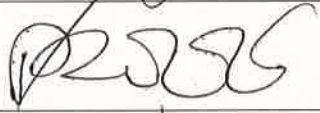
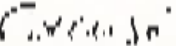
NOM ET PRENOM	SIGNATURE
CHERAUD Fabrice	
CHOUARD DELAUNAY Louis	
CHUIGNET Christophe	
CHUVA Julia	
COY-CHAVENET Sylvie	
COHENET Fabienne	
COUGOURT Michel	
COURET Jean-Michel	
COURET Martine	
COYAUDIE Jean-Louis	
FERNANDEZ Christina	
FLYCHAUD Stéphanie	
FORTETUX Lucie	
JACQUART Françoise	
JACKY Juliette	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
JOLIVY Alexis	
JULIAN Laurence	
KELT-JE KOMI Harry	
KOUHIAA Jean Charles	
KOTARAC Andreu	
KOVACS Thierry	
LACROIX Gilles	
LALOUET Catherine	
LALOUET DENIS Myriam	
LAMOTTE Marie-Thérèse	0 - Lambert
LANGE NIEUX-VILLARD Philippe	
LECAILLON Vincent	
LIGOUX Sandrine	
LORNE Anna	
LUGAT Karim	

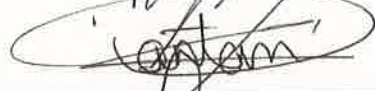
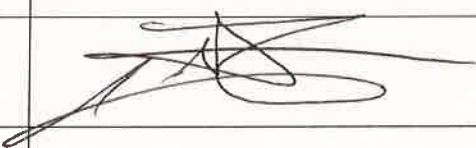
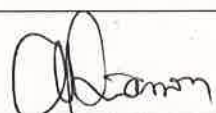
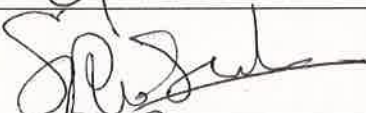
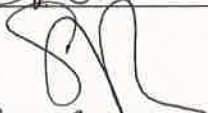
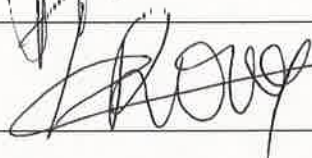
AUVERGNE – Rhône-Alpes¹

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
LUCOT Yannick	
MALAVIEILLE Valérie	
MANDON Emmanuel	
MARCHE Frédéric	
MARION Agnès	
MARLIX Alain	
MAUSSEUR Isabelle	
MILLAT Sophie Jean	
MILLIEU Antoine	
MUNIER Philippe	
MYNIER Margot	
MIGNOLA Patrick	
MONNIER Thibaut	
MONTILLAT Corinne	

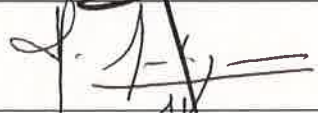
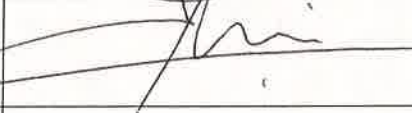
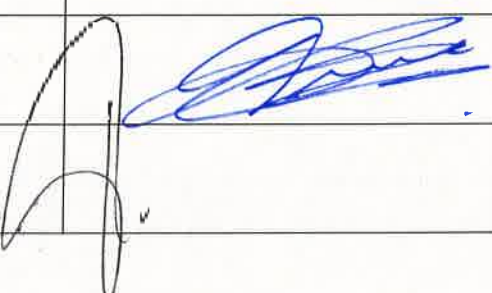
AUVERGNE - Rhône-Alpes¹

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
MOIRÉ L-DARIEUX Corinne	
MOUTON Jérôme	
MOUTON Muriel	
NANCHI Alexandre	
NE VILLER Yannick	
PANDEI Catherine	
PANNI ROUSSE Fabrice	
PARDI L-BE ZEL Estima	
PEZZI RAT Olympe	
PELLET Anne	
PELLIVAT Cyril	
PELLEU Laura	
PELLEU François Xavier	
PELLEU DE ALISON Stéphanie	
PELLEU Clément	

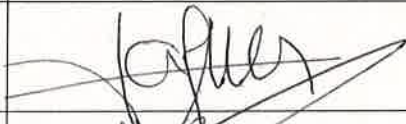
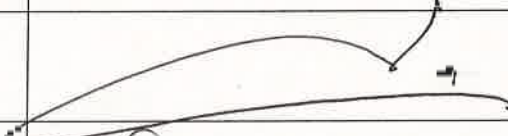
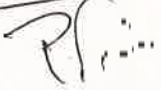
Auvergne - Rhône-Alpes*

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
DE FIT Martin Agnès	
ELYCIEN Nicolas	
FRANKE Virginie	
HANTON Ludylène	
HECHOUX Christian	
HECHOUX Coline	
QUEYRANNI Jean Jack	
REPLANTIN Thierry	
REY Marie-Cécile	
RYNAUD Philippe	
RYMANON Marc-Hélène	
ROBERT Sophie	
ROTHOUX Sophie	
ROTHOUX Sylvain	
ROUX Dominique	

Auvergne - Rhône-Alpes

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
SAULIOT Is Muriel	
SAULIGNAC Hervé	
SAVIN Christophe	
SAULOT Laurent Nicolas	
SEMIET Françoise	
SENECLAUSE Thierry	
SEKOUA Marie Thérèse	
SEPEVIC Sandra	
SEIGNEUR Y Isabelle	
TAITI Jean-Pierre	
TERRELL Marie Claire	
THIEN Jérôme	
THORVAL Marie-Hélène	
THIEBAUT André	
TRILLIET-LE NOIR Véronique	

AUVERGNE – Rhône-Alpes*

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
TURKAT Alexandre	
URBICHI Yves-Marie	
VAGNIER Nicolas	
VALLENTIN-FRÉCHET Isabelle	
VERAN Olivier	
VERGÈRE Patrick	
VERGIN André	
VERINLY-GARIBON Florence	
VIAL Raymond	
VIGIEN VICKY Laurence	
VIDAL Paul	
VIGIER Jean-Pierre	
VIGIER Patrick	
VILLERME Didier	
WAUCQUIER Laurent	

Procès verbal validé le 23 septembre 2016

Le Président du Conseil régional

Laurent WAUQUIEZ